

CSSS - 032M  
C.P. – P.L. 44  
Lutte contre le  
tabagisme

Tabac, loterie ou alcool :

***Pas de carte, pas d'achat.***

***C'est aussi simple que ça.***



Mémoire AQDA sur le  
projet de loi 44 - Août 2015

**Pour une offre  
encore plus  
légale et  
responsable**

**AQDA**  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
DÉPANNEURS EN ALIMENTATION

## Table des matières

### AVANT-PROPOS

- Présentation de l'AQDA..... p. 4
- Contribution de l'AQDA dans les enjeux du tabac..... p. 5
- Rôle des dépanneurs dans la réglementation du tabac ..... p. 6
- Profil de l'industrie des dépanneurs..... p. 7
- Contribution de l'AQDA à la lutte à la contrebande..... p. 8

### MÉMOIRE : POUR UNE OFFRE ENCORE PLUS LÉGALE ET RESPONSABLE

- Sommaire exécutif..... p. 10
- Introduction : La vente légale et responsable de tabac ..... p. 12
- 1<sup>re</sup> partie : Le cartage obligatoire pour une conformité accrue..... p. 13
- 2<sup>e</sup> partie : Menthol : sur la glace le temps d'autres études..... p. 21
- 3<sup>e</sup> partie : Interdiction des saveurs : prendre le taureau par les cornes..... p. 25
- 4<sup>e</sup> partie : Cigarette électronique et autres amendements..... p. 31
- Conclusion..... p. 35

### ANNEXES

- Résumé des recommandations..... p. 36
- Les 7 priorités de l'AQDA..... p. 37
- Les demandes réglementaires de l'AQDA..... p. 38
- Liste des 48 permis requis pour exploiter un dépanneur..... p. 41
- Projet de lettre pour la ministre Charlebois aux chefs des conseils de bande..... p. 42
- Code d'éthique de Pièce d'identité..... p. 43
- Liste des condamnations récentes pour contrebande..... p. 44

## **AVANT-PROPOS**

*« La santé des jeunes est trop importante pour ne pas viser la perfection en matière de vérification d'âge. »*

- Michel Gadbois, président de l'AQDA

## Présentation de l'AQDA

**Description :** Organisme sans but lucratif voué à la défense de l'industrie des dépanneurs du Québec

**Missions :** Améliorer l'environnement d'affaires des dépanneurs du Québec et promouvoir les pratiques responsables au sein de l'industrie

**Affiliation :** Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA)

**Création :** 2007

**Président :** Michel Gadbois (aussi vice-président principal, ACDA)

Bannières membres de l'AQDA par ordre alphabétique :

	<u>Points de vente (app.)</u>
Alimentation Couche-Tard (Couche-Tard, 7 Jours, Provi-Soir) :	1 000
Canadian Tire	60
Groupe Harnois	320
Groupe Saga (Sagamie)	50
Imperial (Esso)	100
Jean-Paul Beaudry Limitée (Dépanneurs Beau-Soir)	100
Loblaws (Inter-marché)	30
Quickie	25
Sobeys (BoniSoir, Voisin, Bonichoix, Shell) :	350
Sonic / Coopérative Fédérée	50
Suncor Énergie (Petro-Canada, Cadeko)	200
Dépanneurs indépendants	<u>1 150</u>
Total :	3 435



### Conseil élu de l'AQDA - Assemblée annuelle du 14 avril 2015

De gauche à droite : Marc-André Lanouette, Sonic / Coopérative Fédérée, Guylaine Plante, Suncor Énergie, Jacques Beaudry, Jean-Paul Beaudry Ltée, Pascal Laporte, Réseau GLP & Cie, Francis Lapointe, Alimentation Couche-Tard, Zude Le, Tabagie Ying, Jacques Falardeau, Groupe Saga, Michel Gadbois, président AQDA, Yvon Bruneau, Loblaws, François Paquin, BoniSoir Voisin, Alain Duchaine, Groupe Harnois. Était absente lors de la photo : Denise Lafleur de Quickie.

## Pertinence de l'AQDA sur les enjeux du tabac

- **IMPORTANTANCE :** L'AQDA est la plus importante association de dépanneurs au Québec :
  - o Elle regroupe les plus importants joueurs de l'industrie;
  - o Elle parle au nom du plus grand nombre de propriétaires et gestionnaires de dépanneurs.
  
- **PRÉSENCE NATIONALE :** L'AQDA fait partie de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA), la plus importante association de dépanneurs au pays.
  
- **EXPÉRIENCE :** Le président de l'AQDA, Michel Gadbois, a été président de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) durant 12 années, soit de 1990 à 2002.
  
- **VOIX FORTE :** L'AQDA a été fondée en 2007 pour donner aux dépanneurs une voix forte et distincte de celle des supermarchés & épiceries dont les priorités et enjeux diffèrent.
  
- **RÉALISATIONS DE L'AQDA DANS LA LUTTE À LA CONTREBANDE :** En 2008, vu la gravité de la situation et à la demande de ses membres, l'AQDA s'est engagée dans le dossier de la contrebande de tabac. Ses nombreuses actions de communication et de représentations (tournées, études de mégots, sensibilisation du public et autres) ont contribué au fil des ans à faire du Québec un leader en matière de lutte à la contrebande, notamment :
  - o Par l'adoption d'un projet de loi unique au Canada (PL 59) en décembre 2009 qui octroie des pouvoirs accrus aux forces policières pour la lutte à la contrebande;
  - o Par la tenue d'audiences de la Commission des finances publiques sur la contrebande de tabac en octobre 2011 et la publication d'un rapport en février 2012 qui reprend l'essentiel de ses recommandations (le seul rapport du genre au Canada);
  - o Par l'adoption de pénalités parmi les plus sévères au pays pour ce qui est des contrevenants en matière de tabac illégal;
  - o Par le maintien et le financement d'escouades spécialisées en matière de lutte à la contrebande.
  
- **HAUSSE DE REVENUS DE L'ÉTAT :** Ces actions ont contribué à réduire la contrebande de plus de moitié au Québec (40 % à 15 % environ), ce qui a permis de hausser les revenus de taxes annuels de 650 millions \$ à plus d'un milliard \$ par année, soit 350 millions \$ de plus par année pour l'État québécois.
  
- **HAUSSE DE REVENUS DES DÉTAILLANTS :** Les parts de marché légales ainsi récupérées aux mains des contrebandiers ont permis de hausser les bénéfices annuels des dépanneurs d'environ 10 000 \$ en moyenne sans compter la hausse d'achalandage et de ventes secondaires, sauvant ainsi des centaines de dépanneurs de la fermeture.

## Rôle des dépanneurs en matière de réglementation du tabac

- **PARTS DE MARCHÉ DU TABAC :** L'industrie des 6 400 dépanneurs du Québec détient les deux tiers du marché des 7,7 milliards de cigarettes légales vendues par an, l'autre tiers étant détenu par les supermarchés et les magasins à grande surface (Costco, etc.).
- **RÔLE SOCIAL :** Les dépanneurs jouent un rôle social très important en étant responsables de ne pas vendre du tabac aux mineurs. Des études de Santé Canada ont démontré le lien entre la conformité des dépanneurs et la baisse de tabagisme chez ces derniers<sup>1</sup>.
- **PERCEPTION DE TAXES :** Les dépanneurs jouent un rôle tout aussi important à percevoir les taxes de vente de tabac et à les remettre au gouvernement. L'ensemble des politiques de santé reliées à l'offre (taxes élevées, étalage caché, avertissement de santé et autres) reposent sur une vente légale et responsable de tabac, ce dont s'assure l'industrie des dépanneurs du Québec. Sans elle, toute politique de santé se voit sapée et inefficace.
- **ÉMERGENCE DE LA CONTREBANDE :** Le resserrement de la réglementation et la hausse excessive des taxes sur le tabac décrétées dans les années 2000 ont donné lieu à l'émergence de la contrebande de tabac autochtone qui, au plus fort de la crise économique en 2008, a occupé jusqu'à 40 % du marché du tabac au Québec, une véritable catastrophe pour l'État et les dépanneurs pour qui les ventes de tabac représentent environ 30 % du revenu brut.
- **IMPACT DE LA CONTREBANDE :** Effet pervers des politiques excessives de santé, cette contrebande est venue mettre à mal l'industrie des dépanneurs, qui emploie plus de 55 000 Québécois et offre un service essentiel dans les grandes et petites localités. L'AQDA estime que plus de 600 dépanneurs ont dû fermer leurs portes dans la foulée de ce fléau.
- **SURRÉGLEMENTATION :** Bien que fort importante et appréciée, l'industrie des dépanneurs est fragilisée, victime entre autres de la surréglementation provinciale, fédérale et municipale. Elle doit ainsi composer avec des hausses constantes de coûts sans réciprocité au niveau des marges bénéficiaires, avec des monopoles pour le vin et la loterie, des prix minimums pour le lait et la bière, des augmentations constantes de permis et d'obligations (consigne, guichet automatique, prêt-à-manger, coûts de main-d'oeuvre) de sorte que l'atteinte de rentabilité est de plus en plus problématique.
- **LIVRE VERT :** Pour assurer de meilleurs services à la population, revitaliser les villes et villages et générer plus d'emplois partout au Québec, l'AQDA déposera cet automne un premier Livre Vert sur la déréglementation du commerce de proximité qui souhaite servir de base à l'élaboration d'une première politique du commerce de proximité au Québec.

---

<sup>1</sup> « Le taux élevé de conformité des détaillants a contribué, au fil du temps, à l'atteinte du plus bas taux de tabagisme jamais enregistré chez les jeunes d'âge mineurs (6 % chez les jeunes de 15 à 17 ans en 2013) et à la diminution du pourcentage des jeunes ayant accès à des cigarettes dans des commerces au détail. » - Santé Canada - [http://canadiensensante.gc.ca/science-research-sciences-recherches/data-donnees/survey-sondage/summary-sommaire-2014-fra.php?\\_ga=1.55793259.1519126309.1437596031](http://canadiensensante.gc.ca/science-research-sciences-recherches/data-donnees/survey-sondage/summary-sommaire-2014-fra.php?_ga=1.55793259.1519126309.1437596031)

**L'INDUSTRIE DES DÉPANNEURS AU QUÉBEC (2014)<sup>2</sup>**

<b>6 347</b>	<b>Nombre de dépanneurs</b>
<b>54 576</b>	<b>Nombre d'emplois</b>
<b>11,5 milliards \$</b>	<b>Volume de ventes</b>
<b>3,5 milliards \$</b>	<b>Taxes versées au gouvernement du Québec</b>
<b>787 millions \$</b>	<b>Salaires et avantages sociaux versés</b>
<b>2,5 millions</b>	<b>Nombre de Québécois entrant dans un dépanneur par jour</b>

**NOTE : pour chaque dollar de profit gagné, les dépanneurs en versent 18 aux différents gouvernements.**

---

<sup>2</sup> Rapports sur l'État de l'industrie des dépanneurs, années 2011 à 2014, Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA)

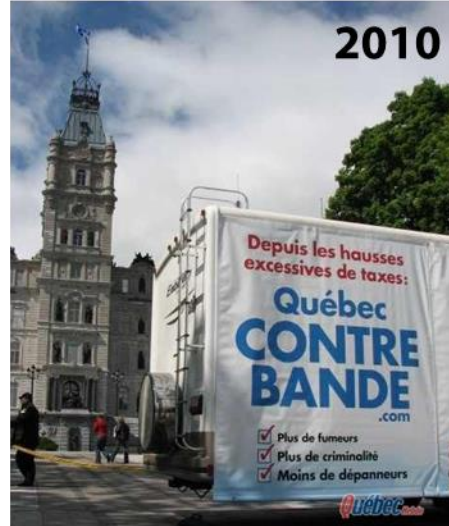
# CONTRIBUTION DE L'AQDA À LA LUTTE À LA CONTREBANDE

2008



Tournée électorale pour demander une commission parlementaire sur la contrebande de tabac.

2010



Tournée Québec CONTREBANDE avec dévoilement d'études de mégots

2012



Publication du rapport de la commission des Finances publiques sur la lutte à la contrebande.

2009



Dépôt de la Loi 59 par le ministre du Revenu, Robert Dutil

2011



Commission parlementaire sur la contrebande de tabac, une demande de l'AQDA



Tournée électorale pour sensibiliser les élus à l'importance d'alléger la réglementation du commerce de proximité.

2014

## MÉMOIRE

*« Interdire les cigarettes au menthol pour protéger les jeunes est inutile pour la simple et bonne raison qu'ils n'en fument pratiquement pas. »*

- Michel Gadbois, président de l'AQDA

## **SOMMAIRE EXÉCUTIF DU MÉMOIRE DE L'AQDA**

Porte-voix des 6 400 dépanneurs du Québec qui vendent 66 % du tabac légal au Québec, l'AQDA souscrit aux efforts de contrôle du tabagisme de l'État à l'instar de ses membres qui, chaque jour, travaillent fort pour procurer une offre légale et responsable de tabac.

Dans le cadre de la présente consultation, l'AQDA estime plusieurs modifications nécessaires au PL 44 pour renforcer l'offre légale et responsable au profit des objectifs recherchés.

Les quatre principaux enjeux pour les détaillants de tabac sont les suivants :

### **1) Le choix d'une répression accrue pour une meilleure conformité**

Pour parfaire la conformité des détaillants qui se situe aux environs de 80-85 %, le PL 44 mise sur une hausse draconienne des amendes pour vente de tabac aux mineurs de l'ordre de 6 200 % pour une première offense et 4 200 % pour une seconde. Si adoptées telles quelles, le Québec aurait sans doute les amendes les plus élevées au monde pour ce type d'infraction.

L'AQDA prend acte de la tolérance zéro du gouvernement à l'égard de la conformité des détaillants mais ne croit pas que la répression accrue soit la solution pour parfaire celle-ci. Le système de cartage subjectif actuel basé sur l'apparence d'âge comprend un facteur humain trop important pour devenir parfait et malgré les meilleurs efforts de l'industrie, il a des limites.

### **2) La fausse prémisse sur laquelle repose la prohibition du menthol**

Le gouvernement a déclaré d'entrée de jeu que la prohibition du menthol visait à prévenir le tabagisme chez les jeunes, le menthol étant supposément une saveur populaire chez les jeunes, donc qui les incite à fumer.

Fort de nouvelles données probantes et facilement vérifiables, l'AQDA démontre que ce n'est pas le cas et, à tout le moins, jette un doute raisonnable qui remet en question la notion même de l'attrait du menthol auprès des jeunes.

### **3) L'interdiction des saveurs vs la question autochtone & la contrebande**

Le gouvernement souhaite interdire les saveurs, c'est-à-dire les petits cigares parfumés, tout en faisant abstraction du fait que les réserves autochtones de Kahnawake et Kanesatake ne respectent pas les lois. Autrement dit, même interdits, les consommateurs auront toujours accès à ces produits mais seulement par les réserves et les contrebandiers qui s'y alimentent. Le PL 44 ignore cet enjeu alors qu'il pourrait, au contraire, s'y attaquer.

### **4) Cigarette électronique et autres assouplissements à la loi**

L'AQDA tient à s'assurer que les règles entourant la vente de cigarette électronique soient les mêmes pour tout le monde, qu'on soit dépanneur ou commerce spécialisé. L'AQDA demande aussi des amendements plus techniques à la Loi sur le tabac pour rectifier certaines situations en cours.

**SOMMAIRE EXÉCUTIF (suite)**

Les demandes de l'industrie des dépanneurs relatives au PL 44 sont les suivantes :

Demande	Titre	Description
# 1	Imposition du cartage obligatoire	Règlementer l'obligation pour les détaillants d'exiger une carte d'identité valide pour tout achat de tabac, quel que soit l'âge apparent du client.
# 2	Suspension de la prohibition du menthol	Que la prohibition du menthol soit retirée du PL 44 le temps que le MSSS fasse de nouvelles études sur la consommation réelle de menthol chez les jeunes.
# 3	Intervention auprès des réserves autochtones.	Que la ministre de la Santé publique, Mme Lucie Charlebois, écrive aux Conseils de bande de Kahnawake et de Kanesatake afin qu'ils s'engagent à respecter volontairement les nouvelles dispositions de la loi.
# 4	Application de la loi dans les réserves.	Que la loi sur le tabac indique spécifiquement en préambule que l'ensemble de ses dispositions sont applicable dans les réserves autochtones.
#5	Équité entre dépanneurs et commerces spécialisés en cigarette électronique.	S'assurer que les dépanneurs et les commerces spécialisés aient les mêmes conditions réglementaires de manière à pouvoir compétitionner de manière équitable.
# 6	Dépanneur et restaurant dans une même enceinte.	Ajouter à l'article 14.1.1 le paragraphe suivant : Un point de vente de tabac peut inclure une section de restaurant sans qu'une cloison soit nécessaire pour séparer les deux.
# 7	Point de vente de tabac dans un centre commercial.	Ajouter à l'article 14.1.1 le paragraphe suivant : Un point de vente de tabac peut être situé à l'intérieur d'une aire ouverte d'un centre commercial sans qu'il y ait besoin de cloison spécifique.
# 8	Vente de tabac par tiroir -passe-monnaie la nuit	Ajouter à l'article 14.1.1 le paragraphe suivant : La vente de tabac peut être permise entre 22 h et 6 h par le biais d'un guichet ou tiroir passe-monnaie lorsqu'une telle installation vise à protéger la sécurité du personnel la nuit.

## 1) Introduction

L'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA) est très heureuse d'avoir été invitée à participer pour la seconde fois aux consultations particulières et auditions publiques concernant la révision de la Loi sur le tabac, qui prend forme ici dans le projet de loi 44 (PL 44) sur le contrôle du tabac. Elle tient à remercier d'avance les parlementaires des différentes formations politiques de bien vouloir entendre et considérer son point de vue.

Le contrôle du tabac est une mission fondamentale de l'État. Pour cette raison, la politique poursuivie à son égard mérite d'être pleinement réfléchi et débattue. L'ACDA se réjouit de voir les membres de la commission s'y pencher comme le prévoit la Loi et souhaite ardemment contribuer à la réflexion de manière constructive.

L'AQDA est heureuse de se faire le porte-voix des dépanneurs du Québec sur cet enjeu qui les touche directement. L'engagement de l'association ne date pas d'hier : elle a notamment pris part, en 2011, aux audiences de la commission des Finances publiques sur la contrebande de tabac qui, à la suite de son passage, a retenu plusieurs recommandations de l'AQDA dont certaines sont rappelées dans le présent document.

La participation des dépanneurs au débat est plus que pertinente. Plusieurs modifications apportées à la Loi depuis 2005 ont eu des répercussions importantes sur leurs opérations.

Comme le souligne le rapport du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), certains ajouts réglementaires ont alourdi le fardeau des détaillants et exigé des efforts d'adaptation majeurs<sup>3</sup>. Nos membres ont dû, pour se conformer, tantôt procéder à des dépenses non recouvrables, tantôt se départir de sources de revenus intéressantes et tantôt modifier l'aménagement de leurs magasins.

Fort de l'expérience vécue, l'AQDA aimerait rappeler aux parlementaires quelques faits saillants qui donnent à réfléchir quant à l'impact réglementaire et la lutte au tabagisme :

- Le tabagisme chez les jeunes dans les écoles **a diminué de 60 %**<sup>4</sup> ces dernières années, sans qu'aucun changement réglementaire ne soit intervenu;
- La Colombie-Britannique **a un taux de tabagisme de 14.3 %**<sup>5</sup>, soit moins que celui souhaité par Québec. Pourtant, elle n'a significativement pas plus de règlements.
- Certains règlements comme le fait de cacher le tabac à la vue des clients **n'ont pas eu les effets escomptés**, aux dires même de Santé Canada<sup>6</sup>.
- La contrebande de tabac **persiste au Québec** et représente un écueil de taille pour les politiques de santé de même qu'en matière de sécurité publique.

Ces notions méritent être gardées en mémoire lorsque vient le temps de se pencher sur des règlements qui vont affecter pour toujours le marché et éventuellement, les comportements.

<sup>3</sup> Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010, p. 1

<sup>4</sup> Enquête sur le tabac, l'alcool, la drogue et les jeux, 2008-2013, ISQ

<sup>5</sup> CANSIM, Enquête de santé sur les collectivités canadiennes (ESCC), Stat Can.

<sup>6</sup> Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2001-2011 - Évaluation horizontale, p. 64

## 1) Le cartage obligatoire pour une conformité accrue

Le projet de loi 44 (PL 44) sur le contrôle du tabac comporte des hausses d'amendes inégalées pour un détaillant pris en flagrant délit de vente de tabac aux mineurs :

- 1<sup>re</sup> offense, l'amende maximale passerait de **2 000 \$ à 125 000 \$** (hausse de 6 200 %);
- 2<sup>e</sup> offense, l'amende maximale passerait de **6 000 \$ à 250 000 \$** (hausse de 4 120 %).

Ces hausses sont très sévères. Au fil des ans, le gouvernement semble tolérer de moins en moins la vente de tabac aux mineurs, comme l'indique le tableau suivant qui montre une hausse spectaculaire des inspections mystères du MSSS depuis 2011 et surtout l'an dernier, année de tous les records :

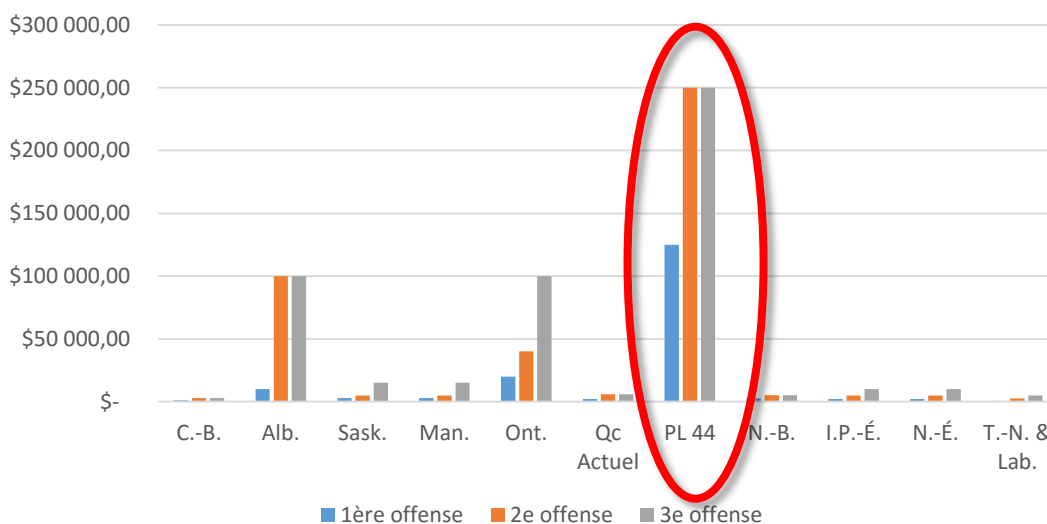
### Inspections mystères de QC et condamnations (2010-2015)<sup>7</sup>

	Inspections mystères	Constats d'infraction (employés)	Constats d'infraction (exploitants)	Suspensions de permis
2010	1975	1	9	17
2011	1354	38	37	27
2012	2101	0	358	14
2013	2405	24	332	113
<b>2014</b>	<b>4915</b>	<b>23</b>	<b>492</b>	<b>144</b>
2015*	287	6	19	47

\* Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015

En comparant les amendes proposées dans le PL 44 avec celles des autres provinces, on voit à quel point le PL 44 se détache du peloton en matière de répression des détaillants.

### Amendes maximales aux détaillants pour vente de tabac aux mineurs - Canada



<sup>7</sup> MSSS : données obtenues par l'AQDA en 2015 en vertu de la loi d'accès à l'information.

Les amendes proposées dans le PL 44 apparaissent d'autant plus sévères quand on les compare à d'autres types d'amendes dans le régime pénal québécois, sachant en outre que la vente aux mineurs peut se produire même sans négligence manifeste de la part du détaillant.

AMENDES	1re off.	2e off.
Brûler un stop ou un feu rouge <sup>1</sup>	100,00 \$	100,00 \$
Délit de fuite <sup>2</sup>	600,00 \$	600,00 \$
Conduire à 190 km/h dans une zone de 30 km/h <sup>3</sup>	1 950,00 \$	2 925,00 \$
Voie de fait simple (ex: frapper quelqu'un) <sup>4</sup>	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Vendre de la nourriture impropre à la consommation <sup>5</sup>	2 000,00 \$	6 000,00 \$
Erreur médicale (ex: opérer la mauvaise hanche) <sup>6</sup>	12 500,00 \$	12 500,00 \$
Se faire passer pour un médecin, un avocat ou un ingénieur <sup>7</sup>	20 000,00 \$	40 000,00 \$
<b>Vendre du tabac à un mineur tel que proposé par le PL 44</b>	<b>125 000,00 \$</b>	<b>250 000,00 \$</b>

**Sources:**

- 1: Sûreté du Québec (<http://www.sq.gouv.qc.ca/conduire-securite/contraventions-amendes/contraventions-amendes-securite-routiere-sq.jsp>)
- 2: SPVM (<http://www.ssvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Delit-de-fuite->)
- 3: SAAQ ([http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/permis/exces\\_amendes\\_points.pdf](http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/permis/exces_amendes_points.pdf))
- 4: CEREFAC ([http://www.cerefrac.ca/cerefracweb\\_018.htm](http://www.cerefrac.ca/cerefracweb_018.htm))
- 5: MAPAQ ([http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P\\_29/P29.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_29/P29.html))
- 6: TVA Nouvelles (<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/archives/2011/09/20110920-191108.html>)
- 7: Code des professions, art. 188 ([http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_26/C26.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_26/C26.htm))

On peut se demander ce qui vaut aux détaillants une telle sévérité. Leur taux de conformité à ne pas vendre du tabac aux mineurs a peut-être pris un peu plus de temps à rejoindre la moyenne canadienne, mais c'est chose faite depuis 2009.

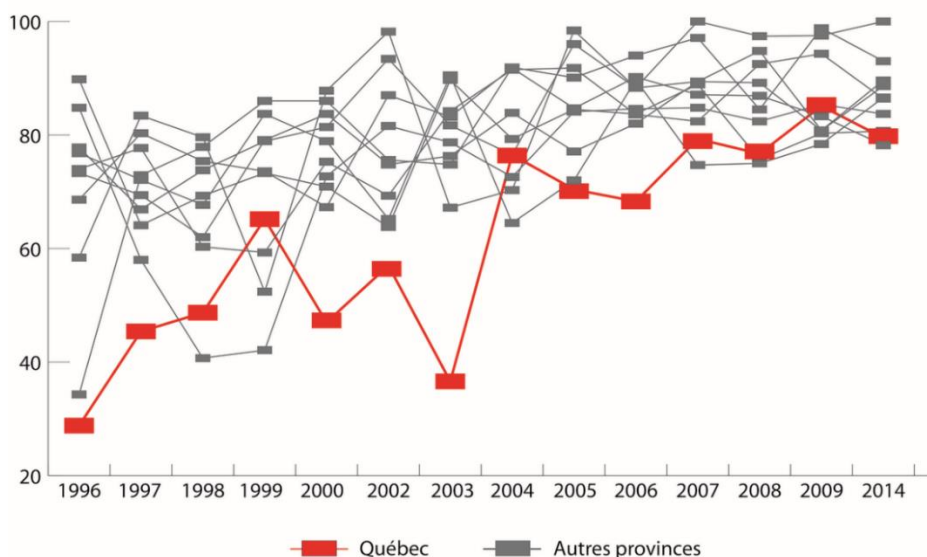
**CONFORMITÉ DES DÉTAILLANTS DU QUÉBEC VS MOYENNE CANADIENNE<sup>8</sup>**

	1999	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2014
<b>Canada</b>	69,7%	69,8%	71,2%	67,7%	82,3%	80,8%	81,7%	<b>85,9%</b>	<b>85,9%</b>	<b>84,3%</b>	<b>84,8%</b>
<b>Québec</b>	65,2%	47,0%	57,0%	36,6%	76,5%	70,4%	68,3%	<b>79,3%</b>	<b>76,7%</b>	<b>85,1%</b>	<b>79,5%</b>

<sup>8</sup> Évaluation du comportement des détaillants par rapport à certaines restrictions de l'accès des jeunes au tabac – 2009 & 2014, Santé Canada, ([http://canadiensensante.gc.ca/science-research-sciences-recherches/data-donnees/survey-sondage/summary-sommaire-2014-fra.php?\\_ga=1.207388755.1902489344.1438711154](http://canadiensensante.gc.ca/science-research-sciences-recherches/data-donnees/survey-sondage/summary-sommaire-2014-fra.php?_ga=1.207388755.1902489344.1438711154))

Comparativement aux autres provinces, le Québec s'est hissé au 5<sup>e</sup> rang en 2009 (loin devant l'Ontario) et au 9<sup>e</sup> en 2014, devant l'Alberta.

Conformité des détaillants québécois à ne pas vendre de tabac aux mineurs  
vs détaillants des autres provinces



La plus récente étude<sup>9</sup> du gouvernement fédéral (2014) dénote une baisse de conformité au Québec (de 85,1 % en 2009 à 79,5 % en 2014). Toutefois, seuls les détaillants de Montréal ont vu leur conformité baisser : tous les autres ont fait beaucoup mieux.

	2009	2014	
Moyenne QC	85,1 %	79,5 %	
Chicoutimi / Jonquière	61,4 %	80,6 %	+19.2 %
Montréal	89,8 %	77,0 %	
Québec	79,5 %	87,6 %	+8.1 %
Sherbrooke	58,8 %	90,1 %	+30.3 %

On peut donc parler d'une progression enviable et surtout, d'une performance comparable à la moyenne canadienne. L'industrie des dépanneurs s'accorde une part de mérite dans les progrès accomplis. Depuis 2007, l'ACDA et l'AQDA mettent de l'avant le programme Pièce d'identité<sup>10</sup> qui vise à améliorer la conformité des dépanneurs à la Loi. Le programme comprend un ensemble de signalisation en magasin (le fameux hexagone Pièce d'identité<sup>11</sup> qu'on peut apercevoir dans des milliers de dépanneurs au Québec), un programme de formation pour les employés en ligne, une certification ainsi qu'un code d'éthique (voir copie en annexe).



<sup>9</sup> Idem de la page précédente

<sup>10</sup> Plus d'information sur le site suivant : <http://www.we-expect-id.com/index.php?lang=fr>

<sup>11</sup> Voir site internet du programme PI : <http://www.we-expect-id.com/index.php?lang=fr>

La conformité accrue des détaillants ne semble toutefois pas suffisante pour le gouvernement qui a doublé les inspections mystères en 2014 et souhaite augmenter les amendes de 6 000 % dans le PL 44. Pour l'AQDA, c'est le signe que le cartage, dans sa forme actuelle, est mûr pour franchir une nouvelle étape.

D'autant plus que lors du dernier Sommet des dépanneurs en 2014, l'industrie s'est dotée de sept priorités de dérèglementation qui seront au cœur du Livre Vert sur l'allègement réglementaire du commerce de proximité qui sera lancé cet automne par l'AQDA. Découlant d'une analyse rigoureuse du modèle d'affaires des dépanneurs, l'une des sept priorités est ce qu'on appelle le cartage obligatoire.

### **Le cartage obligatoire ou comment atteindre la perfection**

Malgré les meilleurs efforts de l'industrie, il semble se dégager des statistiques de Santé Canada que la conformité des détaillants plafonne aux alentours de 85 %. Il n'est pas exclus qu'une répression accrue, un plus grand nombre d'inspections et des amendes plus élevées puissent inciter les détaillants à faire mieux encore, mais chose certaine : il y a une grande part d'humain dans le cartage actuel, et tant qu'il y aura de l'humain, il y aura un taux d'erreur.

En effet, malgré les meilleurs efforts de formation et de contrôle, le cartage à vue demeure un défi de tous les jours :

- Certains jeunes peuvent avoir l'air de 5 à 10 ans plus vieux que leur âge;
- Les transactions se font vite à la caisse, surtout en période de pointe, ce qui laisse place à l'erreur par manque d'attention;
- Les employés aux caisses, parfois âgés eux-mêmes de 16, 17 ou 18 ans, peuvent manquer de jugement ou d'assurance;
- Les clients n'aiment pas se faire carter pour la plupart et peuvent se montrer intimidants pour les employés.

De plus, même s'il est exemplaire, un détaillant peut toujours se faire prendre en défaut par une inspection mystère bâclée par le MSSS, comme cela est souvent arrivé dans le passé. À titre d'exemple, le 1er mars 2010, la juge Nathalie Duperron-Roy acquittait la propriétaire du Dépanneur Soleil de St-Jérôme, Mme Yu Jie Liu, de l'accusation d'avoir vendu du tabac aux mineurs en accueillant la défense de « provocation policière ». Elle déclarait ceci :

*« La conduite de l'inspectrice principale a outrepassé la simple offre de commettre une infraction. Son comportement louche à l'intérieur du dépanneur est inadéquat et hors de la norme acceptable. Cette preuve n'a pas été contredite par la poursuite lors de la contre-preuve. »<sup>12</sup>*

Il reste que pour les détaillants, les risques de poursuite, d'amendes, de suspension du droit de vendre du tabac et la préoccupation de plus en plus lourde d'assurer une diligence raisonnable pour prévenir la vente aux mineurs représentent un fardeau qui alourdit de beaucoup le poids de la surréglementation qui prévaut dans le commerce de proximité.

---

<sup>12</sup> Cour du Québec, Jugement #700-61-082001-089, 1<sup>er</sup> mars 2010 sous la présidence de Mme Nathalie Duperron-Roy

**Dans un tel contexte, le cartage obligatoire s'avère une solution idéale puisqu'il vient à la fois assurer une conformité parfaite tout en simplifiant les opérations du dépanneur.**

En effet, le cartage obligatoire (CO) se définit ainsi :

*Tous les clients souhaitant acheter un produit pour adulte (loterie, alcool, tabac et autres) doivent présenter une carte d'identité valide (permis de conduire, passeport ou assurance maladie) pour attester leur majorité, et ce, à chaque transaction.*

Ainsi, les avantages du CO sont majeurs pour le détaillant :

- Les employés n'ont plus le pouvoir de carter : l'élément humain disparaît de la procédure et le taux d'erreur est pratiquement éliminé;
- La directive aux employés est claire : toute vente de produits aux adultes nécessite une carte d'identité sans égard à l'apparence, sinon pas de vente possible;
- Le cartage se fait à chaque transaction : une personne qu'on vient de carter il y a cinq minutes sera re-cartée à nouveau si elle revient acheter un autre produit pour adulte.

Donc, cela signifie :

- Plus besoin de faire de la formation d'employés : une simple directive suffit;
- Plus besoin de faire des rappels, contrôles et suivis;
- Plus besoin de faire signer une feuille d'engagement sur une base régulière;
- Plus besoin d'inspections mystères internes;
- Plus besoin de s'inquiéter de la conformité à la Loi, des inspections et autres;
- Plus aucun risque d'amende ou de poursuite.

De plus, cette pratique est facilitée par les nouvelles technologies : la vérification d'âge se fait maintenant en un clin d'œil. En effet, le terminal de Loto-Québec a été spécialement programmé pour lire le code-barre du permis de conduire et valider l'âge et cela, sans transmettre ni conserver aucun renseignement personnel.

Cela fait longtemps que l'AQDA fait la promotion du cartage obligatoire. Lors de la dernière consultation sur la loi sur le tabac en août 2013, l'AQDA l'a proposé dans son mémoire<sup>13</sup>. De plus, pour bien confirmer l'appui de ses membres face à cette mesure innovante, l'AQDA l'a soumise aux votes lors du dernier Sommet des dépanneurs qu'elle a tenu à Trois-Rivières en octobre 2014 (voir annexe : priorités AQDA et liste de demandes). Une très forte majorité de dépanneurs l'ont endossé à main levée. De plus, un sondage interne mené par la firme Segma auprès de 550 dépanneurs en mai 2015 a encore une fois confirmé leur appui : 77 % se sont montrés très favorables ou assez favorables à l'imposition du cartage obligatoire<sup>14</sup>, soit une majorité très convaincante.

<sup>13</sup> Miser sur la vente légale et responsable, AQDA, 7 août 2013, recommandation #7 : « Utiliser les valideuses de Loto-Québec pour vérifier systématiquement l'âge à partir du permis de conduire. »

<sup>14</sup> Sondage Segma recherche : le questionnaire d'une durée moyenne de 16 minutes a été rempli auprès de 544 propriétaires ou gestionnaires de dépanneurs indépendants au Québec. Les entrevues ont été réalisées du 7 au 24 avril 2015 par des intervieweurs ayant reçu une formation sur le projet. La marge d'erreur maximale est de 3,95 % (19 fois sur 20).

Mais qu'en est-il du public? Saura-t-il bien accepter l'idée d'être carté systématique à chaque achat de bière, loterie ou de tabac? Là aussi, les indices sont positifs et encourageants. Dans un sondage réalisé auprès du grand public par l'AQDA cette année<sup>15</sup>, une majorité de Québécois se sont dits en faveur du CO, même dans sa version intégrale, étendue aux loteries, à l'alcool et autres produits pour adultes.

*Dans quelle mesure seriez-vous en accord avec l'idée d'exiger une carte d'identité à quiconque souhaite acheter du tabac, peu importe l'âge apparent de cette personne?*

Tout à fait d'accord	34 %	} <b>63 % en faveur</b>
Plutôt d'accord	29 %	
Plutôt en désaccord	25 %	
Tout à fait en désaccord	12 %	

*Dans quelle mesure seriez-vous en accord avec l'idée d'exiger une carte d'identité à quiconque souhaitant acheter des produits réservés aux adultes (tabac, alcool, loterie)?*

Tout à fait d'accord	37 %	} <b>63 % en faveur</b>
Plutôt d'accord	26 %	
Plutôt en désaccord	25 %	
Tout à fait en désaccord	12 %	

*Les dépanneurs et autres détaillants pourraient utiliser le lecteur optique du terminal de Loto-Québec pour lire les permis de conduire et carte d'assurance maladie et s'assurer de l'âge de l'acheteur. Dans quelle mesure seriez-vous d'accord avec cette mesure ?*

Tout à fait d'accord	28 %	} <b>57 % en faveur</b>
Plutôt d'accord	29 %	
Plutôt en désaccord	23 %	
Tout à fait en désaccord	20 %	

Pour les dépanneurs, le CO vient équilibrer les choses, puisque le public est appelé à faire davantage sa part en matière de prévention de la vente de tabac et autres produits pour adultes aux jeunes. Ainsi présenté, nous sommes convaincus que la population verra l'initiative d'un très bon œil et s'habitue vite à venir chercher sa bière, son billet de loterie ou son paquet de cigarette avec une carte d'identité (qui, de toute façon, est pour la plupart présente dans le portefeuille avec les cartes de débit et de crédit).

En terminant, il demeure un dernier avantage non négligeable à souligner relativement à l'adoption du cartage obligatoire, et c'est celui du ménage à faire dans la réglementation sur la vente aux mineurs.

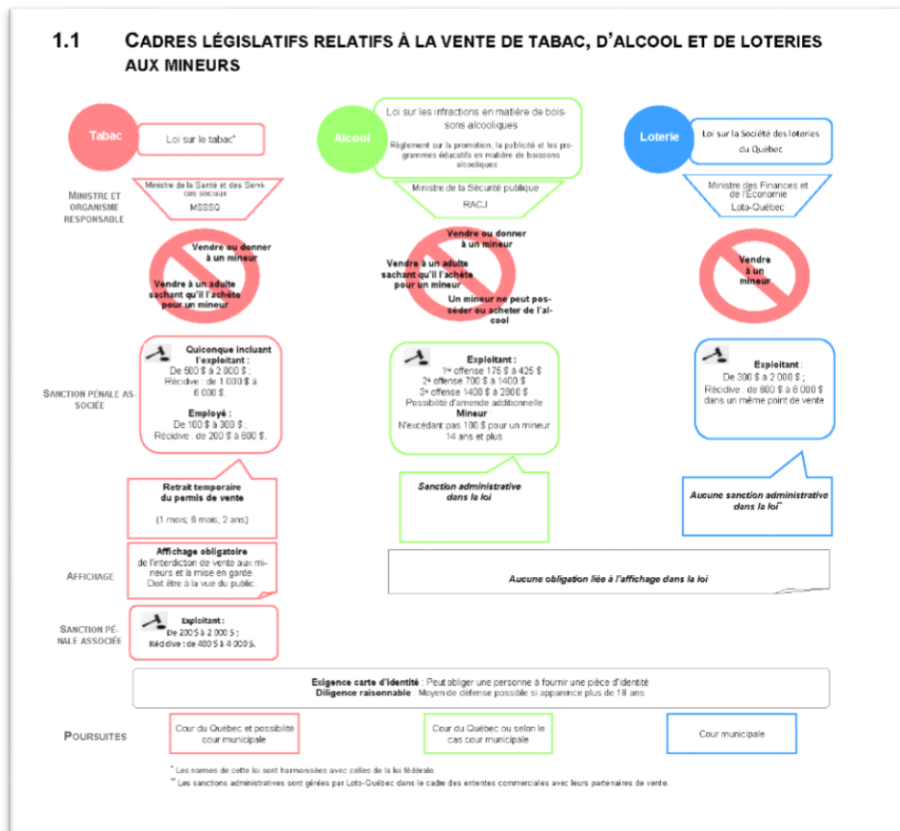
---

<sup>15</sup> Sondage web mené du 4 au 10 mars 2015 auprès de 923 répondants québécois âgés de 18 ans et plus, francophones et anglophones par la firme Substance Stratégies. La marge d'erreur statistique maximale si l'échantillon était probabiliste est de 3,2 % (19 fois sur 20).

En novembre 2013, l'Institut national de Santé publique publiait une analyse de la situation et des écrits scientifiques quant à l'interdiction de vendre du tabac, de l'alcool et de la loterie aux mineurs. Dans le préambule de son étude, l'INSP écrit :

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), « **plusieurs partenaires demandent une approche commune quant à l'interdiction de vendre ces produits aux mineurs.** En 2005, lors de la révision de la Loi sur le tabac, le Conseil des ministres demandait aux différents organismes impliqués de proposer conjointement une harmonisation des lois et règlements encadrant la vente de produits du tabac, d'alcool et de billets de loterie aux mineurs. Le Plan québécois de prévention du tabagisme chez les jeunes ainsi que le plan d'action ministériel en toxicomanie recommandent également d'analyser la possibilité de mettre en place des mesures pour harmoniser les lois et les règlements qui encadrent la vente des produits du tabac, de l'alcool et de loterie aux mineurs. Les détaillants seraient également favorables à une plus grande harmonisation afin d'accroître l'efficacité dans l'application des contrôles. »<sup>16</sup>

Le besoin d'harmoniser la législation saute aux yeux quand on prend connaissance de la pléthore de lois et règlements du système actuel (voir tableau ci-bas<sup>17</sup>) où carter loterie, alcool ou tabac n'a pas le même poids juridique, les mêmes pénalités, le même suivi ou les mêmes conséquences alors qu'on parle de la même chose et que la loi devrait être appliquée également.



<sup>16</sup> INSPQ, Interdiction de vendre aux mineurs, Novembre 2013, p. 1

<sup>17</sup> Idem, p. 4

Depuis 2005, or donc, le gouvernement et les instances de Santé publique se disent préoccupés par l'harmonisation de sa législation interdisant la vente aux mineurs au point de confier une étude à l'INSP et pourtant, en 10 ans, rien de tangible n'a été accompli en ce sens.

Pire : le gouvernement continue d'agir en silo puisque la version actuelle du PL 44 vient accentuer les déséquilibres entre l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs, qui serait encore plus sévèrement contrôlée et punie, et l'interdiction de la vente de loterie et d'alcool aux mineurs, dont les peines et les contrôles sont, par comparaison, laxistes et tolérants.

Devant ce nœud gordien que le gouvernement ne semble capable de dénouer au-delà d'en faire le constat par des études, les dépanneurs apportent une solution pratique, simple et définitive en nivelant la pratique par la base, c'est-à-dire en imposant le cartage obligatoire à tous les produits pour adultes, venant ainsi accomplir ce que le gouvernement s'avère impuissant à réaliser, soit d'harmoniser la pratique en allant au-delà de ce qui est requis et en rendant caduque les diverses formes de contrôle et d'inspection qui prévalent actuellement, au-delà d'une simple vérification de conformité.

Les inspections mystères, qui coûtent sans doute très cher au gouvernement, pourront donc être choses du passé avec l'imposition du cartage obligatoire, devenant ainsi une source d'économie potentielle pour l'État qui en a bien besoin.

Le Québec est donc prêt pour une telle avancée : les détaillants et le public l'appuient et grâce à la lecture aisée du code-barre du permis de conduire rendue possible par le lecteur optique du terminal de Loto-Québec, la vérification d'âge est devenue rapide et commode, davantage même qu'une transaction par carte de débit ou de crédit.

L'AQDA est convaincue qu'après une période de rodage, la population s'habitue sans problème à devoir présenter une carte d'identité pour tout achat de produit pour adulte, surtout s'il s'agit de protéger des jeunes. Les amendes draconiennes du PL 44 vont encourager des centaines de détaillants à adopter le cartage obligatoire de manière volontaire, mais cela risque d'engendrer une grande diversité de pratiques et de la confusion. Afin d'habituer le public à présenter une carte d'identité, il serait préférable que le gouvernement légifère dès maintenant pour instaurer le cartage obligatoire partout.

**RECOMMANDATION 1 : RÉGLEMENTER L'OBLIGATION POUR LES DÉTAILLANTS D'EXIGER UNE CARTE D'IDENTITÉ POUR TOUT ACHAT DE TABAC, QUEL QUE SOIT L'ÂGE APPARENT DU CLIENT.**

## 2) Prohibition du menthol : sur la glace le temps d'autres études

Le PL 44 propose de bannir le menthol sous prétexte que cette saveur serait très populaire chez les jeunes et les inciterait à commencer à fumer en rendant le goût de tabac plus attirant.

Lors du dépôt de son projet de loi, la ministre Lucie Charlebois a été très claire sur ce point :

« Moi, je reviens toujours à la base, pourquoi est-ce qu'on a conçu ce projet de loi là, c'est pour protéger les jeunes. On sait que statistiquement parlant — j'ai les chiffres dans mes documents, mais je pourrai vous les donner plus tard — statistiquement parlant, **les jeunes fument plus la cigarette mentholée que n'importe quelle autre cigarette.** C'est toujours les saveurs qui les allument. »

- Lucie Charlebois, ministre de la Santé publique  
Conférence de presse suite au dépôt PL 44  
5 mai 2015

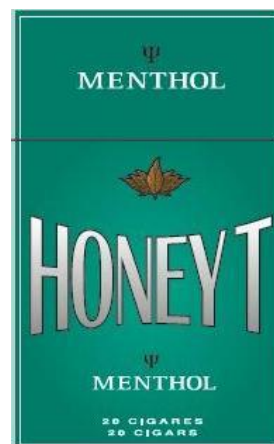
« Pour Mme Charlebois, les saveurs comme le menthol favorisent l'usage du tabac chez les jeunes, **qui fument deux fois plus de ce type de cigarettes.** »

- Denis Lessard, La Presse, 6 mai 2015

Les statistiques auxquelles se réfère la ministre sont toutes issues de sondages d'enfant, c'est-à-dire d'études dont l'entière crédibilité repose sur la perception d'enfants de 11 à 15 ans. Les chercheurs leur soumettent des questionnaires et compilent leurs réponses sans aller sur terrain pour étudier la question, sans prendre de prélèvements de mégots, sans observer les enfants, mais en se fiant uniquement à leurs réponses.

Les résultats de ces études requièrent donc une grande prudence, d'autant plus qu'une confusion totale règne quant au menthol : parle-t-on du menthol dans les cigarettes ou du menthol dans les petits cigares? En effet, le menthol est la seule saveur qui se retrouve dans les deux (cigarettes et petits cigares) et leurs paquets, comme on le voit ici, sont très similaires en apparence, au point d'être facilement confondus.

### PAQUET DE CIGARETTES VS PAQUET DE PETITS CIGARES **AU MENTHOL**



Les affirmations entendues à l'effet que « *le tiers des jeunes fumeurs optent pour le menthol* » ou encore que le « *menthol est la saveur la plus populaire chez les jeunes* » ont fait sursauter plus d'un dépanneur, ces derniers connaissant mieux que quiconque les préférences des fumeurs adultes, jeunes et moins jeunes.

Voulant en avoir le cœur net, l'AQDA a commandé au printemps dernier à la firme Segma un sondage auprès des dépanneurs québécois. Sur le menthol, ils ont été catégoriques : **99 % des dépanneurs estiment que les jeunes adultes de moins de 25 ans n'en achètent pas**. Il serait dès lors fort surprenant que ce soit le cas chez les jeunes mineurs, à l'école!

### **SONDAGE SEGMA / AQDA AUPRÈS DES DÉPANNEURS : MENTHOL CHEZ LES JEUNES<sup>18</sup>**

Actuellement, est-ce que vous vendez des produits du tabac au menthol dans votre commerce?

Oui :	95 %
Non :	5 %

Quel pourcentage représente la vente de produits de tabac au menthol sur l'ensemble de vos ventes de produits du tabac?

4 % et moins	44 %
5 % à 9 %	27 %
10 à 19 %	18 %
20 % et plus	6 %

Selon vous, à quoi ressemble le client type des produits de tabac au menthol? Est-ce une femme ou un homme?

Femme :	51 %
Homme :	8 %
Les deux :	40 %

Cette personne est-elle surtout âgée...

Entre 18 et 24 ans :	1 %
Entre 25 et 34 ans :	28 %
Entre 35 et 49 ans :	52 %
Entre 50 et plus :	11 %

Selon vous, le menthol est-il une saveur populaire auprès des jeunes (mineur de moins de 18 ans)?

Très/assez populaire :	7 %
Peu/très peu populaire :	87 %

<sup>18</sup> Méthodologie du sondage SEGMA : Un questionnaire d'une durée moyenne de 16 minutes a été rempli auprès de 544 propriétaires ou gestionnaires de dépanneurs indépendants au Québec. Les entrevues ont été réalisées du 7 au 24 avril 2015 par des intervieweurs ayant reçu une formation sur le projet. La marge d'erreur maximale est de 3,95 % (19 fois sur 20).

Soupçonnant que la consommation de menthol chez les jeunes ait été fort dramatisée, l'AQDA a commandé auprès de la firme NIRIC de nouvelles études de mégots en mai dernier avec analyse de contrebande **et** de menthol. Les résultats montrent un contraste saisissant entre la persistance de la contrebande de tabac et l'absence de menthol chez les jeunes au Québec.

### ÉTUDES DE MÉGOTS : CONTREBANDE ET MENTHOL DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC

No	ÉCOLES	ANCIENNES ÉTUDES DE MÉGOTS				2015	2015
		2008	2009	2010	2013	CONTREB.	MENTHOL
1	Châteauguay - École Louis-Philippe-Paré	89%	80%	54%		44,7%	2,7%
2	Châteauguay - École Gabrielle-Roy		79%	36%	42%	38,6%	0,0%
3	Beauharnois - École sec. des Patriotes	86%	75%	14%		38,5%	2,0%
4	Châteauguay - Howard S. Billings Regional HS	83%	88%	24%		33,6%	3,4%
5	Sherbrooke - École secondaire de la Montée	32%	41%	42%		32,5%	1,3%
6	Trois-Rivières - École secondaire Des Pionniers	28%	31%	48%		31,3%	0,0%
7	Drummondville - École secondaire Jean-Rimbault		34%	32%		29,7%	2,3%
8	Sherbrooke - Centre Le Goéland	31%	27%	35%		27,3%	0,0%
9	Soulanges - École sec. Cité-des-Jeunes					26,2%	1,3%
10	Trois-Rivières - Polyvalente Chavigny		29%	34%	22%	24,8%	0,0%
11	Chicoutimi - École Charles-Gravel	40%	44%	28%		23,0%	0,0%
12	Drummondville - Polyvalente La Poudrière		36%	41%		22,7%	0,0%
13	Lévis - École Guillaume-Couture Lauzon		44%	20%		21,5%	0,0%
14	Valleyfield - École Edgar-Hébert		74%	40%		21,5%	0,0%
15	Valleyfield - École de la Baie St-François		67%	30%		19,6%	0,5%
16	Soulanges - École sec. Soulanges					19,2%	0,0%
17	Chicoutimi - École secondaire Dominique-Racine		48%	27%		18,0%	0,0%
18	Roberval - Polyvalente des Quatre-Vents					18,0%	0,0%
19	Victoriaville - École secondaire Le Boisé					15,9%	1,2%
20	Ste-Marthe-sur-le-Lac - École Sec. Liberté Jeunesse		49%	22%	14%	15,4%	3,2%
21	Roberval - ES Des Chutes - Pav. Le Tournant					15,0%	0,5%
22	Trois-Rivières - École secondaire La Découverte			1%		14,6%	0,7%
23	St-Georges - Polyvalente St-Georges		36%	26%		13,2%	0,5%
24	Jonquière - Polyvalente de Jonquière	44%	37%	16%		13,0%	0,0%
25	Sherbrooke - École Montcalm	33%	33%	12%		12,8%	1,6%
26	St-Georges - École Notre-Dame-de-la-Trinité		39%	14%		12,5%	3,7%
27	Trois-Rivières - École Jean-Nicolet					12,5%	0,0%
28	Lévis - École Pointe-Lévis		46%	12%		12,1%	1,7%
29	Alma - École Wilbrod-Dufour		43%	17%		12,0%	0,0%
30	Victoriaville - École secondaire Le Tandem					11,8%	0,7%
31	Deux-Montagnes - School of Lake of Two-Mountains		64%	11%		11,5%	0,0%
32	Roberval - École secondaire Des Chutes					9,0%	2,1%
33	Brossard - École secondaire Antoine-Brossard					7,9%	0,0%
34	Jonquière - Polyvalente Arvida		38%	11%		7,0%	0,0%
35	Gatineau - D'Arcee-McGee HS	24%	22%	20%		6,5%	0,6%
36	Sherbrooke - École le Triolet	28%	32%	4%		4,2%	0,0%
37	Gatineau - École Polyvalente Le Carrefour		27%	15%		3,6%	1,2%
38	Candiac - École Fernand-Séguin		78%	29%		3,5%	0,0%
39	Deux-Montagnes - Polyvalente Deux-Montagnes		61%	22%		3,2%	0,0%
40	Gatineau - École secondaire de l'Île	29%	34%	6%		2,8%	0,7%
41	Brossard - École secondaire Lucille-Teasdale					2,5%	0,0%
42	Gatineau - École secondaire Mont-Bleu	24%	24%	5%		1,4%	0,0%
43	Oka - École secondaire d'Oka		70%	16%		0,0%	0,0%
					MOYENNE	16,8%	0,8%

Les faibles taux de menthol relevés aux abords des écoles (moins de 1 % en moyenne) sont en tous points conformes à des études de mégots similaires faites cette année en Nouvelle-Écosse et l'an dernier en Ontario. **Conclusion : il y a très peu de menthol dans les écoles.**

La logique de prohiber du menthol au profit des jeunes est donc fautive : le gouvernement fonce dans une porte ouverte en voulant interdire un produit que les jeunes ne consomment pas ou très peu, alors que ce faisant, il octroie l'exclusivité du menthol aux contrebandiers, leur procurant une exclusivité commerciale alors que la contrebande demeure encore et toujours le problème numéro un de l'accès des jeunes au tabac.

Les études de mégots étant facilement répliquables, l'AQDA invite le MSSS à valider ses résultats en procédant lui-même à de nouvelles études de mégots à la rentrée des classes. Le ministère conclura alors, comme nous, que la consommation marginale de menthol chez les jeunes est le reflet d'une problématique générale d'accès au tabac et que le menthol, en tant que tel, ne constitue pas un facteur aggravant, stimulant ou attractif pour les jeunes.

### **Effets pervers de la prohibition**

Le menthol n'étant pas un problème, sa prohibition ne peut être une solution. Au contraire, celle-ci n'apportera que des effets pervers qui ne feront que des perdants :

- **Consommateurs adultes :** Les premiers perdants seront les 75 000 adultes québécois qui, présentement, apprécient le tabac au menthol. Ces derniers se verront privés de leur liberté de choix par un gouvernement qui agit de manière paternaliste.
- **Contribuables :** Ensuite, les contribuables. Car si la totalité des consommateurs se tournent vers le marché noir, le gouvernement pourrait perdre jusqu'à 55 millions \$ de revenus de taxes par année, sans aucune baisse du nombre de fumeurs.
- **Communautés :** Le renforcement de la contrebande est une menace pour la sécurité publique et celle des communautés : une partie importante des saisies de contrebande s'accompagnent de drogues et d'armes et impliquent le crime organisé.
- **Jeunes :** Puis, les jeunes eux-mêmes, car les cigarettes au menthol leur seront davantage accessibles, à seulement 15 \$ la cartouche et sans risque d'être cartés, et encore plus attirantes étant donné qu'elles seront illégales.
- **Dépanneurs :** Enfin, les dépanneurs, qui risquent de perdre jusqu'à 5 % de leurs ventes de produits du tabac au profit des contrebandiers, avec en plus une baisse proportionnelle d'achalandage en magasin, ce qui alourdit les pertes de beaucoup.

L'AQDA rappelle que des enquêtes récentes faites au sein des réserves autochtones ont révélé que l'offre de contrebande comprend déjà une dizaine de produits de cigarettes au menthol et que le marché de la contrebande peut d'ores et déjà satisfaire à la demande des consommateurs du Québec advenant que le produit soit banni.

**RECOMMANDATION 2 : QUE LA PROHIBITION DES CIGARETTES AU MENTHOL SOIT RETIRÉE DU PL 44 LE TEMPS QUE LE MSSS PROCÈDE À DE NOUVELLES ÉTUDES SUR LA CONSOMMATION RÉELLE DE MENTHOL CHEZ LES JEUNES.**

### 3) L'interdiction des saveurs : prendre le taureau par les cornes

Hormis le menthol, l'AQDA prend acte du fait que le gouvernement souhaite retirer du marché les saveurs liées au tabac et qui sont, pour la plupart, celles qu'on retrouve ajoutées aux petits cigares parfumés, et ce, dans le but d'en freiner la consommation chez les jeunes.

La grande préoccupation de l'AQDA face à cette politique est que l'interdiction des saveurs dans la loi n'aura pas pour effet de les retirer du marché tant que les réserves autochtones de Kahnawake et Kanesatake continueront d'ignorer la loi face à des autorités impuissantes. Autrement dit, ces réserves continueront de vendre des petits cigares parfumés en toute impunité alors que les détaillants, eux, seront contraints de les retirer de leurs tablettes.

Il y a donc ici une injustice criante et un accroc sérieux au principe sacré selon lequel personne n'est au-dessus des lois. Cette situation déplorable est malheureusement de plus en plus banalisée et engendre un cynisme corrosif au sein de la population.

#### Une contrebande de tabac qui persiste malgré tout

Loin d'être battue en brèche, sous contrôle ou encore chose du passé, la contrebande de tabac persiste de plus belle au Québec et plusieurs raisons viennent expliquer cette situation :

- **Proximité de Kahnawake et Kanesatake :** Le Québec est la seule province au Canada à être aux prises avec deux réserves autochtones fortement impliquées dans le commerce illégal du tabac de contrebande et situées toutes deux à quelques minutes à peine de la principale métropole et zone urbaine de la province.
- **Importance de Kahnawake :** A elle seule, la réserve de Kahnawake comporte plus de cabanes à tabac (136) que toutes les cabanes à tabac répertoriées en Ontario (123)<sup>19</sup>. De plus, on y dénombre une dizaine d'usines illégales de fabrication de cigarettes de contrebande capables d'alimenter demain matin le marché québécois au complet.
- **Différence de prix :** Depuis 2012, Québec et Ottawa ont augmenté à trois reprises les taxes sur le tabac, augmentant la cartouche de 12 \$ environ. Le prix moyen de la cartouche de 200 cigarettes se situe présentement à 85,39 \$<sup>20</sup> alors qu'une cartouche de contrebande se vend à 15,00 \$ dans une réserve, soit moins du cinquième du prix.
- **Baisse du revenu disponible :** Les fumeurs se tournent vers la contrebande pour une seule raison : le prix. Fumer une cartouche légale par semaine coûte 4 440 \$ par année chez les dépanneurs vs 780 \$ chez les contrebandiers, une économie de 3 660 \$ qui représente environ 18 % du salaire net d'une personne gagnant 45 000 \$ par année! Pour certains, la contrebande n'est donc pas un choix, mais bien une nécessité.
- **Appât du gain :** La facilité avec laquelle quiconque peut se procurer du tabac à 400 \$ la caisse de 50 cartouches (10 000 cigarettes) à Kahnawake pour la revendre à ses collègues et amis 25 \$ la cartouche (850 \$ de profit net) engendre une armée de petits contrebandiers du dimanche aux quatre coins du Québec. On le voit très bien par le profil des personnes condamnées qui comprend des retraités, sans emploi, etc.

<sup>19</sup> Brochure « Personne n'est au-dessus des lois », AQDA, 2011

<sup>20</sup> Association pour les droits des non-fumeurs, carte des prix du tabac, Juin 2015

En se fiant sur les données disponibles de Santé Canada, nous obtenons un assez bon portrait de l'évolution de la contrebande au Québec. D'abord, on peut observer que les ventes légales (ligne 1) ont augmenté depuis 2008, mais stagné en 2012 et commencé à baisser en 2013, tout cela tandis que le nombre de fumeurs (ligne 2) est demeuré stable. En se fiant sur l'estimé de 15 % de contrebande du Ministère des Finances en 2011, nous aurions au Québec un volume total de cigarettes consommées de 9 milliards de bâtonnets (ligne 7). En supposant que ce volume est resté stable, on voit que la contrebande se serait remise à augmenter en 2013 (ligne 3), soit un an après la première hausse de taxes décrétée par Québec en 2012. **Les revenus bruts des contrebandiers s'élèveraient alors à plus de 100 millions \$ par année.**

### PORTRAIT DE LA CONTREBANDE DE TABAC AU QUÉBEC (2008-2014)

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Ventes légales de cigarettes / an - Québec <sup>1</sup>	5 869 091 250	6 504 503 120	7 620 380 333	7 719 871 640	7 884 975 055	7 672 778 678
Nombre de fumeurs - Québec <sup>2</sup>	1 542 295	1 499 501	1 570 677	1 428 422	1 626 375	1 476 989
Estimation AQDA du niveau de contrebande <sup>3</sup>	<b>35 %</b>	<b>28 %</b>	<b>16 %</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>	<b>15 %</b>
Volume de cigarettes de contrebande <sup>4</sup>	3 160 279 904	2 529 528 991	1 451 501 016	1 362 330 289	1 178 214 663	1 354 019 767
Revenus bruts pour le marché noir <sup>5</sup>	<b>237 020 993 \$</b>	<b>189 714 674 \$</b>	<b>108 862 576 \$</b>	<b>102 174 772 \$</b>	<b>88 366 100 \$</b>	<b>101 551 483 \$</b>
Pertes fiscales dues à la contrebande - Québec <sup>6</sup>	<b>325 508 830 \$</b>	<b>260 541 486 \$</b>	<b>153 859 108 \$</b>	<b>148 494 002 \$</b>	<b>128 425 398 \$</b>	<b>174 668 550 \$</b>
Nbre cigarettes consommées - Québec <sup>7</sup>	<b>9 029 371 154</b>	<b>9 034 032 111</b>	<b>9 071 881 349</b>	<b>9 082 201 929</b>	<b>9 063 189 718</b>	<b>9 026 798 445</b>
Revenus de taxes sur le tabac - Québec <sup>8</sup>	658 000 000 \$	754 000 000 \$	873 000 000 \$	913 000 000 \$	907 000 000 \$	1 049 000 000 \$
Taxe tabac par cartouche - Québec <sup>9</sup>	20,60 \$	20,60 \$	21,20 \$	21,80 \$	21,80 \$	25,80 \$

#### SOURCES:

- 1: Santé Canada : [http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/indust/\\_sales-ventes/qc-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/indust/_sales-ventes/qc-fra.php)
- 2: Statistique Canada (Cansim) : <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=1050501&pattern=SMOKER&tabMode=dataTable&srchLan=0&p1=-1&p2=-1>
- 3: Estimation qui s'appuie sur l'hypothèse d'un marché stable de 9 milliards de cigarettes consommées par an au Québec de 2008 à 2014
- 4 : Différence entre les ventes légales et le marché de 9 milliards de cigarettes par an
- 5 : Estimé selon le prix moyen d'une cartouche de contrebande vendue à 15 \$, soit 0,075 \$ la cigarette de contrebande vendue
- 6 : Somme du volume de cigarettes de contrebande estimé et de la taxe provinciale sur le tabac par cigarette pour l'année en cours
- 7 : Estimé du volume total de cigarettes consommées par an au Québec, endossée par le Ministère des finances en 2011 qui estimait alors le taux de contrebande à 15 %
- 8 : Comptes publics, Québec
- 9 : Ministère des Finances, Québec

Pour illustrer l'importance majeure de la contrebande encore de nos jours, prenons pour acquis que notre estimation est exacte et que les contrebandiers auraient vendu tout près de 1,4 milliard de cigarettes en 2013-2014.

Un tel volume de contrebande signifie grosso modo :

- **Par année : 6,8 millions de cartouches** de 200 cigarettes de contrebande soit l'équivalent de 54 millions de paquets de 25 cigarettes de contrebande.
- **Par jour : 19 000 cartouches** de 200 cigarettes de contrebande par jour, soit l'équivalent de **150 000 paquets** de 25 cigarettes de contrebande.
- Sachant que la part de marché des dépanneurs est de 66 %, le volume de contrebande actuel équivaut donc à voler chaque dépanneur d'environ 16 paquets par jour, soit 112/sem., 448/mois et 5 376 par année.
- En termes de pertes fiscales au Québec (taxes de 0,129 \$ par cigarette en 2013) :
  - Par jour : 480 000 \$ (ou 560 000 \$ avec les taxes plus élevées de 2015)
  - Par année : 175 millions \$ (ou 204 M \$ avec les taxes de 2015)
- En termes de pertes fiscales au fédéral (taxes de 0,085 \$ par cigarette en 2013)
  - Par jour : 320 000 \$ (ou 387 000 \$ avec les taxes plus élevées de 2015)
  - Par année : 116 millions \$ (ou 142 M \$ avec les taxes de 2015)

### **Amendes tapes à l'œil et ententes ridicules de paiement**

Malgré tout, la population se conforte de voir les contrebandiers condamnés à de lourdes amendes. En effet, il ne se passe pas un mois sans que Revenu Québec ne publie un communiqué pour annoncer que tel ou tel individu reconnu coupable de contrebande de tabac s'est vu condamné à payer une amende de **centaines de milliers de dollars** :

*EXEMPLE DE COMMUNIQUÉ TROMPEUR DONT LE TITRE EST :*  
**AMENDES DE PLUS DE 340 000 \$ POUR UN RÉSIDENT DE QUÉBEC**

*Québec, le 2 novembre 2011. – Revenu Québec annonce que M. Pierre Vizien, de Québec, a été reconnu coupable, le 20 septembre au palais de justice de Québec, d'avoir contrevenu à la Loi concernant l'impôt sur le tabac. M. Vizien n'était pas inscrit aux fichiers de Revenu Québec et n'était titulaire d'aucun des permis exigés par la Loi pour exercer des activités commerciales liées aux produits du tabac.*

*M. Vizien s'est vu reprocher d'avoir vendu, livré ou eu en sa possession du tabac destiné à la vente au détail au Québec et dont le paquet n'était pas identifié conformément à la Loi. La juge de paix magistrate Réna Émond, de la Cour du Québec, a condamné M. Vizien à payer une amende de 344 535 \$ dans un délai de 18 mois. La cour a également ordonné la confiscation ainsi que la destruction du tabac saisi.*

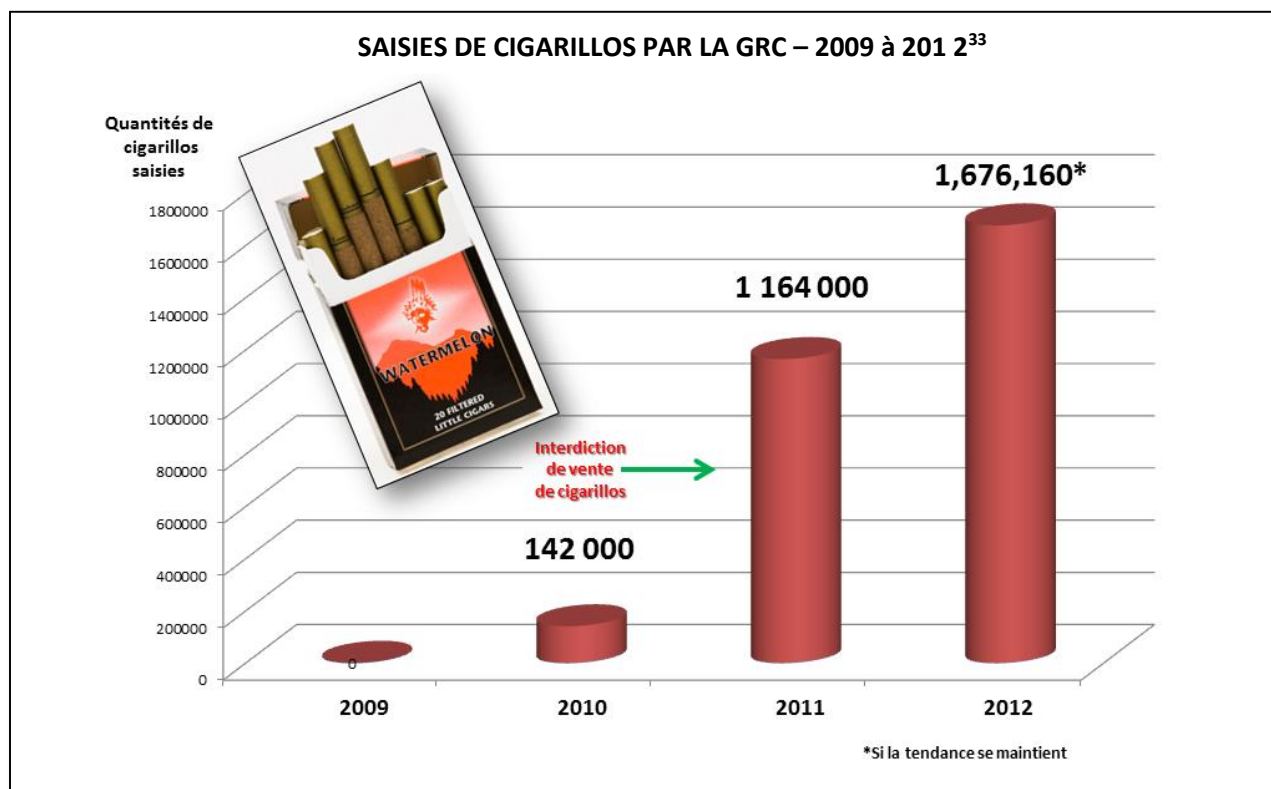
*Cette condamnation est le résultat d'une opération effectuée par la Division des enquêtes sur le crime organisé du secteur Est de la Sûreté du Québec. Le 2 avril 2010, des policiers ont perquisitionné à un local d'entrepôt loué par M. Vizien et y ont saisi 177 200 cigarettes de contrebande. À l'arrivée des policiers, M. Vizien était dans l'entrepôt et manipulait le tabac qui y était conservé.*

Donc, justice est faite, mais voici la réalité : une simple démarche d'accès à l'information nous a permis d'apprendre que l'entente finale prise entre la Couronne et M. Vizien pour son amende de 345 000 \$ n'est pas un paiement total en 18 mois, mais bien **un paiement ridicule et absurde de 25 \$ par mois pendant... 1 148 ans!**

Ce cas est loin d'être l'exception, mais plutôt la norme. En effet, sur une liste de 340 condamnations d'amendes pour contrebande de tabac de 2012 à aujourd'hui (voir annexe), le Ministère de la Justice n'a pu confirmer à l'AQDA que seulement deux ententes de paiement prises avec les fautifs, soit :

- 1 500 heures de travaux communautaires pour une amende de 3,9 M \$ (soit 2 600 \$ pour chaque heure de travaux communautaires) dans un cas;
- paiement d'un montant de 30 \$ par mois pendant 574 ans dans un autre.

Dans un tel contexte, les contrebandiers s'en donnent à cœur joie. En 2010, le gouvernement fédéral s'est attaqué à la vente des petits cigares parfumés en bannissant la catégorie la plus populaire, soit les cigarillos de 1,5 gramme et moins avec filtre. Dans les années qui ont suivi cette législation, les contrebandiers ont saisi l'opportunité que représente ce nouveau marché exclusif. Selon la GRC, les saisies de cigarillos parfumés, quasiment inexistantes avant l'adoption de la Loi, ont littéralement explosé pour atteindre d'année en année de nouveaux records, comme l'indique le tableau suivant.



Les petits cigarillos de 1,5 gramme et moins avec filtres sont toujours en vente dans les réserves, à une fraction du prix qu'ils coûtaient dans les dépanneurs (30 \$ pour une cartouche de 200 alors qu'il en coûtait 10 \$ pour 10 dans les dépanneurs). Les jeunes peuvent donc toujours s'en procurer... sans être cartés.

### **Ne pas fermer les yeux face à la contrebande dans les réserves**

Il serait irresponsable que les élus qui analysent le PL 44 fassent abstraction de l'enjeu de la contrebande autochtone ou encore, se contentent de s'en remettre aux autorités pour ce qui est de la lutte à la contrebande. Si leur priorité véritable consiste à diminuer le tabagisme chez les jeunes, ils doivent s'attaquer à ce qui est la plus importante source de tabac abordable chez les jeunes et éviter, à tout le moins, d'en aggraver l'intensité par des lois et règlements susceptibles de donner un avantage aux contrebandiers ou d'inciter davantage les fumeurs à se tourner vers le marché noir.

D'autant plus que le Québec fait figure de leader en matière de lutte à la contrebande, avec notamment un rapport unique au Canada et dont la première recommandation rejoint tout à fait celle proposée par l'AQDA<sup>21</sup> :

*« QUE le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrées à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait d'entendre les groupes concernés et les experts des différents ministères afin de proposer un plan d'action intégré tirant un profit maximal des ressources de chaque gouvernement et s'assurant qu'ils agissent de concert. Ce plan d'action porterait, entre autres, sur :*

- *Une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non autochtones;*
- *L'amélioration de la sécurité aux frontières par la création d'un groupe de travail dans la région de Salaberry-de-Valleyfield, similaire à celui de Cornwall, pour une surveillance 24 heures par jour et en laissant le poste de douanes canadiennes de Cornwall/Akwesasne à Cornwall de façon permanente;*
- *La consolidation des ressources de lutte anticontrebande, l'inspection des fabriques autochtones titulaires d'un permis, l'application des lois fédérales et la fermeture des fabriques illégales. »*

Ce rapport de la Commission des finances publiques est important : il s'agit en fait du premier consensus au Canada sur les mesures à prendre pour juguler la contrebande. Peu après sa sortie, l'AQDA s'est tournée vers les municipalités et MRC du Québec afin qu'elles donnent leur appui aux recommandations du rapport et incitent le gouvernement à les faire siennes. Cette opération s'est avérée un grand succès : plus de 400 municipalités, soit directement ou soit par l'entreprise de leur MRC, ont endossé la résolution soumise par l'AQDA. De fait, 27 des 78 MRC approchées, soit 35 % d'entre elles, ont accepté de voter la résolution de l'ACDA même si, techniquement parlant, la lutte à la contrebande n'est pas de leur ressort.

Trois ans plus tard, cette recommandation clé de la CFP (à l'effet de mettre sur pied une commission mixte) n'a toujours pas trouvé écho, tant à Québec qu'à Ottawa ou Toronto. À notre avis, le dialogue entre les parties prenantes, les gouvernements et les Premières Nations

---

<sup>21</sup> Étude des mesures pour contrer la consommation du tabac de contrebande au Québec, février 2012, Commission des finances publiques, Québec, p. 26

demeure l'avenue la plus prometteuse pour dénouer l'impasse actuelle et rechercher des solutions innovatrices, d'autant plus que certaines réserves, comme Akwesasne, se sont montrées ouvertes au dialogue.

En attendant que le gouvernement donne suite à cette approche constructive qui mise sur le dialogue et le partenariat avec les peuples autochtones, l'AQDA aimerait le voir intervenir de manière plus affirmative pour que l'interdiction des saveurs qu'il préconise ait des chances d'être respectée par tout le monde, et pas seulement des dépanneurs.

Il est possible que les Conseils de bande des réserves autochtones de Kahnawake et de Kanesatake se montrent sensibles aux arguments de santé du gouvernement quant à la nécessité d'interdire les saveurs autres que le menthol pour protéger la santé des jeunes et qu'ils y adhèrent volontairement. Mais encore faut-il que des démarches soient faites en ce sens, que la ministre, Mme Lucie Charlebois, prenne le bâton du pèlerin et écrive aux chefs des Conseils de bande pour les sensibiliser à la situation et solliciter leur coopération.

À cette fin, l'AQDA a préparé à la ministre un projet de lettre aux chefs de bande qu'on trouvera en annexe de ce mémoire.

De plus, il serait logique et conséquent de modifier la loi pour y ajouter spécifiquement la notion que celle-ci est applicable partout au Québec, y compris dans les réserves autochtones. Même si cela n'y changera peut-être rien dans les faits, le fait d'inscrire cette disposition dans la loi ajoute une forme de pression morale sur les Conseils de bande et lance un signal haut et fort à l'effet que personne n'est au-dessus des lois.

**RECOMMANDATION 3 : QUE LA MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, MME LUCIE CHARLEBOIS, ÉCRIT AUX CHEFS DES CONSEILS DE BANDE DE KAHNAWAKE ET DE KANESATAKE AFIN QU'ILS S'ENGAGENT À RESPECTER VOLONTAIREMENT LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI.**

**RECOMMANDATION 4 : QUE LE PROJET DE LOI 44 SPÉCIFIE EN PRÉAMBULE QUE TOUTES LES DISPOSITIONS DE LA LOI SONT ÉGALEMENT APPLICABLES PAR LES RÉSERVES AUTOCHTONES.**

#### 4) Cigarette électronique et autres assouplissements techniques à la loi

Concernant la cigarette électronique, l'AQDA voit d'un bon œil le fait que le gouvernement veuille mettre de l'ordre dans ce créneau émergent dont le flou réglementaire a favorisé l'éclosion d'une vague de commerces spécialisés qui n'ont ou n'avaient à peu près aucune réglementation à respecter : ni cartage, ni affichage caché, ni interdiction de promotion, etc.

La cigarette électronique n'est pas encore un produit de masse, mais pourrait le devenir. La préoccupation de l'AQDA est de s'assurer que les règles de compétition soient justes, équitables, et les mêmes pour tout le monde.

En assujettissant la cigarette électronique à la Loi sur le tabac, l'AQDA s'attend à ce que :

- Les commerces spécialisés procèdent à la vérification d'âge comme les dépanneurs;
- Les commerces spécialisés affichent l'interdiction de vente aux mineurs, comme les dépanneurs;
- Les commerces spécialisés s'abstiennent de toute promotion du produit, comme les dépanneurs (à l'extérieur, en ligne et autre);
- Les commerces spécialisés cachent leurs produits à la vue des clients, comme les dépanneurs.

Si le gouvernement permettait aux commerces spécialisés de montrer leurs produits en les installant sur le comptoir, par exemple, les dépanneurs ne s'y opposeraient pas, mais exigeraient d'avoir le droit de faire de même.

Car il serait hautement inacceptable pour l'AQDA qu'au terme du projet de loi, les dépanneurs se voient défavorisés d'une quelconque manière vis-à-vis des commerces spécialisés, alors que le poids de la réglementation est beaucoup plus lourd chez les dépanneurs, d'une part, et que le bénéfice des cigarettes électroniques penche davantage vers la consommation par des fumeurs existants, d'autre part, une clientèle bien plus présente chez les dépanneurs que dans les commerces spécialisés.

**RECOMMANDATION 5 : S'ASSURER QUE LES DÉPANNEURS ET LES  
COMMERCES SPÉCIALISÉS AIENT LES MÊMES CONDITIONS  
RÉGLEMENTAIRES DE MANIÈRE À POUVOIR COMPÉTITIONNER DE FAÇON  
ÉQUITABLE.**

## Amendements spécifiques

L'AQDA a trois amendements à proposer concernant l'article 14.1 qui se lit ainsi :

- 14.1. La vente de tabac au détail doit s'effectuer dans un point de vente de tabac, en présence physique de l'exploitant du point de vente de tabac ou de son préposé et de l'acheteur.

Pour l'application de la présente loi:

- 1° un point de vente de tabac est un lieu fixe délimité de façon permanente par des cloisons ou des murs continus s'étendant du sol au plafond, auquel la clientèle ne peut accéder que par une ouverture munie d'une porte et dans lequel l'exploitant de ce lieu vend du tabac au détail;

Ce règlement a pour but d'éviter la vente de tabac se fasse dans des foires, kiosques, expositions ou toutes formes d'aires ouvertes et l'AQDA ne s'y oppose pas. Nous avons toutefois identifié trois cas où ce règlement a ou peut donner lieu à des restrictions qui ne sont pas justes pour les exploitants de dépanneurs et que nous voudrions modifier.

### a) Dépanneur et restaurant en un même local

De plus en plus de dépanneurs intègrent dans leur espace de vente une section restaurant. Le segment prêt-à-manger ou restauration est très dynamique et dans la mesure où le gouvernement encourage les dépanneurs à se diversifier hors tabac, tout le monde s'entend que c'est une bonne chose. Or, le présent règlement (surligné en jaune) oblige les détaillants de tabac à s'entourer de quatre murs, de sorte qu'à plusieurs reprises, des inspecteurs sont venus sommer des dépanneurs de construire un mur entre la section dépanneur de la pièce et la section restaurant.

Ces interventions réglementaires sont très problématiques, car souvent, le commerce n'a pas été conçu pour accueillir un mur et aussi, les coûts d'une telle construction sont prohibitifs. Heureusement, le MSSS a fait part d'une grande souplesse à date et toléré la situation dans une large mesure, mais pour rassurer les propriétaires et éviter les problèmes à l'avenir, nous proposons l'ajout de l'amendement suivant :

**RECOMMANDATION 6 : AJOUTER À L'ARTICLE 14.1.1. LE PARAGRAPHE SUIVANT : UN POINT DE VENTE DE TABAC PEUT INCLURE UNE SECTION DE RESTAURATION SANS QU'UNE CLOISON SOIT NÉCESSAIRE POUR SÉPARER LES DEUX.**

### b) Dépanneur localisé dans un carrefour commercial

Il existe plusieurs centres commerciaux qui comportent des kiosques à journaux à l'intérieur du mail (aire ouverte) et qui vendent du tabac. Cette situation dure depuis des décennies et ce n'est que très récemment que des inspecteurs du MSSS ont commencé à émettre des billets d'infraction à leurs propriétaires pour vente de tabac dans un espace ouvert.

Cette situation est d'autant plus illogique que ces mêmes centres commerciaux vont abriter des supermarchés dont l'accès est grand ouvert (aucune porte entre le mail et le supermarché) et qui vendent aussi du tabac, mais sans être inquiété.

Pour régulariser la situation et en toute justice pour les propriétaires vulnérables de ces petits kiosques à journaux, nous proposons l'ajout de l'amendement suivant :



**RECOMMANDATION 7 : AJOUTER À L'ARTICLE 14.1.1. LE PARAGRAPHE SUIVANT : UN POINT DE VENTE DE TABAC PEUT ÊTRE SITUÉ À L'INTÉRIEUR D'UN CENTRE COMMERCIAL SANS QU'IL Y AIT BESOIN DE CLOISON SPÉCIFIQUE.**

### c) Vente de tabac par tiroir-caisse

Une autre demande d'amendement vise à combler une lacune qui touche la question importante de la sécurité du personnel de nuit dans les stations-service, souvent des jeunes qui sont aux études.

L'exception demandée fait suite aux mesures de sécurité exceptionnelles adoptées par plusieurs grandes chaînes de stations-service dans la foulée d'incidents tragiques qui ont causé la mort de jeunes préposés dans d'autres provinces canadiennes, et dont le Québec a heureusement été épargné jusqu'ici.



En effet, en Colombie-Britannique<sup>22</sup> et en Saskatchewan<sup>23</sup>, des incidents de cette nature ont provoqué une réelle onde de choc dans la population et pressé les autorités politiques provinciales d'adopter des mesures réglementaires draconiennes pour renforcer la sécurité des préposés de stations d'essence la nuit.

Au Québec, l'industrie n'a pas attendu avant d'agir. L'AQDA estime ainsi que près d'une centaine de stations-service situées dans des zones à risque ont fait installer des tiroirs passe-monnaie ou des guichets sécuritaires dans le but de protéger leur personnel la nuit, évitant ainsi tout contact physique ou de proximité entre la clientèle et le préposé (voir photos en annexe).

Or, dans la Loi sur le tabac, toute vente doit se faire à l'intérieur d'un espace clos, ce qui interdit de facto la vente par tiroir passe-monnaie ou guichet sécurisé. Les détaillants qui ont installé des tiroirs passe-monnaie et qui interdisent l'accès intérieur la nuit se voient donc pénalisés en ne pouvant faire de ventes de tabac et ce, pour avoir agi de manière responsable et avoir fait le nécessaire afin d'assurer une protection optimale à leurs employés.

De plus, en refusant aux clients de leur vendre du tabac la nuit, il n'est pas rare de voir ces derniers réagir avec frustration et incompréhension, ce qui n'aide en rien l'instauration d'un climat de sécurité. Pour le détaillant responsable qui a investi dans des mesures de sécurité accrues, cette situation se traduit par un manque à gagner significatif qui se perpétue depuis 2006 et qui représente à ce jour un volume de vente considérable.

En conséquence, nous demandons l'ajout de l'amendement suivant :

**RECOMMANDATION 8 : AJOUTER À L'ARTICLE 14.1.1. LE PARAGRAPHE SUIVANT : « LA VENTE DE TABAC EST TOUTEFOIS PERMISE ENTRE 22 H ET 6 H PAR LE BIAIS D'UN GUICHET OU TIROIR PASSE-MONNAIE LORSQU'UNE TELLE INSTALLATION VISE À PROTÉGER LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL LA NUIT. »**

---

<sup>22</sup> En 2005, Grant DePatie, 24 ans, a été assassiné par un client tentant de voler de l'essence à Maple Ridge, en Colombie-Britannique, ce qui a donné lieu au projet de loi Grant visant à renforcer par voie réglementaire les mesures de sécurité des stations-service.

<sup>23</sup> Le 20 juin 2011, un jeune employé de station-service, Jimmy Ray Wiebe, a été assassiné au petit matin dans la ville de Yorkton, en Saskatchewan. L'incident tragique a donné lieu au projet de loi 27, dite « Loi de Jimmy » visant à renforcer les mesures de sécurité dans les stations-service de la province.

## CONCLUSION

Depuis 2005, les gains escomptés par la Loi sur le tabac et le Plan de lutte au tabagisme ne sont pas au rendez-vous. Cela représente, il faut bien le dire, un écueil majeur des politiques de santé menées au cours de la dernière décennie qui s'explique essentiellement par la recrudescence de la contrebande de tabac, un phénomène engendré par l'imposition de taxes excessives sur le tabac.

Non seulement les gains escomptés sont-ils laissés de côté, mais le marché comme tel compte désormais une portion significative de tabac illégal, ce qui n'existait pas avant la mise en place de la politique et qui demeure un effet pervers de celle-ci et de celle du gouvernement fédéral.

Les gouvernements se trouvent donc à la croisée des chemins et doivent faire le bon choix, qui consiste non pas à continuer de faire les choses comme avant, mais bien, d'une part, à renforcer la vente légale et socialement responsable pour s'assurer du contrôle de ce marché et, d'autre part, à mettre le cap de manière résolue et déterminée sur la prévention et la lutte à la contrebande de tabac.

Les effets pervers de la politique de santé de la dernière décennie ont causé un tort irréparable aux dépanneurs en provoquant des centaines de fermetures, en privant d'honnêtes citoyens de leur gagne-pain et en augmentant le chômage et la pauvreté. Un tort irréparable a été causé également en matière de santé, puisque pour la première en 40 ans, le tabagisme a cessé de diminuer.

La contrebande est loin d'être contrôlée au Québec : selon le ministère des Finances, 150 000 paquets de cigarettes illégales sont vendus chaque jour, générant des pertes astronomiques pour l'État et les dépanneurs.

Le leadership du Québec en matière de lutte à la contrebande est indéniable à l'échelle du Canada, mais cela ne devrait être qu'un début. C'est pourquoi nous invitons les autorités à se concentrer sur l'éradication de la contrebande de tabac et à s'attaquer de plein fouet à l'enjeu de la vente de tabac dans les réserves autochtones et au non-respect des lois.

La contrebande de tabac était pratiquement enrayée au début des années 2000. Il n'en tient qu'à nous de se mobiliser pour se réapproprier à 100 % le marché légal de tabac au Québec.

Nous appelons ainsi de tous nos vœux à l'amélioration de la politique de contrôle du tabac au Québec en misant sur une vente encore plus légale et encore plus socialement responsable du tabac.

## ANNEXE - RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation	Titre	Résumé
# 1	Imposition du cartage obligatoire	Règlementer l'obligation pour les détaillants d'exiger une carte d'identité valide pour tout achat de tabac, quel que soit l'âge apparent du client.
# 2	Suspension de la prohibition du menthol	Que la prohibition du menthol soit retirée du PL 44 le temps que le MSSS fasse de nouvelles études sur la consommation réelle de menthol chez les jeunes.
# 3	Intervention auprès des réserves autochtones.	Que la ministre de la Santé publique, Mme Lucie Charlebois, écrive aux Conseils de bande de Kahnawake et de Kanesatake afin qu'ils s'engagent à respecter volontairement les nouvelles dispositions de la loi.
# 4	Application de la loi dans les réserves.	Que la loi sur le tabac indique spécifiquement en préambule que l'ensemble de ses dispositions sont applicable dans les réserves autochtones.
#5	Équité entre dépanneurs et commerces spécialisés en cigarette électronique.	S'assurer que les dépanneurs et les commerces spécialisés aient les mêmes conditions réglementaires de manière à pouvoir compétitionner de manière équitable.
# 6	Dépanneur et restaurant dans une même enceinte.	Ajouter à l'article 14.1.1 le paragraphe suivant : Un point de vente de tabac peut inclure une section de restaurant sans qu'une cloison soit nécessaire pour séparer les deux.
# 7	Point de vente de tabac dans un centre commercial.	Ajouter à l'article 14.1.1 le paragraphe suivant : Un point de vente de tabac peut être situé à l'intérieur d'une aire ouverte d'un centre commercial sans qu'il y ait besoin de cloison spécifique.
# 8	Vente de tabac par tiroir passe-monnaie la nuit	Ajouter à l'article 14.1.1 le paragraphe suivant : La vente de tabac peut être permise entre 22 h et 6 h par le biais d'un guichet ou tiroir passe-monnaie lorsqu'une telle installation vise à protéger la sécurité du personnel la nuit.

## ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE : 7 PRIORITÉS DE L'AQDA

### 1) Vins et alcools québécois en dépanneur



Permettre la vente directe de vins et alcools du terroir en dépanneur, sans passer par la SAQ.

### 2) Cartage obligatoire



Cartage obligatoire sur toute vente de produit réservé aux adultes (tabac, loterie, alcool, etc.).

### 3) Hausse des marges de loterie



Marge accrue notamment par l'inclusion dans la marge des commissions aux détaillants gagnants.

### 4) Hausse du prix minimum de la bière



Diminuer l'écart entre l'Ontario et la Québec en ce qui a trait au prix minimum de la bière.

### 5) Fin de la consigne sur les contenants à remplissage unique



Transfert de la consigne à la collecte sélective.

### 6) Pré-paiement obligatoire de l'essence



Pré-paiement obligatoire afin de prévenir les vols d'essence.

### 7) Guichet unique pour l'obtention de licences et permis



Guichet unique pour l'obtention et le renouvellement des permis et licences d'exploitation d'un dépanneur.

1) Essence		72% / 5%		9. Prépaiement obligatoire pour prévenir les vols d'essence	
2) Tabac	28% / 11%	11% / 11%	1. Campagne de sensibilisation en magasin, auprès des fumeurs, pour décourager l'achat de contrebande	10. Cartage obligatoire pour toute vente de produits réservés aux adultes (tabac, loterie, alcool, etc.)	14. Éliminer les coûts et inconvénients d'inventaires de dernière minute décrétés lors de hausses de taxes « à minuit »
3) Loterie	23% / 7%	4,5% / 7%	2. Permettre la vente de tabac par tiroir-caisse dans les stations-service où les employés demeurent confinés pour leur sécurité	11. Éliminer l'imposition des gains aux détaillants survenue en 2014	
4) Bière	22% / 12,5%	22% / 12,5%	3. Hausse de la marge des détaillants en y intégrant les commissions sur les gains	12. Éliminer le règlement obligatoire de fermer à clé les frigidaires à bière	15. Élimination des classes de prix minimum en fonction du taux d'alcool
5) Vin	4% / 16,5%	1,5% / 16,5%	4. Conditions d'obtention plus souples des valideuses		
5) Grignotines	4% / 30%	1% / 30%	5. Rapprochement du prix minimum de la bière avec le prix réel du marché		
6) Produits laitiers liquides	3% / 19%	- de 1% / 19%	6. Permettre la vente d'alcool selon les heures d'ouverture de l'établissement		
7) Autres marchandises	3% / 25%	- de 1% / 25%	7. Vente permise de vins et alcools du terroir		
8) Épicerie	3% / 35%	- de 1% / 35%	8. Plus large sélection de vins et autorisation d'afficher les cépages & les régions		16. Éliminer la taxe de vente sur les produits alimentaires vendus à l'unité ou considérés comme n'étant pas des aliments de base
9) Breuvages autres que le lait	3% / 30%	1% / 30%		13. Contenants à remplissage unique : transfert de la consigne au recyclage	
10) Autres revenus	2% / 35%	- de 1% / 35%			
11) Confiserie	1% / 31,5%	- de 1% / 31,5%			
12) Aliments emballés	1% / 35%	- de 1% / 35%			
13) Crème glacée	1% / 35%	- de 1% / 35%			
14) Cartes prépayées	1% / 2%	- de 1% / 2%			
15) Revues, journaux	1% / 16%	- de 1% / 16%			
16) Pain, pâtisserie	1% / 22,5%	- de 1% / 22,5%			
17) Propane	-1% / 35%	- de 1% / 35%			
18) Saisonnier	-1% / 35%	- de 1% / 35%			
19) Commissions & revenus	-1% / Nd	- de 1% / Nd			

**MESURES PAR CATÉGORIE DE DÉPENSE DES DÉPANNEURS**

**TRADITIONNELS:**  
% des coûts d'opération

**AVEC ESSENCE:**  
% des coûts d'opération

**Chantier 2: Diminuer les dépenses**

**Chantier 3: Harmoniser et simplifier**

<b>1) Main d'oeuvre</b>	59%	52%	17. Offrir des mesures compensatoires en cas de hausses de salaire minimum qui dépassent l'inflation, pour prévenir la détérioration de la rentabilité des dépanneurs  18. Éliminer la nécessité pour les dépanneurs de remplir une déclaration d'équité salariale
<b>2) Loyer/hypothèque</b>	14,5%	13%	
<b>3) Équipement/dépréciation</b>	5,3%	6%	
<b>4) Taxes foncières</b>	3,7%	4%	19. Instaurer au sein des municipalités un protocole de prévention et de limitation des impacts négatifs résultant de travaux d'infrastructure auprès du commerce de proximité
<b>5) Télécommunications</b>	2,8%	1,5%	
<b>6) Frais de cartes de crédit</b>	2,7%	15%	20. Imposer un plafond de 0,5 % sur les frais de cartes de crédit  21. Éliminer la taxation des frais de cartes de crédit
<b>7) Dépenses marketing et promotionnelles</b>	2,2%	1,5%	
<b>8) Autres</b>	2,2%	2,2%	22. Éliminer la réglementation exigeant un mur entre détaillant de tabac et restaurant
<b>9) Droits et permis</b>	2%	1,3%	23. Instaurer un guichet unique de réglementation pour gérer en un endroit tous les permis (renouvellement, paiement, etc.)  25. Adoption d'une date unique pour le renouvellement de l'ensemble des permis  26. Service d'assistance multiculturelle pour faciliter la conformité des dépanneurs
<b>10) Frais bancaires (incluant transport de valeurs)</b>	1%	- de 1%	
<b>11) Pertes et produits périmés</b>	1%	- de 1%	
<b>12) Assurances</b>	1%	1%	
<b>13) Améliorations locatives</b>	1%	- de 1%	
<b>14) Frais de franchise</b>	1%	- de 1%	
<b>15) Vois et pertes</b>	1%	1 %	

ANALYSE DES FORMULAIRES DES DÉPANNEURS 2015 : POUR UNE RÉGLEMENTATION ALLÉGÉE & MODERNISÉE

LISTE DES DROITS ET PERMIS D'EXPLOITATION D'UN DÉPANNEUR (AVEC OU SANS ESSENCE)		ORGANISME	COÛT 2010	COÛT 2014	DIFFÉRENCE
<b>A) IMMATRICULATION</b>			73,00 \$	84,00 \$	
1	Droits annuels d'immatriculation	Régistraire Qc	73,00 \$	84,00 \$	13,10%
<b>B) PERCEPTION DE TAXES ET D'IMPÔTS</b>			0,00 \$	0,00 \$	
2	Certificat d'inscription à la TPS et à la TVQ (formulaire LM-1)	Revenu Québec	0,00 \$	0,00 \$	
3	Certificat d'inscription au fichier de l'impôt sur le tabac (LM-1)	Revenu Québec	0,00 \$	0,00 \$	
4	Certificat d'inscription au fichier de la taxe sur les carburants (LM-1)	Revenu Québec	0,00 \$	0,00 \$	
5	Certificat d'inscription au fichier de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques (LM-1)	Revenu Québec	0,00 \$	0,00 \$	
6	Formulaire de renseignement sur les établissements de restauration situés au Québec	Revenu Québec	0,00 \$	0,00 \$	
<b>C) LOTERIE</b>			90,00 \$	50,00 \$	
7	Demande de numéro de détaillant Loto-Québec	Loto-Québec	0,00 \$	0,00 \$	
8	Vérification d'antécédents judiciaires	SQ / Identific. Can.	90,00 \$	50,00 \$	-44,44%
<b>D) ALIMENTS FRAIS ET/OU PRÉPARÉS</b>			885,00 \$	939,00 \$	
9	Frais d'ouverture de dossier (payable une fois)	MAPAQ	110,00 \$	118,00 \$	7,27%
10	Permis de préparation générale sans buffet (RSR)	MAPAQ	285,00 \$	306,00 \$	7,37%
11	Droits prévus pour un maximum de 5 unités pour le maintien chaud ou froid d'aliments	MAPAQ	220,00 \$	235,00 \$	6,82%
12	Formation en ligne en hygiène et salubrité des aliments (ITHQ)	ITHQ	175,00 \$	185,00 \$	5,71%
13	Formation en ligne des manipulateurs d'aliments	ITHQ	95,00 \$	95,00 \$	0,00%
<b>E) VIDÉO</b>			83,00 \$	89,25 \$	
14	Frais d'examen de permis de commerçant au détail de matériel vidéo	Régie du cinéma	28,00 \$	30,00 \$	7,14%
15	Permis de commerçant au détail de matériel vidéo	Régie du Cinéma	55,00 \$	59,25 \$	7,73%
<b>F) PÉTROLE ET GAZ</b>			736,25 \$	570,64 \$	
16	Tarifification minimum du permis d'utilisation d'équip. pétroliers à risque élevé (2 ans)	RBQ	278,31 \$	298,59 \$	9,08%
17	Attestation de conformité des équipements pétroliers	RBQ	0 \$	0 \$	
18	Demande d'approbation d'un programme de contrôle de qualité (perf. équip. pétrol.)	RBQ	n.d.	2 018,80 \$	
19	Permis d'exploit. d'une installation pour entreposage du gaz propane en bouteille	RBQ	46,13 \$	49,49 \$	7,28%
20	Permis d'exploitation d'une installation pour entreposage et transvasement du gaz	RBQ	156,81 \$	168,25 \$	7,30%
21	Formation obligatoire sur le travail avec le propane IFP 100-01	Emploi-Québec	n.d.	77,90 \$	
22	Inscription à l'apprentissage et délivrance d'une carte d'apprentissage	Emploi-Québec	102,00 \$	110,00 \$	7,84%
23	Frais d'inscription à un examen de qualification	Emploi-Québec	102,00 \$	110,00 \$	7,84%
24	Certificat en manutention de propane	Emploi-Québec	51,00 \$	55,00 \$	7,84%
<b>G) BOISSONS ALCOOLIQUES</b>			608,00 \$	682,00 \$	
25	Permis de détaillant de boissons alcooliques (épicerie)	RACJ	148,00 \$	158,00 \$	6,76%
26	Montant à joindre à la demande de permis de détaill. de boiss. alcooliques (épicerie)	RACJ	115,00 \$	132,00 \$	14,78%
27	Achat, loc. ou reprise de poss. d'une épicerie sans modification de permis	RACJ	345,00 \$	392,00 \$	13,62%
<b>H) GUICHET AUTOMATIQUE</b>			0 \$	317,00 \$	
28	Permis pour une entreprise de services monétaires (par guichet)	AMF	0 \$	204,00 \$	
29	Frais de demande de permis ESM (rapport d'habilitation) par rapport	AMF	0 \$	113,00 \$	
<b>I) DIVERSES CATÉGORIES</b>			65,33 \$	599,33 \$	
30	Autorisation de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage	MDDEFP	0,00 \$	0,00 \$	
31	Licence d'exploitant d'appareils d'amusement	RACJ	n.d.	212,00 \$	
32	Frais d'immatriculation d'appareil d'amusement de catégorie B	RACJ	n.d.	317,00 \$	
33	Concours publicitaires (Québec exclusivement)	RACJ	10%	10%	
34	Permis pour la vente des pesticides de la sous-catégorie B2 (3 ans)	MDDELCC	65,33 \$	70,33 \$	7,65%
<b>K) COÛTS DE MAIN D'OEUVRE &amp; FISCALITÉ</b>					
35	Impôt sur les revenus (petite entreprise)	Finances Qc	8,00%	8,00%	
36	Régime des Rentes du Québec - Cotisations	RRQ	4,950%	5,175%	4,55%
37	Régime des Rentes du Québec - Maximum annuel net des revenus admissibles	RRQ	43 700 \$	49 000 \$	12,13%
38	Régime des Rentes du Québec - Cotisations annuelles maximales	RRQ	2 163,15\$	2 535,75\$	17,22%
39	Régime Québécois d'Assurance Parentale - Cotisations	RQAP	708,00 \$	782,00 \$	10,45%
40	Régime Québécois d'Assurance Parentale - Maximum annuel assurable	RQAP	62 500 \$	69 000 \$	10,40%
41	Commission Santé & Sécurité au Travail - Taux de cotisation général (dépanneur)	CSST	2,170%	2,270%	4,61%
42	Commission Santé & Sécurité au Travail - Maximum annuel assurable	CSST	62 500 \$	69 000 \$	10,40%
43	Commission Santé & Sécurité au Travail - Cotisation annuelle maximale / employé	CSST	1 356,25 \$	1 566,30 \$	15,49%
44	Commission des Normes du Travail - Cotisations	CNT	0,0008%	0,0008%	
45	Commission des Normes du Travail - Maximum annuel assujetti	CNT	62 500 \$	69 000 \$	10,40%
46	Commission des Normes du Travail - Contribution annuelle maximale / employé	CNT	50,00 \$	55,20 \$	10,40%
47	Fonds des Services de Santé - Cotisations minimum	FSS	2,70%	2,70%	
48	Fonds de Formation de Main d'oeuvre - Cotisations	FDRCMO	1,00 \$	1,00 \$	
<b>TOTAL</b>			<b>2 540,58 \$</b>	<b>5 740,53 \$</b>	<b>125,95%</b>
<b>Indice des prix à la consommation du Canada (2002 = 100)</b>			<b>116,5</b>	<b>125,2</b>	<b>7,47%</b>
<b>Indice des prix à la consommation du Québec</b>			<b>114,8</b>	<b>123,4</b>	<b>7,49%</b>

**PROJET DE LETTRE DE LA MINISTRE CHARLEBOIS AUX  
CHEFS DES CONSEILS DE BANDE DE KAHNAWAKE ET KANESATAKE  
PROPOSÉ PAR L'AQDA**

Québec, le 20 août 2015

**M. Michael Ahríhron Delisle, Jr.**  
Grand Chief  
Mohawk Council of KAHNAWÁ:KE  
P.O. Box 720  
Kahnawá:ke, QC, J0L 1B0

**M. Serge Simon**  
Grand Chief  
Mohawk Council of Kanesatake  
681 Rang Ste-Philomène  
Kanesatake, QC, J0N 1E0

OBJET :            **DEMANDE DE BANNISSEMENT VOLONTAIRE DE LA VENTE DES PETITS  
CIGARES PARFUMÉS ET AUTRES SAVEURS RELIÉES AU TABAC**

Messieurs les Grands Chefs,

Comme vous le savez sans doute, notre gouvernement a déposé le projet de loi 44 qui propose de bannir la vente des saveurs associées au tabac et qu'on retrouve, pour la quasi-totalité, dans les petits cigares parfumés.

Si le projet de loi est adopté, cette interdiction s'appliquera à tous les points de vente de tabac au Québec sauf bien entendu, dans vos réserves étant donné que vous avez votre propre réglementation de tabac et que les autorités ne font pas respecter la législation québécoise sur le tabac dans les réserves.

Considérant toutefois que le but de cette interdiction vise à prévenir le tabagisme chez les jeunes et que nous savons cette question très importante pour vos communautés, nous vous invitons à vous joindre à nous et à **bannir volontairement la vente des cigares parfumés et de toute saveur** au nom de la santé des jeunes et aussi, pour ne pas pénaliser indument les commerçants qui, à l'extérieur des réserves, sont tenus, eux, de respecter les lois.

Je vous remercie de considérer cette demande et dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer l'expression de nos sentiments les plus amicaux.

**Lucie Charlebois**

Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

# PIÈCE D'IDENTITÉ

C'EST LA LOI

## Le Code de conduite Pièce d'identité

### ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) représente la voix de l'industrie canadienne des dépanneurs et est engagée à s'assurer de la vente responsable des produits restreints par l'âge. Afin de soutenir l'ACDA dans ses efforts pour représenter l'industrie et pour démontrer votre engagement envers votre communauté, l'ACDA demande aux dépanneurs de signer le Code de conduite Pièce d'identité.

En signant le Code de conduite, vous faites la promesse que vous et vos employés ne vendrez pas de produits restreints par l'âge à des individus qui n'ont pas l'âge requis dans votre province, et que vous connaissez et respectez les lois interdisant la vente du tabac de contrebande.

### LE SAVIEZ-VOUS?

- Vous avez la responsabilité légale de vous assurer que les produits restreints par l'âge ne sont pas vendus aux mineurs.
- Les pénalités pour vendre des produits restreints par l'âge à des mineurs et/ou des produits de tabac de contrebande illicites, peuvent inclure :
  - De grosses amendes
  - La perte de votre droit de vendre ces produits

### PROGRAMME CODE DE CONDUITE

Une fois que vous avez signé le Code de conduite :

- Vous démontrez à votre communauté que vous êtes un détaillant responsable.
- Vous envoyez un message fort au gouvernement que notre industrie prend la vérification de l'âge très au sérieux.

L'ACDA vous fournira une pochette Pièce d'identité qui comprendra des affiches et des autocollants que vous pouvez installer dans votre magasin.

### PROGRAMMES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

L'ACDA offre gratuitement les cours en ligne suivants :

- **Pièce d'identité** – vous offre, ainsi qu'à vos employés, de l'information sur la réglementation en matière de restriction de l'âge en vigueur dans votre province, vous indique comment demander une pièce d'identité et quelles pièces d'identité sont acceptables.
- **Sensibilisation à la contrebande** – aide les dépanneurs et leurs employés à comprendre les amendes auxquelles ils font face s'ils choisissent de vendre des produits de tabac illicites dans leur magasin.

Vous pouvez obtenir plus d'information sur les cours en ligne gratuits en vous rendant à [www.we-expect-id.com](http://www.we-expect-id.com).

Veillez télécopier le formulaire signé au 905-845-9340 ou veuillez le scanner et l'envoyer par courriel à [We-Expect-ID@conveniencestores.ca](mailto:We-Expect-ID@conveniencestores.ca).



ÉTAT DES RÈGLEMENTS FINAUX RELATIFS AUX AMENDES DE CONTREBANDE

No	Contrevenant	Ville	Date de condamnation	Magistrat	Montant de l'amende	Délai de paiement	Date de publication	Règlement
1	Katy Mary Fleury	Constable (NY)	2015-03-16	Patricia Compagnone	854 040,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
2	Joseph Arquette	Hogansburgh (NY)	2015-03-16	Patricia Compagnone	765 000,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
3	Daniel Jr. Lane	Massena (NY)	2015-03-16	Patricia Compagnone	765 000,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
4	Darren Anthony Cook	Akwasasne (Québec)	2015-03-16	Patricia Compagnone	765 000,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
5	Wentanhaw Oakes	Akwasasne (Québec)	2015-03-16	Patricia Compagnone	750 000,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
6	Sierra Duciaume	Akwasasne (Ontario)	2015-03-16	Patricia Compagnone	750 000,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
7	Sean Laverdière	Saint-Zotique	2015-03-16	Patricia Compagnone	760 000,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
8	Raymond Ashitey	Montréal	2015-03-16	Patricia Compagnone	393 460,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
9	Lance Loran	Akwasasne (Québec)	2015-03-16	Patricia Compagnone	393 460,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
10	Joshua Daniel Geneau	Cornwall (Ontario)	2015-03-16	Patricia Compagnone	166 800,00 \$	4 mois	31 mars 2015	
11	Laurie Ann Albany	Kahnawake	2015-02-25	Patricia Compagnone	65 400,00 \$	24 mois	17 mars 2015	
12	Serge Lapierre	Athelsan	2015-02-13	Patricia Compagnone	353 400,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
13	Mathieu Gosselin	Saint-Lazare	2015-02-13	Patricia Compagnone	252 200,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
14	Everett Albany	Oka	2015-02-13	Patricia Compagnone	197 760,00 \$	24 mois	17 mars 2015	
15	Richard Lavoie	Saguenay	2015-01-27	Michel Boissonneau	191 720,00 \$	12 mois	17 mars 2015	
16	John Freedom Pecore	Cornwall (Ontario)	2015-02-25	Patricia Compagnone	87 250,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
17	Priscilla Thompsom	Akwasasne (Ontario)	2015-02-13	Patricia Compagnone	83 600,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
18	Kerry Stacey	Kahnawake	2015-02-13	Patricia Compagnone	82 188,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
19	Cédric Kelly Campbell	Cazaville	2015-02-13	Patricia Compagnone	73 600,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
20	Philip Holzgang	Saint-Étienne-de-Beauharnois	2015-02-13	Patricia Compagnone	69 211,90 \$	4 mois	17 mars 2015	
21	Johanne Dagenais	Maple Grove	2015-02-13	Patricia Compagnone	68 860,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
22	Charles Roy	Saint-Amable	2015-02-13	Patricia Compagnone	61 800,00 \$	24 mois	17 mars 2015	
23	David Peter Rickard	Kahnawake	2015-02-25	Patricia Compagnone	55 000,00 \$	4 mois	17 mars 2015	
24	Linda Lepage	Brownsburg-Chatam	2015-02-25	Patricia Compagnone	35 846,00 \$	24 mois	17 mars 2015	
25	Marnie Anne Jorgensen	Akwasasne (Ontario)	2014-12-15	Patricia Compagnone	477 610,00 \$	4 mois	24 février 2015	
26	Warrant Adam Guyer	Kahnawake	2014-12-15	Patricia Compagnone	477 610,00 \$	4 mois	24 février 2015	
27	François Turgeon	Prévost	2015-01-06	Serge Delisle	344 991,88 \$	24 mois	24 février 2015	
28	Eric Stephen Lepage	Long Sault (Ontario)	2015-01-13	Patricia Compagnone	287 010,00 \$	4 mois	24 février 2015	
29	Jean-Claude Bluteau	Roberval	2015-01-16	Michel Boissonneau	230 000,00 \$	12 mois	24 février 2015	
30	Sylvain Juneau	Côteau-du-Lac	2014-12-17	Serge Delisle	173 540,00 \$	24 mois	24 février 2015	
31	Sierra Duciaume	Massena (NY)	2015-01-13	Patricia Compagnone	133 600,00 \$	4 mois	24 février 2015	
32	Christina Arquette	Massena (NY)	2015-01-13	Patricia Compagnone	74 890,00 \$	4 mois	24 février 2015	
33	Jonathan Conners	Hogansburgh (NY)	2015-01-13	Patricia Compagnone	128 600,00 \$	4 mois	24 février 2015	
34	Sébastien Léger	Les Côteaux	2014-12-09	Serge Delisle	128 600,00 \$	24 mois	24 février 2015	
35	Martin Joseph Darcy	Nouvelle-Écosse	2015-01-20	Julie Dionne	116 000,00 \$	3 mois	24 février 2015	
36	André Ruiz-Rubio	Montréal	2015-01-13	Serge Delisle	83 106,00 \$	24 mois	24 février 2015	
37	Lionel Yann Ménard-Bax	Rivière-Beaudette	2015-01-13	Patricia Compagnone	64 581,00 \$	12 mois	24 février 2015	
38	Krystian Margaret Mitchell-Lazore	Akwasasne (Québec)	2014-12-17	Serge Delisle	65 400,00 \$	24 mois	24 février 2015	
39	Patrick Blais	Shawinigan	2014-09-10	Gaëtan Ratté	1 142 878,80 \$	24 mois	19 février 2015	
40	Joseph Kirby	Kahnawake	2014-11-26	Patricia Compagnone	373 200,00 \$	4 mois	19 février 2015	En traitement
41	Dylan Diabo	Kahnawake	2014-11-26	Patricia Compagnone	373 200,00 \$	4 mois	19 février 2015	En traitement
42	Christopher Robert David Truelove	Williamstown (Ontario)	2014-11-26	Patricia Compagnone	182 315,00 \$	24 mois	19 février 2015	
43	Frank Lee Bartlett	Cornwall (Ontario)	2014-11-26	Patricia Compagnone	182 315,00 \$	24 mois	19 février 2015	
44	Jonathan Conners	Cornwall (Ontario)	2014-11-26	Patricia Compagnone	159 500,00 \$	4 mois	19 février 2015	En traitement
45	Lance Loran	Akwasasne (Québec)	2014-11-26	Patricia Compagnone	159 500,00 \$	4 mois	19 février 2015	En traitement
46	Erin Danielle Mitchell	Fort-Covington (NY)	2014-11-26	Patricia Compagnone	159 500,00 \$	4 mois	19 février 2015	
47	Keisha Mitchell	Fort-Covington (NY)	2014-11-26	Patricia Compagnone	159 500,00 \$	4 mois	19 février 2015	En traitement
48	David Sawatis	Akwasasne (Québec)	2014-11-26	Patricia Compagnone	159 500,00 \$	4 mois	19 février 2015	En traitement
49	Sylvie Brunet	Beauharnois	2014-10-27	Patricia Compagnone	127 200,00 \$	24 mois	19 février 2015	
50	Serge Desruisseaux	Trois-Rivières	2014-12-17	Gaëtan Ratté	84 160,00 \$	3 mois	02 février 2015	En traitement
51	Mario Têtu	Lévis	2014-12-17	Sylvie Desmeules	81 940,00 \$	2 mois	02 février 2015	En traitement
52	Marcel Hébert	Saint-Ambroise	2014-12-17	Nicole Martin	77 172,30 \$	3 mois	02 février 2015	En traitement
53	Annie Pellerin	Lévis	2014-12-17	Sylvie Desmeules	76 940,00 \$	3 mois	02 février 2015	En traitement
54	Jocelyn Bérubé	Saguenay	2014-11-14	Réjean Bédard	834 688,10 \$	3 mois	21 janvier 2015	***
55	Jean-Claude Savard	Québec	2014-10-28	Nicole Martin	753 870,80 \$	24 mois	21 janvier 2015	
56	Michel Pelletier	Saguenay	2014-11-14	Réjean Bédard	189 578,60 \$	6 mois	21 janvier 2015	
57	Roger Provost	Saint-Fabien-de-Panet	2014-10-28	Yanick Couture	133 200,00 \$	30 jours	21 janvier 2015	***
58	Jean Perron	Magog	2014-11-20	Sylvie Desmeules	76 428,00 \$	12 mois	21 janvier 2015	
59	Jean-Paul Thériault	Sherbrooke	2014-12-08	Sylvie Desmeules	73 875,00 \$	2 mois	21 janvier 2015	***
60	Manon Audet	Victoriaville	2014-10-21	Gaëtan Ratté	71 580,60 \$	3 mois	21 janvier 2015	***
61	Steve Saumure	Gatineau	2014-11-10	Christine Lafrance	108 643,65 \$	3 mois	19 novembre 2014	***
62	Alain Thomas	Joliette	2014-10-21	Patricia Compagnone	646 000,00 \$	4 mois	19 novembre 2014	***
63	Robert Rolland	Joliette	2014-10-21	Patricia Compagnone	646 000,00 \$	4 mois	19 novembre 2014	***
64	Roger Mattie	Saint-Anicet	2014-10-21	Patricia Compagnone	508 000,00 \$	24 mois	19 novembre 2014	
65	Curtis Hamelin	Lancaster (Ontario)	2014-10-21	Patricia Compagnone	296 200,00 \$	4 mois	19 novembre 2014	***
66	Matthew Kenneth Hamelin	Lancaster (Ontario)	2014-10-21	Patricia Compagnone	296 200,00 \$	4 mois	19 novembre 2014	***
67	Luc Lafamme	Beauharnois	2014-10-21	Patricia Compagnone	91 320,00 \$	4 mois	19 novembre 2014	***
68	Nihawannah Lahache-McComber	Kahnawake	2014-10-21	Patricia Compagnone	46 800,00 \$	4 mois	19 novembre 2014	
69	Henri Lessard	East Broughton	2014-09-04	Sylvie Marcotte	166 281,00 \$	12 mois	24 septembre 2014	
70	Mathieu Gordon	Saint-Nazaire	2014-09-18	Réjean Bédard	62 130,00 \$	6 mois	24 septembre 2014	
71	Michel Barbeau	Saint-Édouard-de-Napierville	2014-05-08	Anne-Marie Sincennes	432 624,72 \$	3 mois	08 septembre 2014	
72	Michel Barbeau	Saint-Édouard-de-Napierville	2014-05-08	Anne-Marie Sincennes	111 070,00 \$	3 mois	08 septembre 2014	
73	Raynald Michaud	Lévis	2014-04-03	Réna Émond	420 103,40 \$	24 mois	08 septembre 2014	
74	Serge Thibault	Québec	2014-05-18	Sylvie Marcotte	125 550,00 \$	12 mois	08 septembre 2014	
75	Richard Millier	Orford	2014-06-20	Sylvie Desmeules	81 800,00 \$	12 mois	08 septembre 2014	
76	Guy Lacasse	Lévis	2014-05-27	Sylvie Marcotte	59 250,00 \$	24 mois	08 septembre 2014	
77	Terry Yaxley	Kanesatake	2014-06-02	Patricia Compagnone	385 070,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
78	Joey Joseph Bush	Oka	2014-06-02	Patricia Compagnone	182 310,00 \$	24 mois	13 juin 2014	
79	Vincent Cree Durand	Oka	2014-06-02	Patricia Compagnone	95 017,50 \$	24 mois	13 juin 2014	
80	Jordan Thomas	Akwasasne	2014-06-02	Patricia Compagnone	226 929,60 \$	4 mois	13 juin 2014	
81	Thomas Toth	Pincourt	2014-05-09	Patricia Compagnone	175 490,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
82	Mark George Douglas	Cornwall (Ontario)	2014-06-02	Patricia Compagnone	164 500,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
83	Alexandre James Tarbell	Akwasasne	2014-06-02	Patricia Compagnone	164 500,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
84	Jeremy Louis Thompson	Akwasasne	2014-06-02	Patricia Compagnone	164 500,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
85	Aaron King	Akwasasne	2014-06-02	Patricia Compagnone	140 000,00 \$	24 mois	13 juin 2014	
86	Suanne Meredith Day	Akwasasne	2014-05-08	Patricia Compagnone	114 240,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
87	Felishia Gallai	Cornwall (Ontario)	2014-05-08	Patricia Compagnone	100 860,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
88	Kyle Barnes Lamar	Hogansburgh (NY)	2014-05-09	Patricia Compagnone	91 810,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
89	Shawn Phillips	Kahnawake	2014-05-09	Patricia Compagnone	83 568,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
90	Autumn Dionne Lafrance	Hogansburgh (NY)	2014-05-09	Patricia Compagnone	79 136,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
91	Alanna Lynn Thomas	Akwasasne	2014-05-09	Patricia Compagnone	79 136,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
92	Autumn Dionne Lafrance	Hogansburgh (NY)	2014-05-09	Patricia Compagnone	79 136,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
93	Tina Marie Benedict	Kahnawake	2014-06-02	Patricia Compagnone	56 011,52 \$	4 mois	13 juin 2014	
94	Karlie Goodleaf	Kahnawake	2014-05-09	Patricia Compagnone	83 568,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
95	Anthony James Rowley	Cornwall (Ontario)	2014-06-02	Patricia Compagnone	54 440,00 \$	4 mois	13 juin 2014	
96	Daniel Latour	Montréal	2014-05-08	Serge Delisle	284 280,00 \$	24 mois	23 mai 2014	
97	David Allen Doxtator	Cornwall (Ontario)	2014-05-08	Serge Delisle	175 888,20 \$	12 mois	23 mai 2014	
98	Hélène Richer	Hinchinbrooke	2014-05-08	Serge Delisle	65 400,00 \$	24 mois	23 mai 2014	

ÉTAT DES RÈGLEMENTS FINAUX RELATIFS AUX AMENDES DE CONTREBANDE

No	Contrevenant	Ville	Date de condamnation	Magistrat	Montant de l'amende	Délai de paiement	Date de publication	Règlement
99	Roger D'Anjou	Saint-Polycarpe	2014-04-30	Serge Delisle	750 000,00 \$	12 mois	08 mai 2014	
100	Ian Magoon	Saint-Télesphore	2014-04-30	Serge Delisle	750 000,00 \$	12 mois	08 mai 2014	
101	Michel Dostie	Magog	2014-04-10	Sylvie Desmeules	448 780,00 \$	90 jours	08 mai 2014	
102	Denis Leblanc	Verdun	2014-04-30	Serge Delisle	319 000,00 \$	12 mois	08 mai 2014	
103	Jesse Patrick Freeman	Lunenbourg (Ontario)	2014-04-30	Serge Delisle	68 801,08 \$	12 mois	08 mai 2014	
104	Kyle James Freeman	Lunenbourg (Ontario)	2014-04-30	Serge Delisle	68 801,08 \$	12 mois	08 mai 2014	
105	Martine Gagnon	Québec	2014-03-25	Nicole Martin	102 784,40 \$	3 mois	14 avril 2014	
106	Louise Gagnon Lacroix	Québec	2014-03-25	Nicole Martin	97 784,40 \$	3 mois	14 avril 2014	
107	Jean-Luc Berthelot	Roberval	2014-03-28	Michel Boissonneault	77 593,72 \$	12 mois	14 avril 2014	
108	Lise Ayotte	Shawinigan	2014-03-26	Gaëtan Ratté	47 500,00 \$	12 mois	14 avril 2014	
109	Martial Tremblay	Saguenay	2013-06-14	Michel Boissonneault	24 080,00 \$	12 mois	25 novembre 2013	
110	Jean Robert	Magog	2013-09-12	Sylvie Desmeules	79 476,40 \$	18 mois	25 novembre 2013	
111	Stéphane Tremblay	Alma	2013-09-18	Michel Boissonneault	91 800,00 \$	12 mois	25 novembre 2013	
112	Lawrence Gagnon	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	2013-10-23	Michel Boissonneault	15 000,00 \$	18 mois	25 novembre 2013	
113	Marco Tremblay	Saguenay	2013-11-05	Michel Boissonneault	53 487,20 \$	12 mois	25 novembre 2013	
114	Jacques Simard	Saguenay	2013-11-05	Michel Boissonneault	20 350,00 \$	12 mois	25 novembre 2013	
115	Apollinaire Simard	Scott	2013-09-12	Réna Émond	15 000,00 \$	9 mois	08 novembre 2013	
116	André Thibodeau	Saint-Bernard	2013-09-12	Réna Émond	50 000,00 \$	3 mois	08 novembre 2013	
117	Gisèle Bouffard	Scotstown	2013-10-17	Monique Perron	20 000,00 \$	12 mois	08 novembre 2013	
118	Jeanne Ducharme	Sherbrooke	2013-10-17	Monique Perron	115 000,00 \$	12 mois	08 novembre 2013	
119	Roland Lepitre	Sherbrooke	2013-10-17	Monique Perron	15 000,00 \$	12 mois	08 novembre 2013	
120	Marc-Aurèle Filteau	Saint-Gilles	2013-10-22	Yannick Couture	58 160,00 \$	3 mois	08 novembre 2013	
121	Lise Garneau	Québec	2013-10-22	Yannick Couture	73 204,88 \$	3 mois	08 novembre 2013	
122	Georges-Henri King	Québec	2013-10-22	Yannick Couture	26 130,00 \$	6 mois	08 novembre 2013	
123	Christiane Tessier	Québec	2013-10-22	Yannick Couture	15 000,00 \$	12 mois	08 novembre 2013	
124	David Fillion-Tremblay	Québec	2013-10-22	Yannick Couture	25 000,00 \$	3 mois	08 novembre 2013	
125	Sylvain O'Boisawin	Odanak	2013-06-21	Marc Renaud	37 075,00 \$	24 mois	30 octobre 2013	
126	Société MC Pièces d'autos	Odanak	2013-06-21	Marc Renaud	20 000,00 \$	12 mois	30 octobre 2013	
127	Rita Daigle	Lévis	2013-09-24	Nicole Martin	22 720,00 \$	24 mois	30 octobre 2013	
128	Joanny Gauthier Dauphinais	Trois-Rivières	2013-10-03	Pierre Verrette	24 667,20 \$	3 mois	30 octobre 2013	
129	Ghislain Thériault	Québec	2013-10-03	Pierre Verrette	16 168,80 \$	3 mois	30 octobre 2013	
130	Denise Grégoire	Victoriaville	2013-10-08	Gaëtan Ratté	121 240,00 \$	3 mois	30 octobre 2013	
131	Gaëtan Larrivière	Victoriaville	2013-10-08	Gaëtan Ratté	20 000,00 \$	3 mois	30 octobre 2013	
132	Mario Bourassa	Shawinigan	2013-10-09	Gaëtan Ratté	15 000,00 \$	1 mois	30 octobre 2013	
133	Jordan Denis	Wendake	2013-10-09	Sylvie Marcotte	48 742,80 \$	24 mois	30 octobre 2013	
134	Michel Blouin	Québec	2013-05-28	Sylvie Marcotte	20 350,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
135	France Pelletier	Québec	2013-05-28	Sylvie Marcotte	34 430,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
136	Simon-Pierre Pelletier	Québec	2013-05-28	Sylvie Marcotte	28 126,00 \$	6 mois	17 octobre 2013	
137	Thérèse Williamson	Québec	2013-05-28	Sylvie Marcotte	25 000,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
138	Pierre Beaulac	Québec	2013-05-29	Sylvie Marcotte	759 467,60 \$	12 mois	17 octobre 2013	
139	Denis Guimont	Québec	2013-05-29	Sylvie Marcotte	43 025,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
140	Réjean Lavoie	Québec	2013-09-12	Jean Asselin	42 620,00 \$	24 mois	17 octobre 2013	
141	Jacques Desrochers	Québec	2013-09-24	Nicole Martin	18 363,60 \$	12 mois	17 octobre 2013	
142	Éric Vézina	Boischatel	2013-08-24	Nicole Martin	20 000,00 \$	6 mois	17 octobre 2013	
143	Yvon Lemelin	Lévis	2013-05-28	Sylvie Marcotte	14 540,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
144	Alain Gilbert	Saint-Jacques-de-Leeds	2013-09-05	Yannick Couture	75 000,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
145	Julien Fortier	Sherbrooke	2013-09-09	Sylvie Desmeules	61 800,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
146	Normand Lacroix	Magog	2013-09-09	Sylvie Desmeules	45 708,80 \$	60 jours	17 octobre 2013	
147	René Bolduc	Magog	2013-09-12	Sylvie Desmeules	115 000,00 \$	18 mois	17 octobre 2013	
148	Robert Chabot	Saint-Prosper-de-Dorchester	2013-09-12	Réna Émond	15 900,00 \$	3 mois	17 octobre 2013	
149	Éric Miller	Lévis	2013-09-24	Nicole Martin	50 200,40 \$	18 mois	17 octobre 2013	
150	Mario Ouellet	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Iss	2013-09-24	Nicole Martin	33 350,00 \$	6 mois	17 octobre 2013	
151	Michel Guy	Trois-Rivières	2013-09-25	Gaëtan Ratté	87 385,00 \$	12 mois	17 octobre 2013	
152	Henri-Jean Connolly	Québec	2013-08-28	Réna Émond	85 620,00 \$	3 mois	27 septembre 2013	
153	Danielle Morin	Québec	2013-08-28	Réna Émond	85 620,00 \$	3 mois	27 septembre 2013	
154	Henri-Jean Connolly	Québec	2013-08-28	Réna Émond	45 000,00 \$	3 mois	27 septembre 2013	
155	Danielle Morin	Québec	2013-08-28	Réna Émond	55 000,00 \$	3 mois	27 septembre 2013	
156	Renaud Soucy	Matane	2013-08-16	Luc Marchildon	10 000,00 \$	6 mois	26 septembre 2013	
157	Paul Imbeault	Saguenay	2013-09-04	Réjean Bédard	30 000,00 \$	3 mois	26 septembre 2013	
158	Johanne Raymond	Québec	2013-09-06	Jean-Pierre Dumais	28 540,00 \$	24 mois	26 septembre 2013	
159	Richard Fiset	Lévis	2013-09-10	Lucie Morrissette	50 000,00 \$	24 mois	26 septembre 2013	
160	Geneviève Noiseux	Sherbrooke	2013-06-17	Sylvie Desmeules	64 951,80 \$	12 mois	11 septembre 2013	
161	Sylvie Savard	Québec	2013-08-21	Jean Asselin	158 660,00 \$	12 mois	06 septembre 2013	
162	Marc Simard	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	68 575,60 \$	12 mois	28 août 2013	
163	Steve Audy	Québec	2013-06-18	Sylvie Marcotte	12 800,00 \$	3 mois	07 août 2013	
164	Noel Boudreault	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	15 000,00 \$	12 mois	07 août 2013	
165	René Bouchard	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	15 000,00 \$	3 mois	07 août 2013	
166	Bernard Guay	Rivière-Éternité	2013-06-14	Réjean Bédard	13 395,20 \$	12 mois	07 août 2013	
167	Jean-Claude Pelletier	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	15 000,00 \$	18 mois	07 août 2013	
168	Jean-Yves Simard	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	92 019,00 \$	12 mois	07 août 2013	
169	Marc Simard	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	10 660,40 \$	12 mois	07 août 2013	
170	Raymond Therrien	Québec	2013-06-18	Sylvie Marcotte	15 000,00 \$	12 mois	07 août 2013	
171	Bertrand Tremblay	Saint-Hilarion	2013-04-11	Sylvie Marcotte	24 854,00 \$	12 mois	07 août 2013	
172	Marc Tremblay	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	30 000,00 \$	12 mois	07 août 2013	
173	Denis Beaudin	Saguenay	2013-06-14	Réjean Bédard	25 000,00 \$	3 mois	17 juillet 2013	
174	Odilone Beaudin	Cloridorme	2013-06-11	Luc Marchildon	20 000,00 \$	24 mois	17 juillet 2013	
175	Ginette Bellemare Blanchette	Trois-Rivières	2013-05-22	Pierre Verrette	74 440,00 \$	3 mois	17 juillet 2013	
176	René Boisjoli	Victoriaville	2013-06-11	Gaëtan Ratté	164 430,62 \$	12 mois	17 juillet 2013	
177	André Champoux	Warwick	2013-06-11	Gaëtan Ratté	76 320,00 \$	12 mois	17 juillet 2013	
178	Jocelyn Chauvette	Sainte-Anne-du-Sault	2013-06-11	Gaëtan Ratté	15 000,00 \$	8 mois	17 juillet 2013	
179	Jacques Coulombe	Saint-Hilarion	2013-05-21	Pierre-L. Rousseau	21 600,00 \$	15 mois	17 juillet 2013	
180	Richard Dauphinais	Trois-Rivières	2013-06-20	Gaëtan Ratté	20 000,00 \$	3 mois	17 juillet 2013	
181	Ulric Jalbert	Saint-Jean-de-Dieu	2013-05-27	Julie Dionne	65 000,00 \$	18 mois	17 juillet 2013	
182	Jean JR Lafontaine	Gramnd-Mère	2013-05-16	Gaëtan Ratté	15 000,00 \$	3 mois	17 juillet 2013	
183	Roland Lantin	Pabos Mills	2013-04-30	Luc Marchildon	29 900,00 \$	12 mois	17 juillet 2013	
184	Guy Lapierre	Roberval	2013-06-14	Michel Boissonneault	62 320,00 \$	12 mois	17 juillet 2013	
185	Gaëtan Lavigne	Sainte-Anne-du-Sault	2013-05-22	Pierre Verrette	18 348,80 \$	24 mois	17 juillet 2013	
186	Alain Lottinville	Trois-Rivières	2013-06-20	Gaëtan Ratté	15 000,00 \$	3 mois	17 juillet 2013	
187	Daniel Tremblay	Sagard	2013-06-12	Réna Émond	20 000,00 \$	12 mois	17 juillet 2013	
188	Maurice Martel	Larouche	2013-04-26	Réjean Bédard	15 000,00 \$	6 mois	10 juillet 2013	
189	Diane Rozon	Drummondville	2013-05-02	Monique Perron	157 151,60 \$	3 mois	10 juillet 2013	
190	Yvon Bizier	Saint-Georges	2013-05-16	Yannick Couture	24 500,00 \$	12 mois	11 juin 2013	
191	Gloria Decoste	Saguenay	2013-05-07	Réjean Bédard	25 000,00 \$	6 mois	11 juin 2013	
192	André Desrosiers	Trois-Rivières	2013-05-06	Pierre Verrette	10 000,00 \$	6 mois	11 juin 2013	
193	Pierre Gauthier	Drummondville	2013-05-02	Monique Perron	162 151,60 \$	3 mois	11 juin 2013	
194	Herman Jalbert	Saint-Gabriel-de-Rimouski	2013-04-26	Julie Dionne	170 175,18 \$	18 mois	11 juin 2013	
195	Christiane Michaud	Saint-Édouard-de-Maskinongé	2013-05-06	Pierre Verrette	15 000,00 \$	12 mois	11 juin 2013	
196	Gilles Ouellet	Saint-Marie	2013-03-21	Hélène Bouillon	79 160,00 \$	12 mois	11 juin 2013	

ÉTAT DES RÈGLEMENTS FINAUX RELATIFS AUX AMENDES DE CONTREBANDE

No	Contrevenant	Ville	Date de condamnation	Magistrat	Montant de l'amende	Délai de paiement	Date de publication	Règlement
197	Yves St-Laurent	Québec	2013-05-06	Yannick Couture	62 080,00 \$	3 mois	11 juin 2013	
198	Armande Daigle	Sherbrooke	2013-03-18	Sylvie Desmeules	32 457,20 \$	60 jours	27 mai 2013	
199	Marc Charron	Scottstown	2013-03-18	Sylvie Desmeules	15 350,00 \$	60 jours	27 mai 2013	
200	Euclide Chevarie	Québec	2013-04-05	Nicole Martin	40 900,00 \$	18 mois	24 mai 2013	
201	Réjean Clusiau	Québec	2013-04-17	Sylvie Marcotte	11 180,00 \$	12 mois	24 mai 2013	
202	Maurice Dubé	Québec	2013-04-12	Jean-Pierre Dumais	20 000,00 \$	24 mois	24 mai 2013	
203	Bryand Gagné	Québec	2013-03-26	Louis Duguay	18 540,00 \$	30 jours	24 mai 2013	
204	Denis Joseph Giguère	Québec	2013-04-23	Yannick Couture	258 629,60 \$	36 mois	24 mai 2013	
205	Éric Grégoire	Québec	2013-04-24	Yannick Couture	10 000,00 \$	3 mois	24 mai 2013	
206	Edmond Blanchette	Québec	2013-04-29	Yannick Couture	398 101,70 \$	18 mois	24 mai 2013	
207	Normand Grenier	Trois-Rivières	2013-04-22	Pierre Verrette	30 450,00 \$	12 mois	23 mai 2013	
208	Josée Lamirande	Trois-Rivières	2013-04-08	Suzanne Bousquet	60 900,00 \$	3 mois	23 mai 2013	
209	Gratien Lefebvre	Trois-Rivières	2013-04-22	Pierre Verrette	147 411,00 \$	12 mois	23 mai 2013	
210	Denis Philibert	Saint-Élie-de-Caxton	2013-03-13	Gaétan Ratté	20 000,00 \$	12 mois	23 mai 2013	
211	Pierre Poudrier	Trois-Rivières	2013-04-08	Suzanne Bousquet	60 900,00 \$	3 mois	23 mai 2013	
212	Maurice Mac Lean	Louiseville	2013-03-21	Pierre Verrette	30 000,00 \$	12 mois	23 mai 2013	
213	Carole Fréchette	Trois-Rivières	2013-04-05	Pierre Verrette	606 026,24 \$	12 mois	23 mai 2013	
214	Gaétan Carmichael	Québec	2013-02-27	Louis Duguay	129 500,00 \$	1 mois	25 avril 2013	
215	Gérard Gagnon	Québec	2013-04-10	Jean-Pierre Dumais	256 882,20 \$	6 mois	25 avril 2013	
216	Jean-Louis Biedron	Québec	2013-02-27	Louis Duguay	76 146,20 \$	1 mois	25 avril 2013	
217	Marcella Lee Macdonald	Upper Sackville (NE)	2013-03-25	Sylvie Desmeules	20 000,00 \$	60 jours	25 avril 2013	
218	Diane Leblond	Windsor	2013-03-20	Sylvie Desmeules	28 029,00 \$	60 jours	25 avril 2013	
219	Raynald Michaud	Lévis	2013-02-28	Serge Delisle	23 540,00 \$	12 mois	25 avril 2013	
220	Renaud Roy	Lac-Mégantic	2013-03-25	Sylvie Desmeules	44 501,40 \$	24 mois	25 avril 2013	
221	Sylvain Rheaalt	Victoriaville	2013-02-26	Gaétan Ratté	131 240,00 \$	3 mois	25 avril 2013	
222	Sylvie Dumont	Stoneham-et-Tewkesbury	2013-03-22		809 490,00 \$	12 mois	12 avril 2013	
223	Michel Couture	Québec	2013-01-22	Réna Émond	25 685,60 \$	3 mois	05 avril 2013	
224	John Aubut	Saguenay	2013-02-26	Réjean Bédard	10 151,60 \$	3 mois	05 avril 2013	
225	Roland Bond	Québec	2013-02-26	Louis Duguay	80 000,00 \$	90 jours	05 avril 2013	
226	Francine St-Pierre	La Tuque	2013-02-27	Narcisse Proulx	17 759,20 \$	3 mois	05 avril 2013	
227	Roger Beaudry	Granby	2013-03-15	Monique Perron	15 000,00 \$	12 mois	05 avril 2013	
228	René Thomassin	Québec	2013-03-15	Pierre Verdon	36 990,00 \$	6 mois	05 avril 2013	
229	Wesley Comeau	Sherbrooke	2013-03-18	Sylvie Desmeules	116 240,00 \$	24 mois	05 avril 2013	
230	Donald Demers	Sherbrooke	2013-03-18	Sylvie Desmeules	15 000,00 \$	12 mois	05 avril 2013	
231	Donald Labrecque	Sherbrooke	2013-01-31	Sylvie Desmeules	17 028,60 \$	12 mois	25 mars 2013	
232	Jacqueline Asselin-Toussaint	Richmond	2013-01-31	Sylvie Desmeules	52 642,00 \$	12 mois	25 mars 2013	
233	Bruno Pelletier	Municipalité de Colombier	2013-02-20	Louise Gallant	31 433,00 \$	3 mois	25 mars 2013	
234	Gilles Lauzier	Saint-Pacôme	2013-02-27	Luc Marchildon	10 000,00 \$	12 mois	25 mars 2013	
235	Michel Vallières	Québec	2013-01-22	Réna Émond	11 530,00 \$	24 mois	15 mars 2013	
236	Benoit Pelletier	Québec	2013-01-23	Réna Émond	10 000,00 \$	12 mois	15 mars 2013	
237	Daniel Pominville	Oka	2013-02-11	Luc Marchildon	44 175,40 \$	6 mois	15 mars 2013	
238	Richard Bisson	Beauceville	2013-02-14	Réna Émond	20 000,00 \$	8 mois	15 mars 2013	
239	André Dupuis	Saint-Raymond	2013-02-19	Réna Émond	53 142,00 \$	12 mois	21 février 2013	
240	Monique Paré	Québec	2013-01-09	Sylvie Marcotte	41 188,40 \$	6 mois	21 février 2013	
241	Stéphane Girard	Québec	2013-01-22	Réna Émond	15 000,00 \$	12 mois	21 février 2013	
242	Camille Ferland	Québec	2013-01-22	Nicole Martin	62 206,78 \$	5 mois	21 février 2013	
243	Carol Labrecque	Québec	2013-01-23	Nicole Martin	15 000,00 \$	3 mois	21 février 2013	
244	Richard Desrochers	Sherbrooke	2013-01-31	Sylvie Desmeules	225 480,00 \$	60 jours	21 février 2013	
245	Harold Enright	Québec	2013-01-09	Sylvie Marcotte	25 000,00 \$	6 mois	13 février 2013	
246	Claude Banville	Sainte-Angèle-de-Mérési	2012-11-23	Luc Marchildon	15 000,00 \$	6 mois	13 février 2013	
247	Richard Ferland	Québec	2013-01-29	Yannick Couture	80 970,00 \$	12 mois	08 février 2013	
248	Claude Sasseville	Roberval	2012-12-07	Michel Boissonneault	37 499,60 \$	10 mois	06 février 2013	
249	Marc Allard	Roberval	2012-12-07	Michel Boissonneault	10 000,00 \$	15 mois	06 février 2013	
250	Ryan McCumber	Kahnawake	2012-11-19	Serge Delisle	2 957 130,00 \$	6 mois	23 janvier 2013	
251	Jean-Claude Bluteau	Roberval	2013-01-07	Michel Boissonneault	795 139,00 \$	12 mois	18 janvier 2013	
252	Bertrand Laroche	Laurier-Station	2012-11-16	Narcisse Proulx	89 160,00 \$	6 mois	14 janvier 2013	
253	Maurice Jacob	Sherbrooke	2012-11-20	Sylvie Desmeules	15 350,00 \$	6 mois	14 janvier 2013	
254	Yves Legault	Salaberry-de-Valleyfield	2012-10-23		32 260,00 \$		12 décembre 2012	
255	Claire Bélanger	Saint-Georges	2012-11-15		28 304,00 \$		12 décembre 2012	
256	Charles Lebel	Témiscouata-sur-le-Lac	2012-09-11		16 700,00 \$		30 novembre 2012	
257	Pierre Langlois	Saint-Bruno-de-Kamouraska	2012-09-27		15 900,00 \$		30 novembre 2012	
258	Brian Comeau	Sherbrooke	2012-10-04		32 000,00 \$		30 novembre 2012	
259	Stéphane Bobby Bérubé	Saint-Paul-de-la-Croix	2012-10-09		12 360,00 \$		30 novembre 2012	
260	Davey Ngo Dubé	Montréal	2012-10-09		12 360,00 \$		30 novembre 2012	
261	Réjean Clusiau	Québec	2012-10-26		11 927,00 \$		30 novembre 2012	
262	Daniel Kapel	Québec	2012-10-12		206 940,00 \$	12 mois	29 novembre 2012	30\$/mois pendant 574 ans
263	Mario Langevin	Québec	2012-10-24		221 030,00 \$	24 mois	29 novembre 2012	
264	Yves Lapensée	Stoneham-et-Tewkesbury	2012-10-24		808 406,00 \$	24 mois	29 novembre 2012	
265	Roland Turcotte	Québec	2012-10-24		1 155 500,00 \$	24 mois	29 novembre 2012	
266	Lucien Houle	Trois-Rivières	2012-09-19	Pierre Verrette	278 100,00 \$	12 mois	23 novembre 2012	
267	Chantal Manseau	Trois-Rivières	2012-09-19	Pierre Verrette	278 100,00 \$	12 mois	23 novembre 2012	
268	Louise Lacroix	Québec	2012-10-15		20 000,00 \$		19 novembre 2012	
269	Guy Levac	Beaupré	2012-10-15		31 697,00 \$		19 novembre 2012	
270	Jean Ricard	Québec	2012-10-23		24 832,00 \$		19 novembre 2012	
271	Michel Thivierge	Québec	2012-10-24		32 360,00 \$		19 novembre 2012	
272	Martin Demers	Mont-Joli	2012-07-31		56 547,00 \$		14 novembre 2012	
273	Yves Charest	Price	2012-09-19		15 000,00 \$		14 novembre 2012	
274	Luc Simard	Saint-Félicien	2012-10-05		39 664,00 \$		14 novembre 2012	
275	Adrien Fortin	Shawinigan	2012-10-11		35 000,00 \$		14 novembre 2012	
276	Pierre Frappier	Grand-Mère	2012-10-11		20 350,00 \$		14 novembre 2012	
277	André Chouinard	Québec	2012-10-23		15 000,00 \$		14 novembre 2012	
278	Gaétan Carmichael	Québec	2012-10-23		20 000,00 \$		14 novembre 2012	
279	Jean-Guy Cloutier	Québec	2012-10-25		20 000,00 \$		14 novembre 2012	
280	Jean-Jacques Paquet	Québec	2012-09-11	Réna Émond	20 350,00 \$	3 mois	09 novembre 2012	
281	Mykel Laplante	Bécancour	2012-10-02	Gaétan Ratté	27 360,00 \$	3 mois	23 octobre 2012	
282	Brian Comeau	Sherbrooke	2012-08-30		38 175,00 \$		18 octobre 2012	
283	André Lamothe	Québec	2012-09-12		10 350,00 \$		18 octobre 2012	
284	Serge Labbé	Saint-Bernard	2012-09-13		44 720,00 \$		18 octobre 2012	
285	Steeve Labbé	Saint-Bernard	2012-09-13		10 000,00 \$		18 octobre 2012	
286	Marie-Josée Labbé	Saint-Bernard	2012-09-13		44 720,00 \$		18 octobre 2012	
287	Nathalie Labbé	Saint-Bernard	2012-09-13		10 000,00 \$		18 octobre 2012	
288	Monique Blouin	Saint-Bernard	2012-09-13		10 000,00 \$		18 octobre 2012	
289	Richard Roy	Trois-Rivières	2012-09-19		24 540,00 \$		18 octobre 2012	
290	Yvon Carrier	Colombier	2012-09-25		20 135,00 \$		18 octobre 2012	
291	André Auclair	Pointe-aux-Trembles	2012-04-23		27 000,00 \$		23 juillet 2012	
292	Amy Catherine Patterson	Ottawa	2012-05-23		61 710,00 \$		23 juillet 2012	
293	Denis L'Espérance	Jonquière	2012-06-20		10 000,00 \$		19 juillet 2012	
294	Gary Ingram	Long Sault (Ontario)	2012-04-24		56 350,00 \$		19 juillet 2012	

**ÉTAT DES RÈGLEMENTS FINAUX RELATIFS AUX AMENDES DE CONTREBANDE**

No	Contrevenant	Ville	Date de condamnation	Magistrat	Montant de l'amende	Délai de paiement	Date de publication	Règlement
295	Jeffrey Bonhomme	Pointe-Calumet	2011-12-14		61 800,00 \$		19 juillet 2012	
296	Normand Savard	Trois-Rivières	2012-05-17	Gaétan Ratté	106 824,00 \$	12 mois	05 juillet 2012	
297	Nathalie Jacques	Saint-Martin	2012-06-14	François Kouri	398 610,00 \$	12 mois	04 juillet 2012	
298	Roger Vigneault	Québec	2012-06-01		18 781,00 \$		27 juin 2012	
299	René Lahaie	Trois-Rivières	2012-05-16		341 012,00 \$		27 juin 2012	
300	Luc Imbeault	Price	2012-04-19		53 024,00 \$		27 juin 2012	
301	Alain Langevin	Québec	2012-05-18	Nicole Martin	117 420,00 \$		29 mai 2012	
302	Claudia Paré	Saint-Jean-sur-Richelieu	2012-04-16		15 000,00 \$		25 mai 2012	
303	Chantal Raymond	Notre-Dame-des-Prairies	2012-04-11		15 000,00 \$		25 mai 2012	
304	Maurice Parenteau	Montréal	2012-03-27		21 000,00 \$		25 mai 2012	
305	Gaston Belhumeur	Longueuil	2012-03-22		15 932,00 \$		25 mai 2012	
306	Steve St-Arneault	Gatineau	2012-03-20		10 000,00 \$		25 mai 2012	
307	Michel J. Plouffe	Montréal	2012-03-19		54 000,00 \$		25 mai 2012	
308	George Heckley	Richmond	2012-03-14		43 260,00 \$		25 mai 2012	
309	Jonathan Goupil	Saint-Hyacinthe	2012-03-14		29 082,00 \$		25 mai 2012	
310	Gaétan Dion	Saint-Jérôme	2012-03-08		15 000,00 \$		25 mai 2012	
311	Josée Sauvageau	Montréal	2012-03-05		21 365,00 \$		25 mai 2012	
312	Jacques Fournier	Shawinigan	2012-02-09		143 544,00 \$		25 mai 2012	
313	Michel Rodrigue	Saint-Georges	2012-04-19		28 304,00 \$		22 mai 2012	
314	Jacques Duval	Trois-Rivières	2012-04-05		173 320,00 \$		22 mai 2012	
315	Angèle Vaillancourt	Trois-Rivières	2012-04-05		183 320,00 \$		22 mai 2012	
316	François Gosselin	Saint-Lazare-de-Bellechasse	2012-04-17		10 000,00 \$		14 mai 2012	
317	Sylvain Lafamme	La Martre	2012-04-13		10 000,00 \$		14 mai 2012	
318	Chantal Lemelin	Saint-Charles-Borromée	2012-03-15		76 295,00 \$		14 mai 2012	
319	Jacinthe Landry	Québec	2011-12-21	Guylaine Tremblay	3 893 482,40 \$	2 ans	11 mai 2012	1 500 heures travail communautaire
320	Michel Thivierge	Québec	2012-04-17		10 000,00 \$		09 mai 2012	
321	Pierre St-Hilaire	Val-Alain	2012-04-17		117 240,00 \$		09 mai 2012	
322	Gilles Roof	Trois-Rivières	2012-03-23		94 992,00 \$		09 mai 2012	
323	Pierre-André Landry	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2012-03-23		45 070,00 \$		09 mai 2012	
324	Michel Pronovost	Trois-Rivières	2012-03-20		753 213,00 \$		09 mai 2012	
325	Jérôme Poulin	Saint-Jean-de-la-Lande	2012-03-15		31 000,00 \$		09 mai 2012	
326	Jean-Guy Leblond	Saint-Anne-de-Beaupré	2012-03-01		361 800,00 \$		09 mai 2012	
327	Jeannot Desjardins	Saint-Pacôme	2011-12-06		12 360,00 \$		09 mai 2012	
328	Claude Gagnon	Forestville	2012-01-23		30 810,00 \$		12 avril 2012	
329	Guy Côté	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2012-01-25		167 670,00 \$		12 avril 2012	
330	Jacques Barrette	Québec	2012-01-25		39 382,00 \$		12 avril 2012	
331	Dany Bélanger	Montmagny	2012-01-31		13 000,00 \$		12 avril 2012	
332	Allen Lessard	Québec	2012-02-07		216 580,00 \$		12 avril 2012	
333	Pierre Gingras	Lévis	2012-02-07		12 983,00 \$		12 avril 2012	
334	Marc Tremblay	Jonquière	2012-02-24		86 070,00 \$		12 avril 2012	
335	Guy Trembaly	La Baie	2012-02-23		39 552,00 \$		12 avril 2012	
336	Gilles Dufour	Saint-Hyacinthe	2012-02-28		27 640,00 \$		12 avril 2012	
337	Marquis Jacques	Saint-Joseph-de-Beauce	2012-03-15		54 529,00 \$		12 avril 2012	
338	Philippe-Charles Desjardins	Saint-Paul-de-la-Croix	2011-01-31	Sylvie Marcotte	25 191,60 \$	6 mois	09 mars 2011	
339	Pierre Boulianne	Sept-Îles	2010-12-14	Luc Marchildon	28 106,25 \$	12 mois	04 février 2011	
340	Donald Chevarie	Saguenay	2009-04-21	Michel Boissonneau	12 300,00 \$	10 mois	11 mai 2009	
<b>Total</b>					<b>51 255 514,70 \$</b>			
<b>Moyenne</b>					<b>150 751,51 \$</b>			


# Mme Charlebois : **NE DONNEZ PAS LE MENTHOL EN CADEAU AUX CONTREBANDIERS!**

MAI 2015

12 MYTHES & RÉALITÉS SUR LE MENTHOL PAR L'AQDA

**AQDA**

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
DÉPANEURS EN ALIMENTATION



Nom : **JOSÉE LEROUX**  
Âge : **50 ans**  
Titre : **Propriétaire du  
Dépanneur Les Cèdres  
avec Jean-Michel, son  
fils de 25 ans**  
Employés : **9**  
Ville : **Les Cèdres**  
Horaire : **65 h/sem.**  
Comté : **Soulanges**  
Députée : **Lucie  
Charlebois, ministre  
délég. à la Réadaptation,  
à la Protection de la  
jeunesse et à la Santé  
publique**

## LES DÉPANNEURS SOCIALEMENT RESPONSABLES :

# PARTENAIRES À 100% DES GOUVERNEMENTS

- **LE PLUS GRAND RÉSEAU DE VENTE AU DÉTAIL DU QUÉBEC :** Plus de 6 400 dépanneurs engagés au coeur de leur communauté.
- **UNE SOURCE INÉPUISABLE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES VILLES ET VILLAGES :** 55 000 emplois directs aux quatre coins du Québec et des milliers d'emplois indirects dans le secteur alimentaire et autres.
- **UNE RESSOURCE ESSENTIELLE POUR FINANCER L'ÉTAT :** 3,5 milliards \$ en taxes remis chaque année au gouvernement du Québec, soit 550 000 \$ en moyenne par dépanneur.
- **UN MODÈLE D'AFFAIRES ENTREPRENEURIAL ET FAMILIAL :** La vaste majorité des dépanneurs sont exploités par des propriétaires indépendants.
- **UN OUTIL D'INTÉGRATION EXCEPTIONNEL :** Le tiers des dépanneurs sont exploités par des nouveaux arrivants.
- **UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE AUX POLITIQUES DE SANTÉ :** La conformité des dépanneurs québécois à vérifier l'âge de la clientèle dépasse la moyenne canadienne depuis plusieurs années.
- **MAIS : UNE INDUSTRIE TROP RÉGLEMENTÉE :** Pas moins de 48 droits et permis peuvent être exigés pour exploiter un simple dépanneur!

# AQDA



### LIVRE VERT SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

En octobre 2015, l'AQDA publiera un premier Livre Vert sur l'allègement réglementaire du commerce de proximité, une réflexion en profondeur sur l'état actuel de la réglementation et des solutions pour une politique gouvernementale visant à redynamiser le secteur et le rendre plus prospère pour les années à venir.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015 DE L'AQDA :

Marc-André Lanouette – Sonichoix, Guylaine Plante – Suncor, Jacques Beaudry – Jean-Paul Beaudry Ltée, Pascal Laporte – Réseau GLP & Cie et président du Conseil, Francis Lapointe – Alimentation Couche-Tard, Zude Le – Dépanneur St-Féréol, secrétaire trésorier de l'AQDA, Jacques Falardeau – Groupe Saga, Michel Gadbois, président, Yvon Bruneau – Loblaws, François Paquin – Boni-Soir Voisin, vice-président de l'AQDA, Alain Duchaine – Le Groupe Harnois.

# BANNIR LE MENTHOL EST UN NON-SENS CAR CELA PROFITERAIT D'ABORD AUX CONTREBANDIERS



*L*e succès de la lutte au tabagisme repose sur l'éducation, l'aide à la cessation, la protection des non-fumeurs et des mesures comme la vérification de l'âge qui gardent les produits du tabac hors de portée des mineurs. Ces mesures sont éprouvées et fonctionnent bien mais depuis 2008, on voit que c'est véritablement la baisse de la contrebande qui fait toute la différence.

*Dans les années 2000, la contrebande a explosé, les cours d'écoles ont été inondées de cigarettes abordables et dès lors, le tabagisme chez les jeunes s'est mis à diminuer beaucoup plus lentement. Depuis quelques années toutefois, la contrebande redescend et que voit-on? Une chute brutale, spectaculaire du tabagisme chez les jeunes (voir page 6).*

*Cela nous rappelle **qu'une offre légale et responsable fait partie de la solution** et va de pair avec les politiques de santé du gouvernement. Quant aux mesures mal inspirées qui misent sur le rétrécissement de l'offre, elles sont vouées à l'échec parce que la prohibition n'est pas une voie d'avenir et que le Québec doit composer avec 200 cabanes à tabac qu'on tolère les yeux fermés et laisse tranquillement vaquer à leurs affaires.*

*La prohibition du menthol est donc un non-sens. Non seulement profiterait-elle au crime organisé en lui octroyant l'exclusivité du menthol sur un plateau d'argent, mais aussi, elle rendrait beaucoup plus attrayant pour les jeunes ce produit devenu interdit et maintenant offert à petit prix par des individus louches et sans scrupules qui n'ont cure de vérifier leur âge.*

*C'est pourquoi, au nom des 6 400 dépanneurs responsables du Québec, je vous demande de continuer de permettre la vente légale et responsable du menthol qui est essentiellement une vieille saveur traditionnelle de tabac pour adultes seulement.*

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Gadbois'.

**Michel Gadbois**  
Président  
AQDA

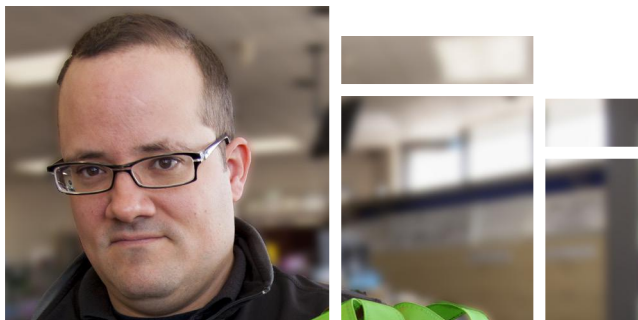
# M. Barrette : LES CABANES À TABAC SONT À QUELQUES MINUTES DE MON MAGASIN ET VENDENT DU MENTHOL SANS TAXE, À UNE FRACTION DU PRIX.

*Mentha piperita*  
(menthe poivrée)



Le menthol est un composé organique obtenu soit par synthèse, soit par extraction à partir de l'huile essentielle de menthe poivrée ou d'autres huiles essentielles de menthe.

**Nom :** JONATHAN ROY  
**Âge :** 34 ans  
**Titre :** Propriétaire du Dépanneur Des Prairies  
**Statut :** Marié et nouveau père de Loïc, 3 mois  
**Employés :** 9  
**Ville :** Notre-Dame-des-Prairies  
**Horaire :** 50 h/sem.  
**Comté :** Joliette  
**Députée :** Véronique Hivon, vice-présidente de la Commission de la Santé et des Services sociaux



## 4 MYTHES & RÉALITÉS SUR LE MENTHOL

### 1) BANNIR LA VENTE LÉGALE DU MENTHOL EST UNE MESURE EFFICACE ET SENSÉE POUR RÉDUIRE LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES : FAUX

La meilleure façon de réduire le tabagisme chez les jeunes est de garder les produits du tabac hors de leur portée par une offre légale responsable et des mesures de prévention et de lutte à la contrebande de tabac. Interdire la vente légale de menthol aurait pour effet de donner l'exclusivité du produit au crime organisé et aux contrebandiers, qui seraient désormais les seuls à pouvoir l'offrir, à une fraction du prix et sans vérification de l'âge.

### 2) LE MENTHOL EST UNE SAVEUR AJOUTÉE POUR INCITER LES JEUNES À FUMER : FAUX

Le menthol est une saveur traditionnelle associée au tabac et commercialisée au pays depuis 1934. Des recherches récentes ont montré qu'elle est recherchée par une clientèle adulte plus âgée.

### 3) LES FUMEURS DE MENTHOL SONT PLUS DÉPENDANTS À LA NICOTINE ET TROUVENT PLUS DIFFICILE D'ARRÊTER : FAUX

C'est la nicotine qui cause la dépendance au tabac, pas la saveur associée au produit. Peu importe la saveur, cesser de fumer demeure difficile. Les études ne permettent pas de conclure que le fumeur de menthol a plus de difficulté à arrêter que le fumeur de tabac régulier.

### 4) LE MENTHOL ADOUCIT LA FUMÉE, FACILITE L'INHALATION ET ACCROÎT LES RISQUES POUR LA SANTÉ : FAUX

De nombreuses études ont démontré que la mentholation du tabac n'a pas d'effet apparent sur l'absorption de la nicotine, l'inhalation, l'incitation à fumer ou la difficulté d'arrêter.

Mme Hivon : LE MENTHOL EXISTE DEPUIS 80 ANS TANDIS QUE LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES PERD DU TERRAIN. C'EST UNE SAVEUR POUR ADULTES, POINT.

Nom : LUC GAGNON  
Âge : 36 ans  
Titre : Propriétaire depuis 2009 du  
Dépanneur Boni-Soir au Quartier  
DIX30  
Employés : 9  
Ville : Brossard  
Horaire : 50 h/sem.  
Comté : La Pinière  
Député : Gaétan Barrette, ministre de  
la Santé et des Services sociaux

## Menthol permis en Alberta et au Manitoba



Le ministre de la Santé de l'Alberta, Stephen Mandel, annonçait en novembre dernier que la loi abolissant les saveurs exclurait le menthol. Il a souligné que cette décision tenait compte de la réalité du produit.

# TROIS DIRIGEANTS DE SANTÉ CANADA RÉVÈLENT POURQUOI LE FÉDÉRAL NE S'ATTAQUE PAS AU MENTHOL

LE 9 JUIN 2009, DES EXPERTS DE SANTÉ CANADA TÉMOIGNAIENT EN COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI C-32 PRÉVOYANT L'ABOLITION DES SAVEURS AJOUTÉES AU TABAC. PLUSIEURS DÉPUTÉS LEUR ONT DEMANDÉ POURQUOI LE MENTHOL NE FAISAIT PAS PARTIE DES SAVEURS BANNIES. VOICI LEURS RÉPONSES.

**CATHY A. SABISTON**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
TABAC ET SUBSTANCES  
CONTRÔLÉES  
SANTÉ CANADA

*“Le marché du menthol au Canada est très différent (...). Il existe depuis 1934 et les ventes au détail, au Canada, ont baissé au cours des années. **Entre 2001 et 2007, elles ont baissé de 26 p. 100.** Ce n'est donc pas la même chose que le marché des petits cigares, qui connaît la tendance inverse et augmente de manière spectaculaire.”*

**PAUL GLOVER**  
SOUS-MINISTRE ADJOINT  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA  
SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET  
SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS  
SANTÉ CANADA

*“Nous croyons que le marché canadien des cigarettes au menthol est très différent du marché américain d'où proviennent la plupart des recherches. Selon les recherches limitées que nous avons faites au sujet des jeunes, nous concluons que ce n'est pas une préoccupation directe. Les jeunes nous ont indiqué que le menthol n'est pas particulièrement attrayant. **Ce n'est pas un produit qui les intéresse.**”*

**DENIS CHOINIÈRE**  
DIRECTEUR DE LA  
RÉGLEMENTATION DES PRODUITS  
DU TABAC  
SANTÉ CANADA

*“Les fumeurs typiques de cigarettes n'aiment pas le menthol. S'ils sont pris au dépourvu et qu'ils veulent une cigarette, ils répondront «non, merci» aux personnes qui leur offriront une cigarette au menthol. Donc, **les cigarettes au menthol ne sont pas aussi attrayantes qu'on le penserait.**”*



# 4 MYTHES & RÉALITÉS SUR LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES ET... LE MENTHOL

## 1) LE TABAGISME CHEZ LES ADOLESCENTS REPRÉSENTE UNE VÉRITABLE ÉPIDÉMIE AVEC 100 JEUNES PAR JOUR QUI COMMENCENT À FUMER : FAUX

Ce chiffre volontairement alarmiste de 100 jeunes par jour **qui commencent à fumer** ou encore 30 000 jeunes par année est une donnée prise hors contexte de l'étude ETADJES 2008 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), dont la récente édition 2013 vient d'ailleurs de mettre les pendules à l'heure : le nombre de jeunes élèves qui fument, en constant déclin depuis 15 ans, **est en chute libre depuis quelques années : 60 % de réduction des fumeurs actuels depuis 2008!**

Des chiffres étonnants : sur l'ensemble de la population étudiante québécoise du secondaire (près de 400 000 jeunes au total), **à peine 12 000 sont des fumeurs actuels, soit 2,9 % de la cohorte étudiante.** Il s'agit du plus bas niveau de tabagisme jamais observé chez les jeunes et ce dernier est parfaitement corrélé avec la baisse soutenue de la contrebande de tabac depuis 2008.

**Comme on le voit au tableau ci-bas, c'est durant les années de forte croissance de la contrebande que le tabagisme chez les jeunes a le moins diminué depuis 15 ans.**

## 100 jeunes par jour commencent à fumer

THÉRÈSE MARTIN  
redaction @rimouski.ca

**TABAC** - C'est à douze ans, en moyenne, que les jeunes fumeurs adoptent cette mauvaise habitude. Et malgré tous les messages de prévention, il y a autant d'adolescents qui commencent à fumer que d'adultes qui arrêtent.

Résultat : le nombre de fumeurs demeure à peu près le même. Chaque année, ce sont 200 000 adolescents qui commencent à fumer, contre de la même manière le 31 mai, une femme de 31 ans, élève de 3e secondaire à Saint-Laurent, est la représentante officielle du Réseau québécois de la lutte contre le tabac, qui rassemble des adolescents qui désirent prévenir l'usage du tabac dans leur milieu et dans la société.

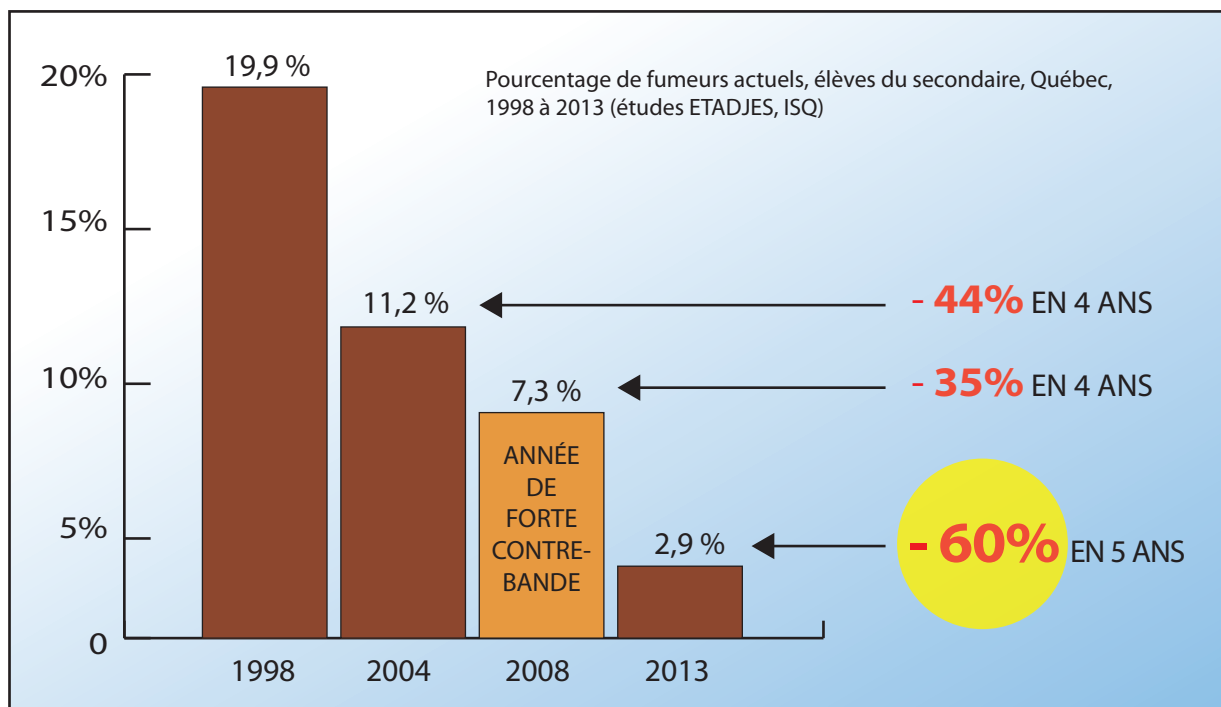
Flavie invite les jeunes à constituer une génération sans tabac. « Une centaine de jeunes par jour s'initient au tabac, au Québec. Les compagnies de tabac tentent de rendre la cigarette attrayante et on en voit partout à la télé, dans les films. » Flavie dénonce trois problématiques liées au tabagisme qui affectent les jeunes : la fumée secondaire, le marketing trompeur des produits du tabac et le tabac à l'écran. Les élèves sont appelés à choisir l'herbe qui leur apparaît le plus important pour créer une génération sans tabac au Bas-Saint-Laurent. Les jeunes sont



Flavie Morin veut convaincre les adolescents d'éviter de toucher au tabac. Photo: T. Nadeau - Thérèse Martin

Hebdo L'Avantage, Rimouski, 21 mai 2014

## LE TABAGISME EN CHUTE LIBRE CHEZ LES ÉLÈVES



Selon les résultats de l'Enquête sur le tabac, l'alcool, les drogues et jeux auprès des élèves du secondaires (ETADJES), édition 2013 de l'ISQ.

## 2) LE MENTHOL EST L'ARÔME LE PLUS POPULAIRE AUPRÈS DES JEUNES : FAUX

On ne peut affirmer avec certitude que les jeunes ont une préférence particulière pour la cigarette mentholée. L'usage de la cigarette est en chute libre et il est passé au second rang, pour la première fois, derrière celui des petits cigares et cigarillos : 6,6 % pour ces derniers contre 6 % pour la cigarette selon l'étude ETADJES 2013. De plus, bien que celle-ci évalue à 26 % le pourcentage d'élèves fumeurs disant avoir fumé du menthol dans les 30 derniers jours, ce pourcentage tombe à seulement 17 %<sup>1</sup> chez les fumeurs débutants, soit à peine 2 000 élèves sur 395 000 à travers le Québec. Cela représente donc un très faible pouvoir d'attraction auprès de l'ensemble des élèves et justifierait, selon certains, de devoir priver l'accès de cette saveur traditionnelle aux 75 000 adultes québécois qui l'apprécient, font le choix de le consommer et qui totalisent l'équivalent de deux comtés électoraux.

La problématique du tabagisme chez les jeunes n'est pas celle du menthol, mais bien celle de l'accès au tabac. C'est pour cette raison que plus la contre-bande diminue, moins les jeunes fument.

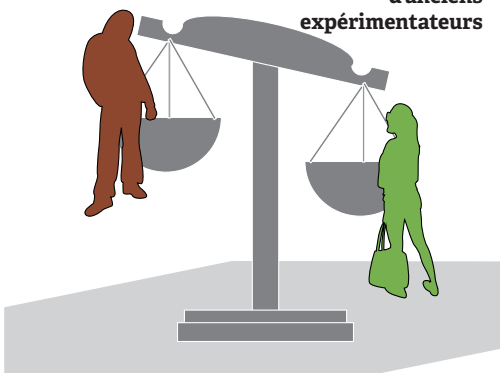
## LES FUMEURS "ÉCRASANTS" SONT DEUX FOIS PLUS NOMBREUX

**+ 12 252**

de fumeurs débutants

**- 26 490**

d'anciens expérimentateurs

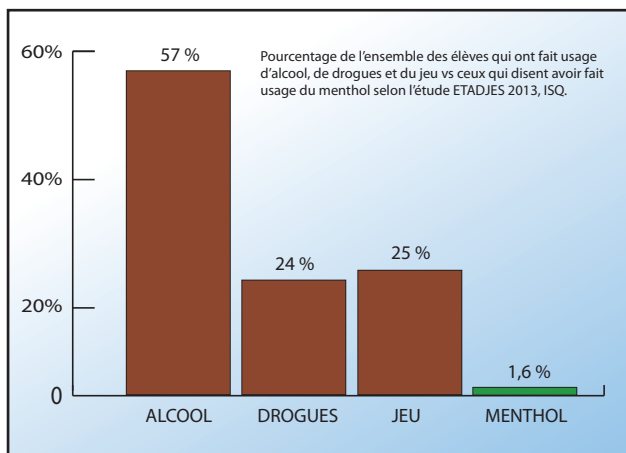


S'il y a 12 000 "fumeurs débutants" dans l'étude ETADJES 2013, il y a en revanche plus du double d'anciens expérimentateurs, autrement dit des fumeurs écrasants! Comme quoi une vue d'ensemble est essentielle pour avoir un portrait juste de la situation (source: étude ETADJES 2013, ISQ).

## 3) LE MENTHOL INCITE LES JEUNES À FUMER : FAUX

Comme l'a rapporté Santé Canada, les études montrent que les jeunes sont peu attirés par le menthol. Les saveurs qui les attirent sont davantage celles de fruits, de parfum (vanille) et autres. Le menthol est une vieille saveur traditionnelle recherchée principalement par une niche de consommateurs adultes. Aucune étude crédible et significative ne démontre l'existence d'un lien de causalité entre consommation du menthol et incitation au tabagisme chez les jeunes.

## ATTRACTION NÉGLIGEABLE DU MENTHOL



Le quart des fumeurs débutants et actuels disent avoir essayé le menthol, ce qui ne représente que 1,6 % de l'ensemble des élèves. En comparaison, l'alcool rejoint 57 % des élèves, la drogue 24 % et le jeu, 25 %. C'est pourquoi bannir le menthol ne servirait à rien : il convient plutôt de miser sur l'éducation et le bon sens (source: étude ETADJES 2013, ISQ).

## 4) BANNIR LE MENTHOL EMPÊCHERAIT LES JEUNES À COMMENCER À FUMER : FAUX

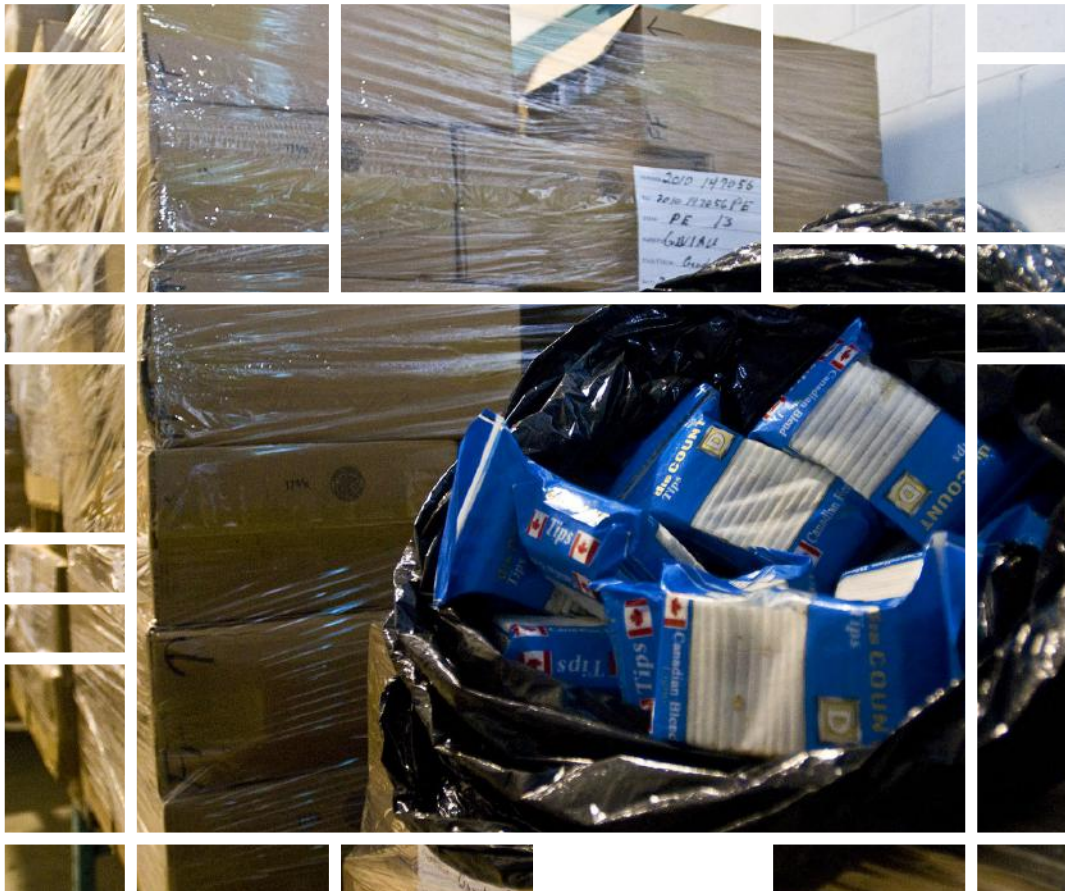
Bannir le menthol rendra ce produit encore plus attrayant pour les jeunes parce qu'il sera interdit. Ce que les jeunes ne trouveront plus au dépanneur, par ailleurs, ils pourront le trouver ailleurs, comme c'est le cas pour la marijuana, qui est bien plus populaire que le tabac chez les jeunes malgré le fait qu'elle soit illégale.

## ILLÉGAL ÉGALE PLUS ATTIRANT



C'est mal connaître les jeunes que croire le menthol populaire chez eux. Vieille saveur traditionnelle datant de 1934, le menthol est prisé d'une clientèle adulte beaucoup plus âgée et le fait que certains jeunes disent en avoir fumé est principalement lié à une problématique d'accès au tabac et non à une préférence marquée envers cette saveur qui, encore une fois, rejoint une niche très particulière de fumeurs adultes.

# 4 MYTHES & RÉALITÉS SUR LA CONTREBANDE DE TABAC ET... DE MENTHOL



## 1) LA CONTREBANDE EST JUGULÉE ET NE REPRÉSENTE PLUS UNE MENACE : FAUX

Il est vrai que la contrebande a beaucoup diminué depuis son sommet de 2008 au cours duquel elle occupait 40 % du marché au Québec. Toutefois, on constate depuis 3 ans environ qu'elle stagne à 15 %, voire recommence à augmenter légèrement. Les plus récentes hausses de taxes (provinciales et fédérales) font craindre une résurgence beaucoup plus importante mais cela prendra quelques années avant d'en mesurer toute l'ampleur.

## 2) LES FORTES PÉNALITÉS IMPOSÉES AUX CONTREBANDIERS SONT EFFICACES : FAUX

Selon des estimations effectuées par l'AQDA, environ 95 % des amendes imposées aux contrebandiers ne sont jamais payées. De plus, il n'est pas rare de voir des personnes condamnées se remettre au trafic aussitôt après.

## 3) LE BANNISSEMENT DES CIGARILLOS PARFUMÉS EN 2010 N'A PAS ENCOURAGÉ LE MARCHÉ NOIR: FAUX

La GRC rapporte que dans les années suivantes l'interdiction des cigarillos, les saisies de cigarillos parfumés de contrebande ont augmenté de 800 % au pays.

## 4) LE MENTHOL EST UNE PARTIE NÉGLIGEABLE DE L'OFFRE DE CONTREBANDE : FAUX

L'AQDA a recensé une quinzaine de marques de menthol de contrebande vendues au Québec dont cinq que nous présentons ici et qui ont toutes été achetées dans des cabanes à tabac de Kahnawake et Kanésatake, près de Montréal: **Saratoga, Deux-Montagnes, Canadian, disCount et Signal.**





**M. Habel : JE FAIS TOUT EN MON POUVOIR POUR NE PAS VENDRE DU TABAC AUX MINEURS, CAR C'EST MON DEVOIR. MAIS LES CONTREBANDIERS, EUX, N'ONT CURE DE VOS LOIS ET RÉGLEMENTS. ÇA VOUS CONCERNE AUSSI.**

Ces cinq marques de tabac de contrebande menthol illustrent le foisonnement de l'offre actuelle, qui exploserait advenant une prohibition au Québec. Deux de ces marques, Signal et disCount, proviennent des États-Unis et sont acheminées par voie maritime (bateau ou motoneige) par le biais de la réserve d'Akwesasne.

**Nom : DUN HUA MU**  
**Âge : 46 ans**  
**Titre : Propriétaire depuis seulement 4 mois du Dépanneur Sainte-Rose. Il exploite également un second dépanneur à St-Eustache**  
**Employés : 4**  
**Ville : Sainte-Rose, Laval**  
**Horaire : 60 h/sem.**  
**Comté : Sainte-Rose**  
**Député : Jean Habel, membre de la Commission de la Santé et des Services sociaux**



**M. Couillard : VOUS ÊTES NOTRE DÉPUTÉ. NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR ADOPTER DES POLITIQUES RAISONNABLES ET EMPREINTES DE BON SENS. LE MENTHOL N'A PAS À FAIRE PARTIE DES SAVEURS BANNIES PAR VOTRE GOUVERNEMENT. C'EST UNE SAVEUR POUR ADULTES SEULEMENT.**



**Nom : SUZIE & CAROLINE GUAY**  
**Âge : 49 & 44 ans**  
**Titre : Propriétaires de l'Épicerie Guay, une entreprise familiale depuis 46 ans**  
**Employés : 6**  
**Ville : St-Félicien**  
**Horaire : 50 h/sem.**  
**Comté : Roberval**  
**Député : Philippe Couillard, premier ministre**

Nom : **NICOLE DION**

Âge : **50 ans**

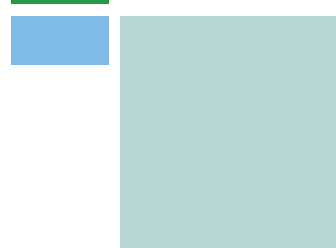
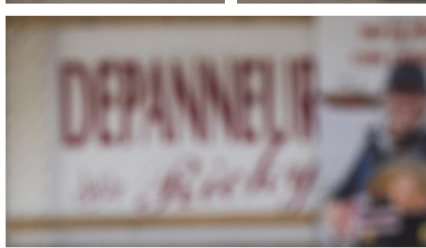
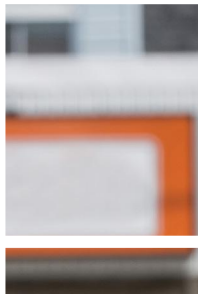
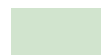
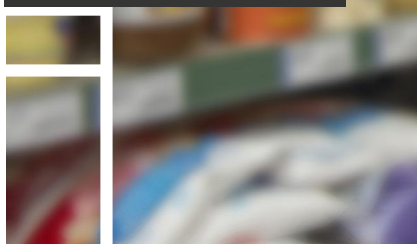
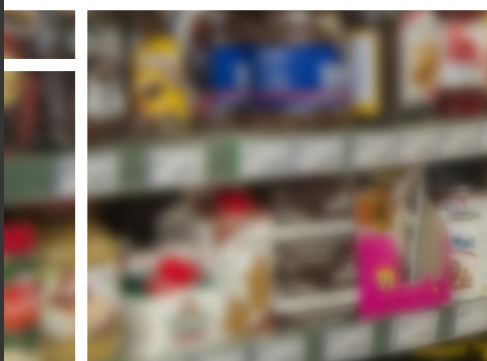
Titre : **Propriétaire  
du Dépanneur des  
Riverains avec son  
conjoint GERMAIN  
BARIIL**

Employés : **4**

Ville : **St-Félicien, sec-  
teur St-Méthode**

Horaire : **60 h/sem.**

Comté : **Roberval**  
Député : **Philippe  
Couillard, premier  
ministre**



Nom : **RICHARD  
GUÉNARD**  
Âge : **58 ans**  
Titre : **Propriétaire  
du Dépanneur  
Chez Ricky**  
Employés : **5**  
Ville : **Roberval**  
Horaire : **60 h/sem.**  
Comté : **Roberval**  
Député : **Philippe  
Couillard, premier  
ministre**

Mme Lamarre :  
**LE MENTHOL**  
N'ENCOURAGE  
PAS LES JEUNES À  
FUMER, MAIS LA  
CONTREBANDE,  
OUI.



**Nom : GUOCHENG CHEN**

**Âge : 50 ans**

**Titre : Propriétaire du  
Dépanneur Grand Duc,  
spécialisé en bières de  
micro-brasserie**

**Arrivée au pays : 2001**

**Employés : 4**

**Ville : Longueuil**

**Horaire : 60 h/sem.**

**Comté : Taillon**

**Députée : Diane Lamarre,  
critique en Santé de  
l'Opposition officielle**



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
DÉPANNEURS EN ALIMENTATION

1, avenue Holiday  
Tour Est, Suite 501  
Pointe-Claire (Qc) H9R 5N3

T: 514.695.8284  
info@aqda.ca

[www.aqda.ca](http://www.aqda.ca)



CSSS - 032MB  
C.P. – P.L. 44  
Lutte contre le  
tabagisme

# Étude des mégots ACDA au Québec Juin 2015

Échantillons prélevés dans 68 sites à travers le Québec en juin 2015

# Contenu

1. Objectifs
2. Méthodologie
3. Niveau de confiance et coefficient d'erreur
4. Locations
5. Conclusions
6. Étude de mégots – Part de marché du tabac illicite et des cigarettes au menthol par site
7. Sites avec les taux de contrebande les plus élevés

# 1. Objectifs

- Établir la part de marché des cigarettes illégales au Québec
  - Mesurer la prévalence de la contrebande de tabac dans 68 locations au Québec. Plusieurs des sites sélectionnés sont situés à proximité d'écoles secondaires.
  - Définition du terme 'contrebande'
    - Taxes et droits non payés – Les taxes et les droits gouvernementaux n'ont pas été acquittés.
    - Produits contrefaits de marques internationales font partie de la contrebande.
    - Mégots de contrebande sans marque, étrangers ou non taxés ou de marque autochtone.

## 2. Méthodologie

- **Collecte anonyme de mégots de cigarettes**
  - Collecte anonyme de mégots de cigarettes à des endroits identifiés (observés) au préalable comme ayant des espaces regroupant des fumeurs dans des endroits publics autour des écoles secondaires.
  - L'étude a ciblé 68 sites au Québec.
  - Le choix des sites était basé sur la situation géographique ainsi que le profil sociodémographique des communautés.
  - La collecte des données a été faite entre le 20 mai et le 20 juin 2015.
  - Les résultats sont basés sur le nombre de mégots de cigarettes de provenance légale, illicite et inconnue.

### 3. Niveau de confiance et marge d'erreur

- **Les données ont été testées selon un niveau de confiance de l'ordre de 95 % et un coefficient d'erreur de 1,3 % sur l'échantillon de base.**
  - Avec un échantillon total de 8 394 mégots, la marge d'erreur est inférieure à 1,3 %.
  - Avec un échantillon minimal de 124 mégots par site, la marge d'erreur par site est inférieure à 10 %.
  - Les marges d'erreur pour plusieurs sous-échantillons étant variables selon la taille de l'échantillon et la proportion des résultats obtenus, un échantillonnage des limites maximales d'erreurs est présenté dans le tableau ici-bas.

Taille de l'échantillon (N)	Marge d'erreur (fraction)	Marge d'erreur (pourcentage)
100	0,100	10,0
500	0,045	4,5
1 000	0,032	3,2
2 000	0,022	2,2
5 000	0,014	1,4
10 000	0,012	1,2
15 000	0,011	1,1
20 000	0,008	0,8
30 000	0,002	0,5
40 000	0,002	0,4

# 4. Locations : sites analysés au Québec (1/2)

Location	Adresse	Ville
<b>Quebec Rive-Sud</b>		
École Pointe-Lévy		Lévis G6V 6P5
École secondaire Guillaume-Couture		Lévis G6V 6P5
École secondaire Notre-Dame-de-la-Trinité	3300, 10e Avenue Ouest	Saint-Georges
Polyvalente de Saint-Georges	2121, 119e Rue Est	Saint-Georges
<b>Drummondville</b>		
École secondaire Jean-Raimbault	175 rue Pelletier	Drummondville
Polyvalente La Poudrière	1125, Jean-Brébeuf	Drummondville
<b>Victoriaville</b>		
Secondaire Le Boisé	605 rue Notre-Dame Est	Victoriaville G6P 6Y9
Secondaire Le Tamdem	20 rue de l'Hermitage	Victoriaville G6P 1J5
<b>Outaouais (Gatineau)</b>		
École secondaire Mont-Bleu	389 Boulevard de la Cité-Des-Jeunes	Gatineau J8Z 1W6
École secondaire de l'Île	255, rue Saint-Rédempteur	Gatineau J8X 2T4
D'Arcy McGee High School	701 du Plateau Blvd	Gatineau J8Y 3N3
École polyvalente Le Carrefour	50, chemin de la Savane	Gatineau J8T 3N2
<b>Sherbrooke</b>		
École Secondaire Le Triolet	2965, boul. de l'Université	Sherbrooke J1K 2X6
École Montcalm	2050, boulevard de Portland	Sherbrooke J1J 1T9
Centre Le Goéland	90, rue de l'Ontario	Sherbrooke J1J 3 P9
École secondaire de la Montée	940, rue de la Sainte-Famille	Sherbrooke J1E 1V1
Centre-ville		
<b>Trois-Rivières</b>		
École secondaire Des Pionniers	1725, boulevard du Carmel	Trois-Rivières G8Z 3R8
Polyvalente Chavigny	365 rue de Chavigny	Trois-Rivières G9B 1A7
École secondaire Jean Nicolet (près de la Réserve d'Odanak).		Nicolet
École secondaire La Découverte (près de la Réserve de Wolinak).		Bécancour
Centre ville		Trois-Rivieres
<b>Saguenay</b>		
École Secondaire Charles-Gravel	350 Rue St-Gérard	Chicoutimi G7G 1J2
École secondaire Dominique-Racine	985, rue Bégin	Chicoutimi G7H 4P1
Centre Ville - coin Morin et Saguenay		
<b>Jonquière</b>		
Polyvalente Arvida	3644, rue Saint-Jules, C.P. 1600	Jonquière G7X 7X4
École polyvalente Jonquière	3450, boulevard du Royaume	Jonquière G7S 5T2

Location	Adresse	Ville
<b>Alma</b>		
Pavillon Wilbrod-Dufour	850 Bégin sud	Alma G8B 5W2
<b>Roberval</b>		
Polyvalente des Quatre-Vents	1099 Boul. Hamel	Saint-Félicien, G8K 2R4
École secondaire Des Chutes	1, avenue de l'Église	Dolbeau-Mistassini G8L 4V4
École secondaire Des Chutes (Pavillon Le Tournant)	1840 Provencher	Dolbeau-Mistassini G8L 2A6
<b>Couronne Nord de Montréal</b>		
Ecole Secondaire d'Oka	1700 chemin d'Oka	Oka
École secondaire Liberté-Jeunesse École secondaire alternative	2919, boulevard des Promenades	Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Polyvalente Deux-Montagnes	500, chemin des Anciens	Deux-Montagnes
Lake of Two Mountains	2105 Guy	Deux-Montagnes
Hotel de Ville d'Oka		Oka
Parc Felix-Leclerc		Sainte-Marthe-sur-le-Lac
<b>Châteauguay</b>		
École Gabrielle-Roy	275, rue de Bonaventure	Châteauguay (Québec) J6J 1R7
École Louis-Philippe Paré	235, boulevard Brisebois	Châteauguay J6K 3X4
École Marguerite-Bourgeois	68, rue Principale	Châteauguay J6J 3G9
Howard S. Billings Regional High School	210 McLeod	Chateauguay
Arena Guy Scott		Chateauguay
<b>Saint-Constant</b>		
École Aquarelle	295, Rue Sainte-Catherine	Saint-Constant J5A 1W2
Centre d'achat St Constant	132 et rue Léo	Saint-Constant J5A 1W2
<b>Delson</b>		
École des Cheminots	35, rue Boardman	Delson J5B 2C3
Centre Sportif	100 Avenue de Delson	Delson J5B 2C3
<b>Candiac</b>		
École Fernand-Seguin	201, boulevard Jean-Leman	Candiac J5R 4V5
Hotel de Ville Candiac	100 boulevard Moncalm Nord	Candiac J5R 4V5
<b>Beauharnois - VALLEYFIELD</b>		
École secondaire Patriotes-de-Beauharnois	250 Rue Gagnon	Beauharnois J6N 2W8



# Liste des sites analysés au Québec (2/2)

Location	Address	City
<b>Salaberry-de-Valleyfield</b>		
Centre Jeunesse Montérégie	301, Jacques-Cartier	Valleyfield J6T 5H3
Centre ville - CENTRE VALLEYFIELD		Valleyfield J6T 5H3
École secondaire Edgar-Hébert	161, rue Saint-Thomas	Salaberry-de-Valleyfield J6T 4K1
École de la Baie-Saint-François	70 Louis-VI Major	Salaberry-de-Valleyfield J6T 3G2
<b>Brossard</b>		
École secondaire Antoine-Brossard	300 boul. Rome	Brossard J4Y 1S9
École secondaire Lucille-Teasdale	8350 boul. Pelletier	Brossard J4X 1M8
<b>Soulanges</b>		
École secondaire Soulanges	137 rue Sainte-Catherine	St-Polycarpe J0P 1X0
École secondaire de la Cité-des-Jeunes	400 avenue St-Charles	Vaudreuil-Dorion J7V 6B1
<b>Sites dans les grandes villes</b>		
Via Rail train station		Montréal
Bell Centre		Montréal
Crescent street		Montréal
St Laurent above Sherbrooke		Montréal
Berri Metro		Montréal
Place d'Youville		Québec
Place Fleur de Lis		Québec
Quebec National Assembly		Québec
Ministere du Revenu		Québec
CHUL - Sainte-Foy		Québec
Lachine - 36 ieme Avenue		Lachine

## 5. Conclusions

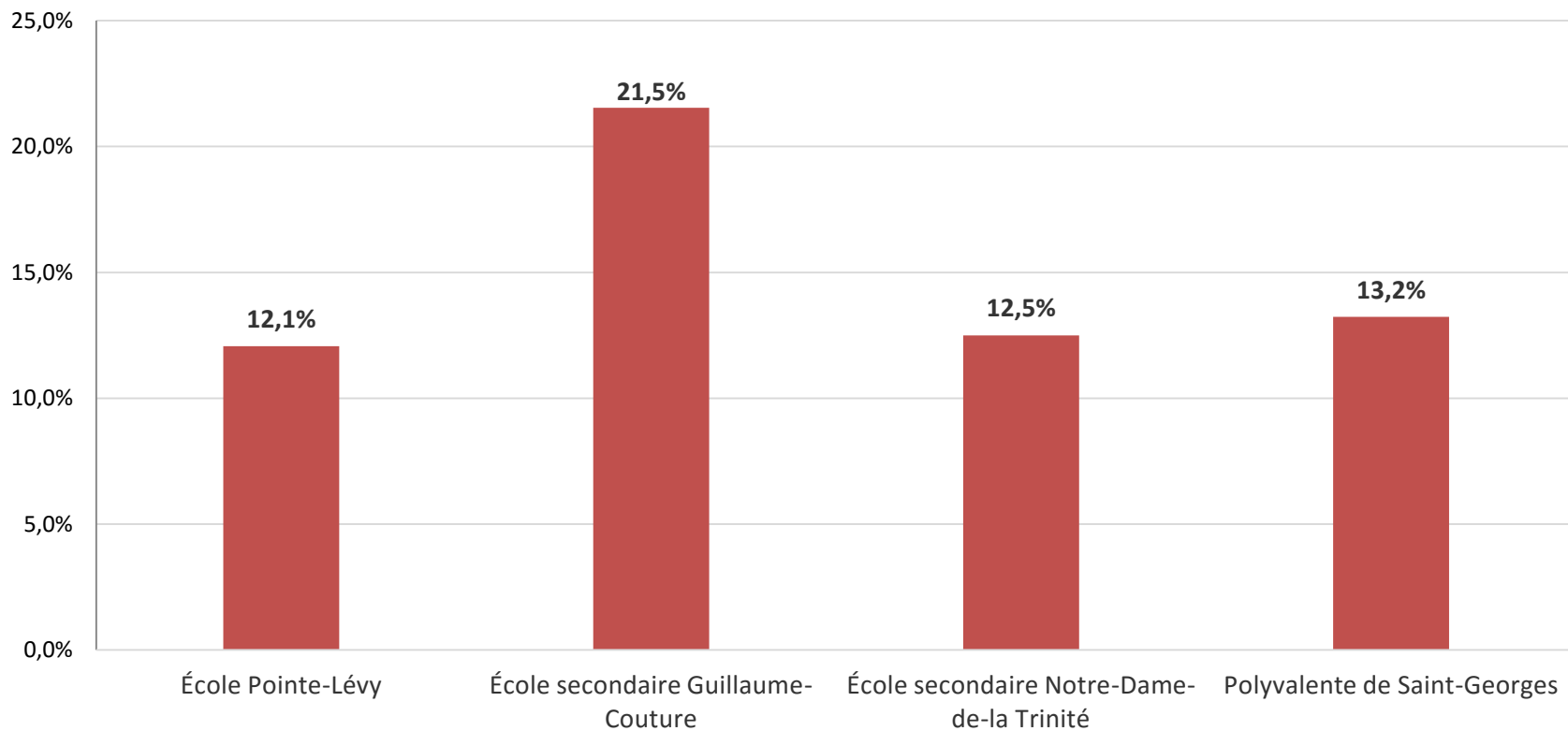
- Grandes variations du taux de contrebande d'un site à l'autre
  - Les 68 sites analysés ont un taux de contrebande qui varie entre 0 % et 44,7 % par location. Cela représente un large éventail avec une moyenne générale de 15,9 % pour l'ensemble des sites.
- La présence de contrebande est plus élevée aux abords des écoles secondaires que dans les sites urbains et publics
- La présence de contrebande varie selon les régions : celles qui en ont le plus sont le Centre-du-Québec incluant l'Estrie et la Montérégie-Ouest (Châteauguay et Salaberry-Valleyfield).
- La présence de cigarettes au menthol est très faible dans toutes les régions avec une moyenne de moins de 1 % dans l'étude 2015.

## 6. Étude de mégots

Pourcentage de contrebande par site

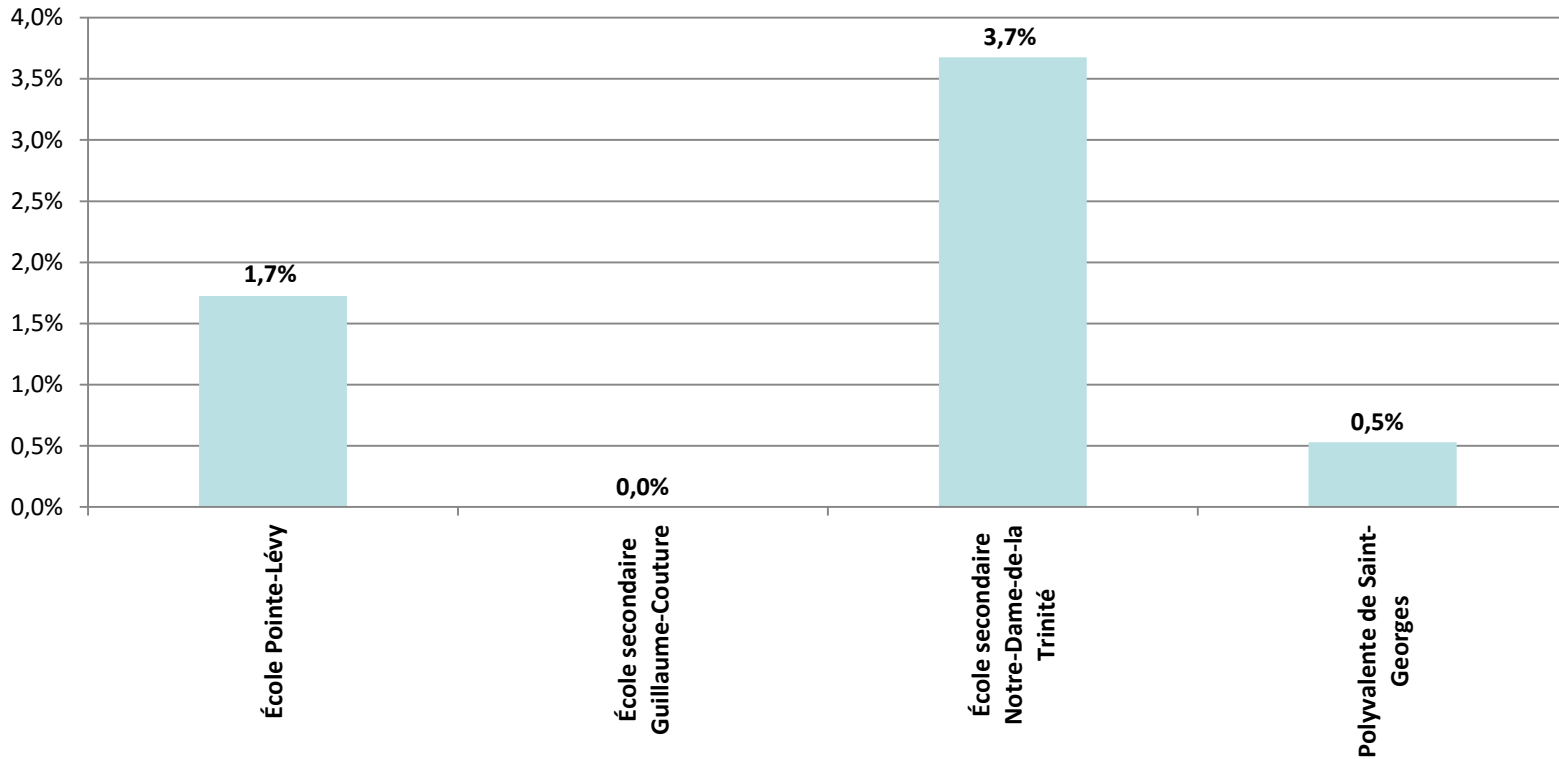
# Pourcentage de tabac illicite

## Rive Sud de Québec



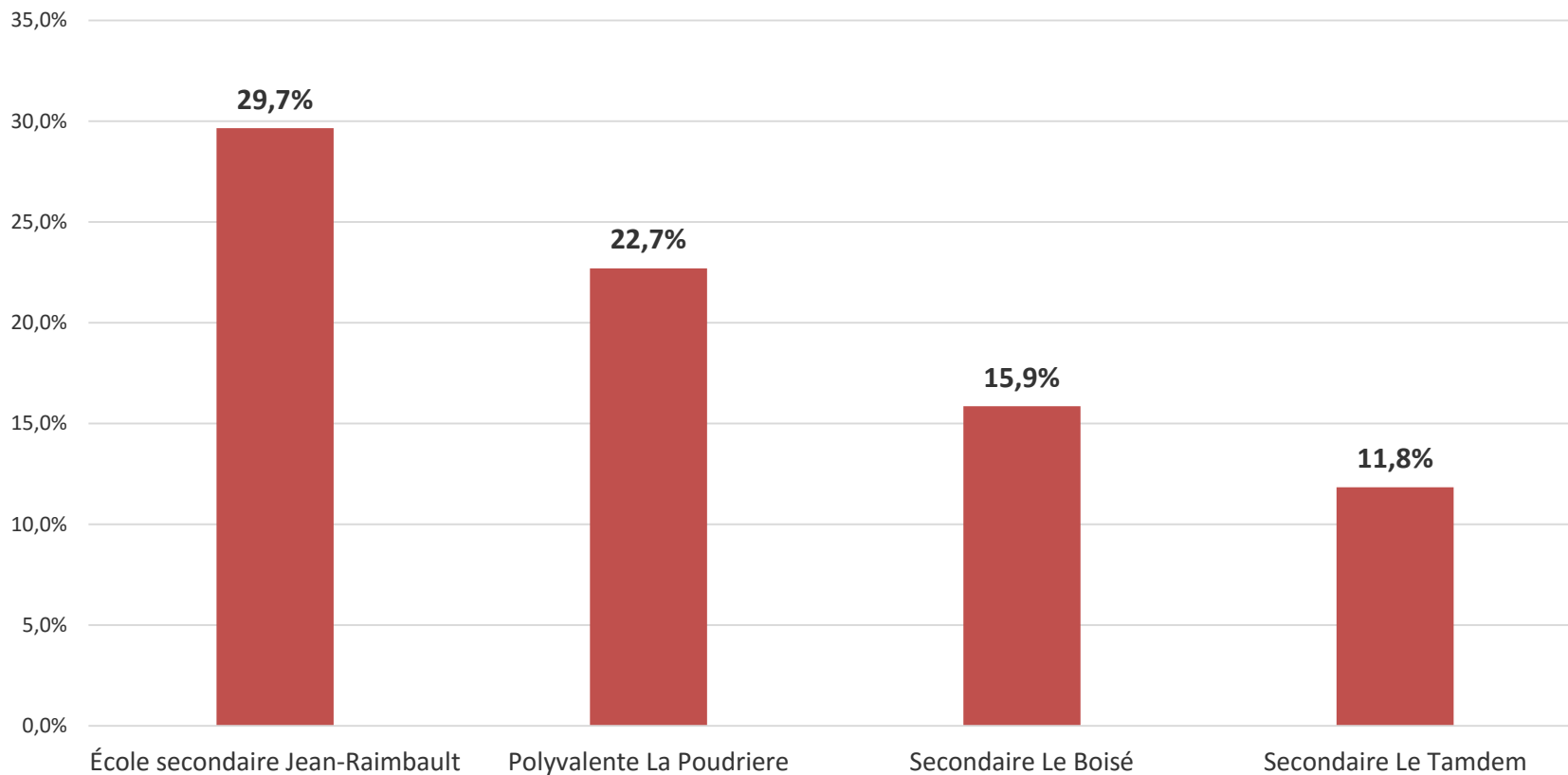
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Rive Sud de Québec



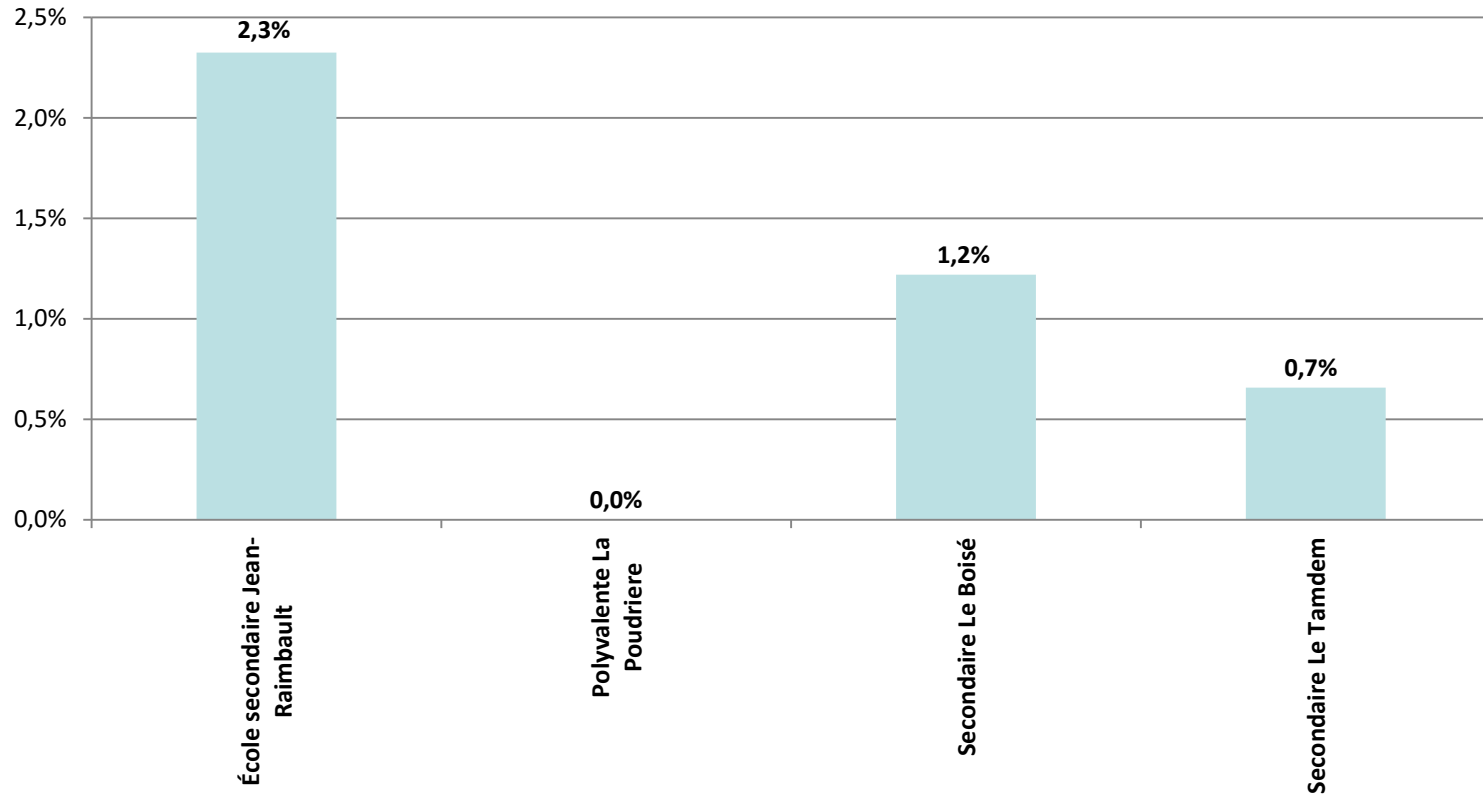
# Pourcentage de tabac illicite

## Drumondville & Victoriaville

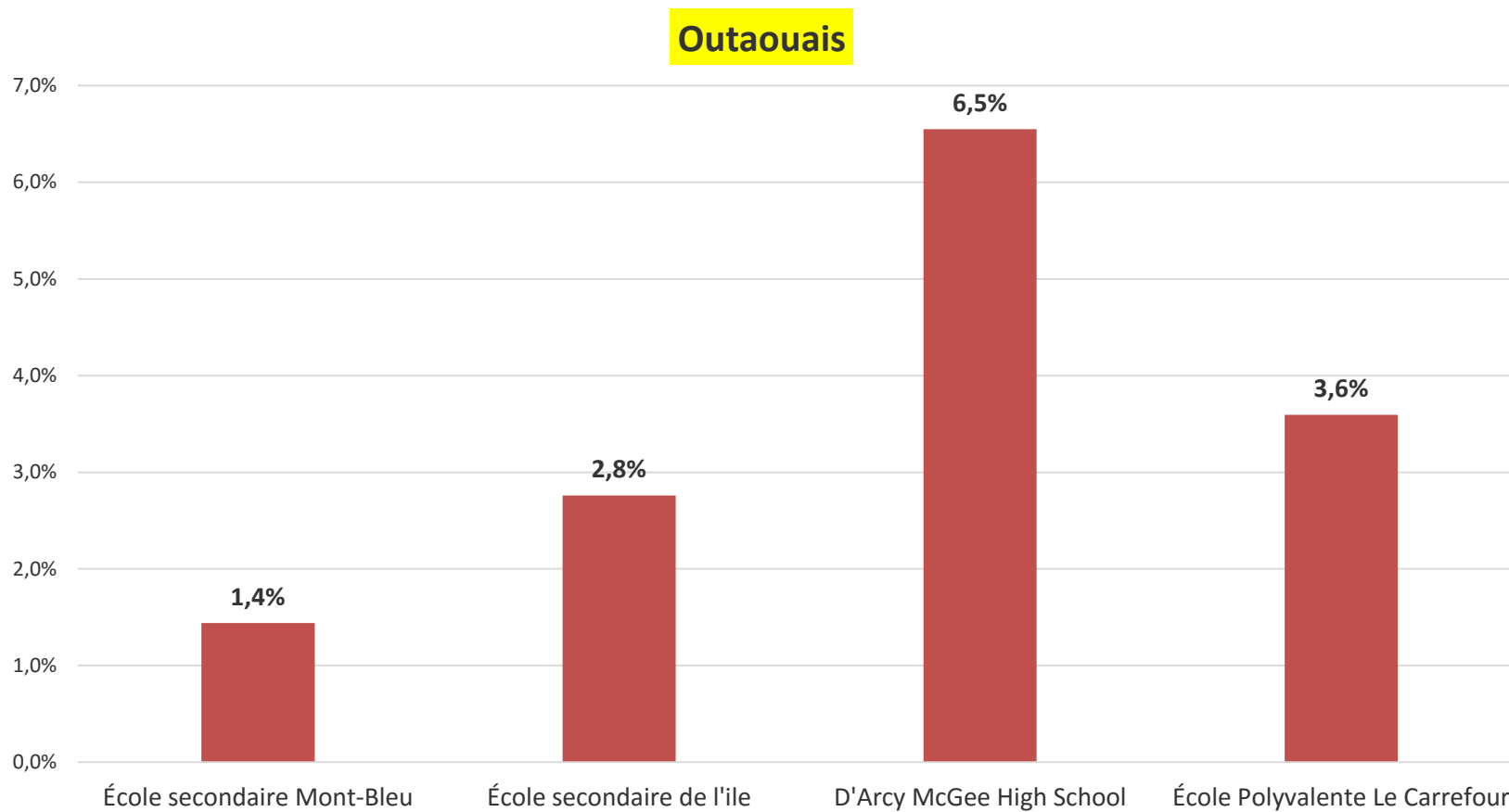


# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Drumondville & Victoriaville

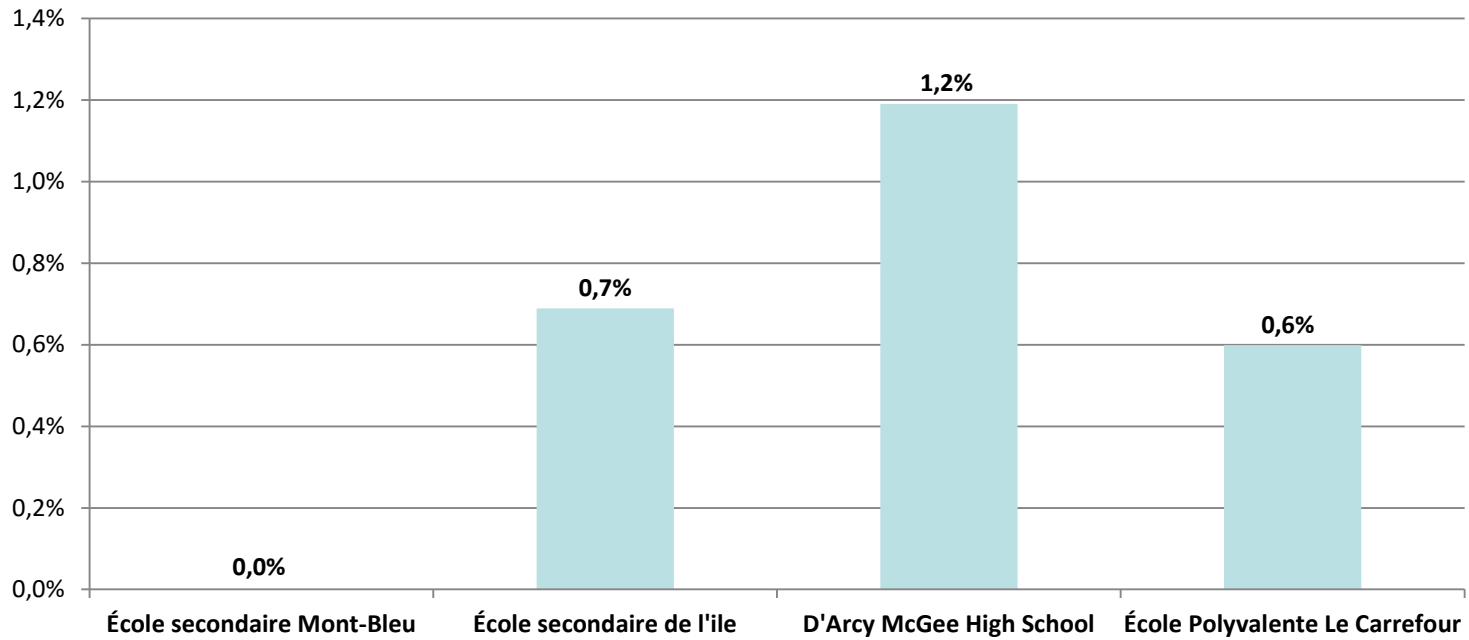


# Pourcentage de tabac illicite



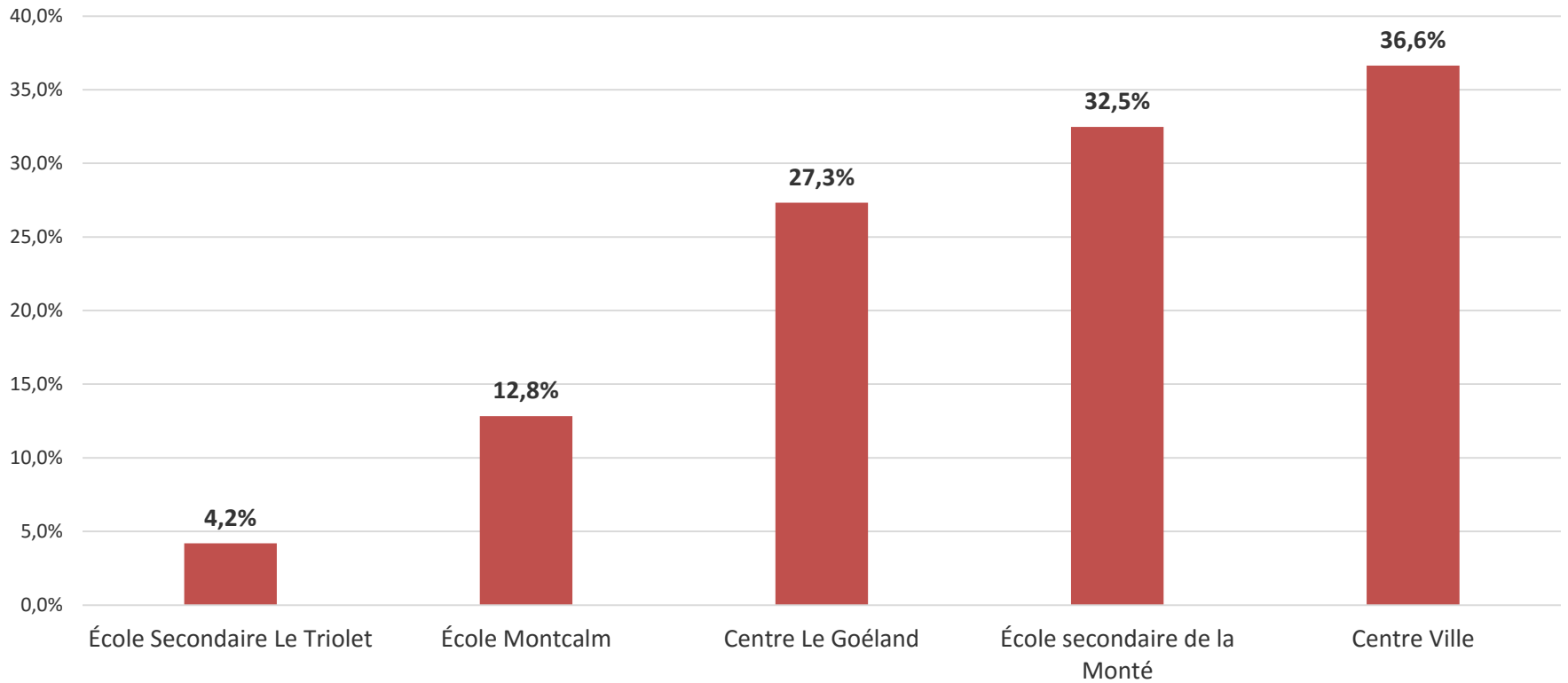
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Outaouais



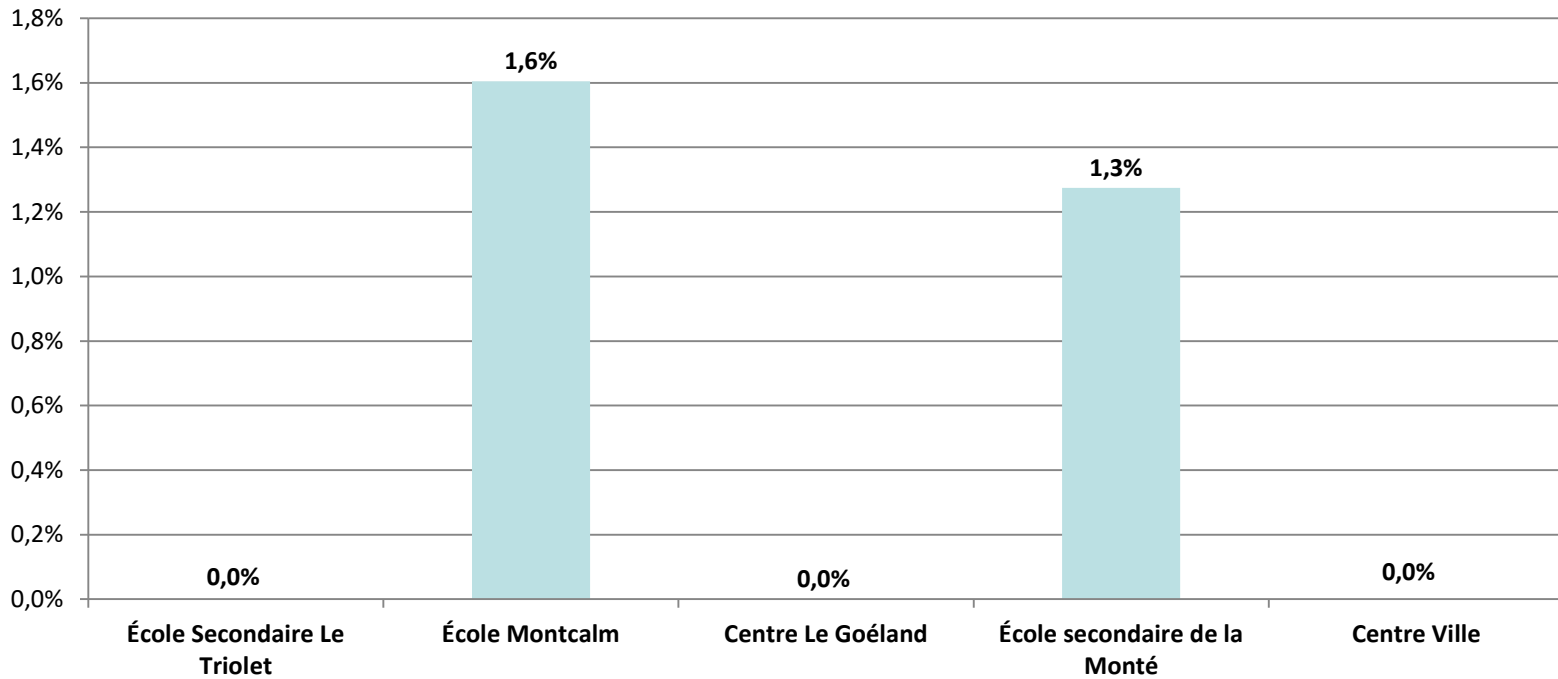
# Pourcentage de tabac illicite

Sherbrooke



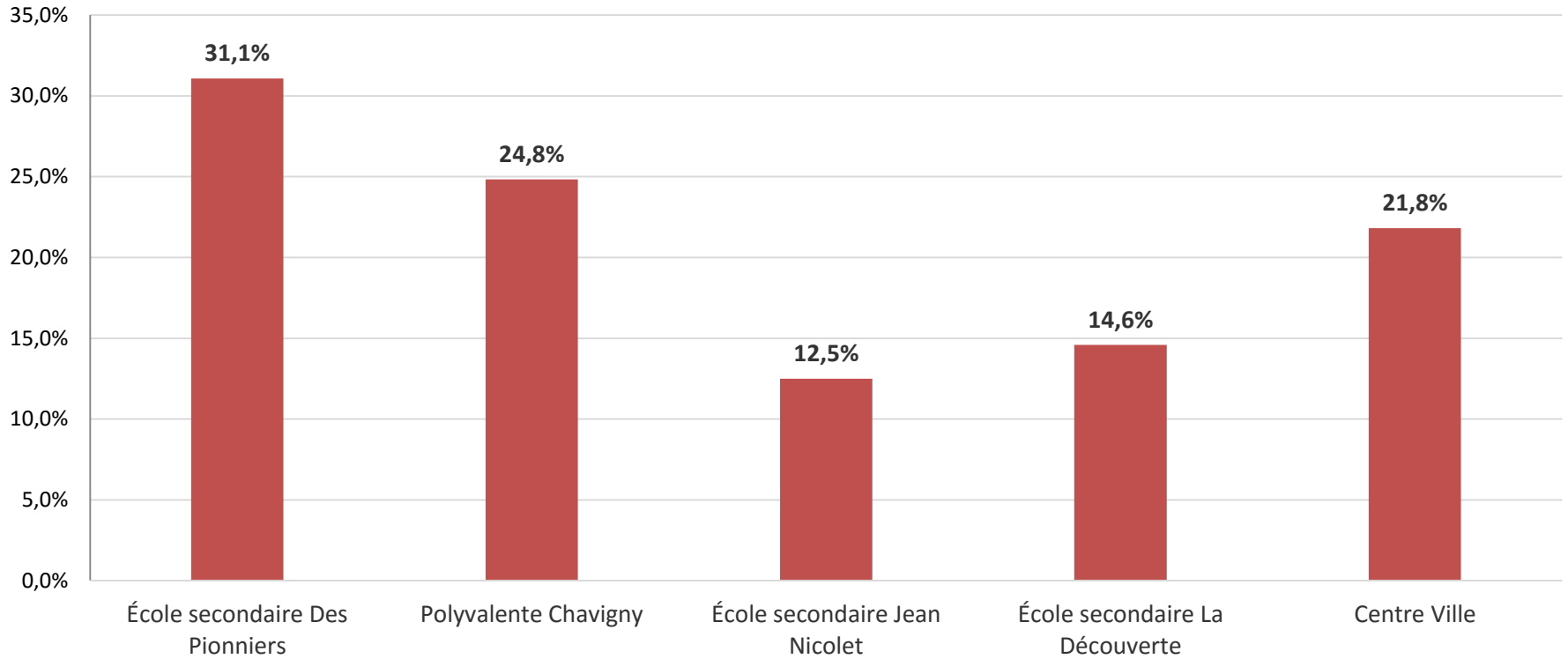
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Sherbrooke



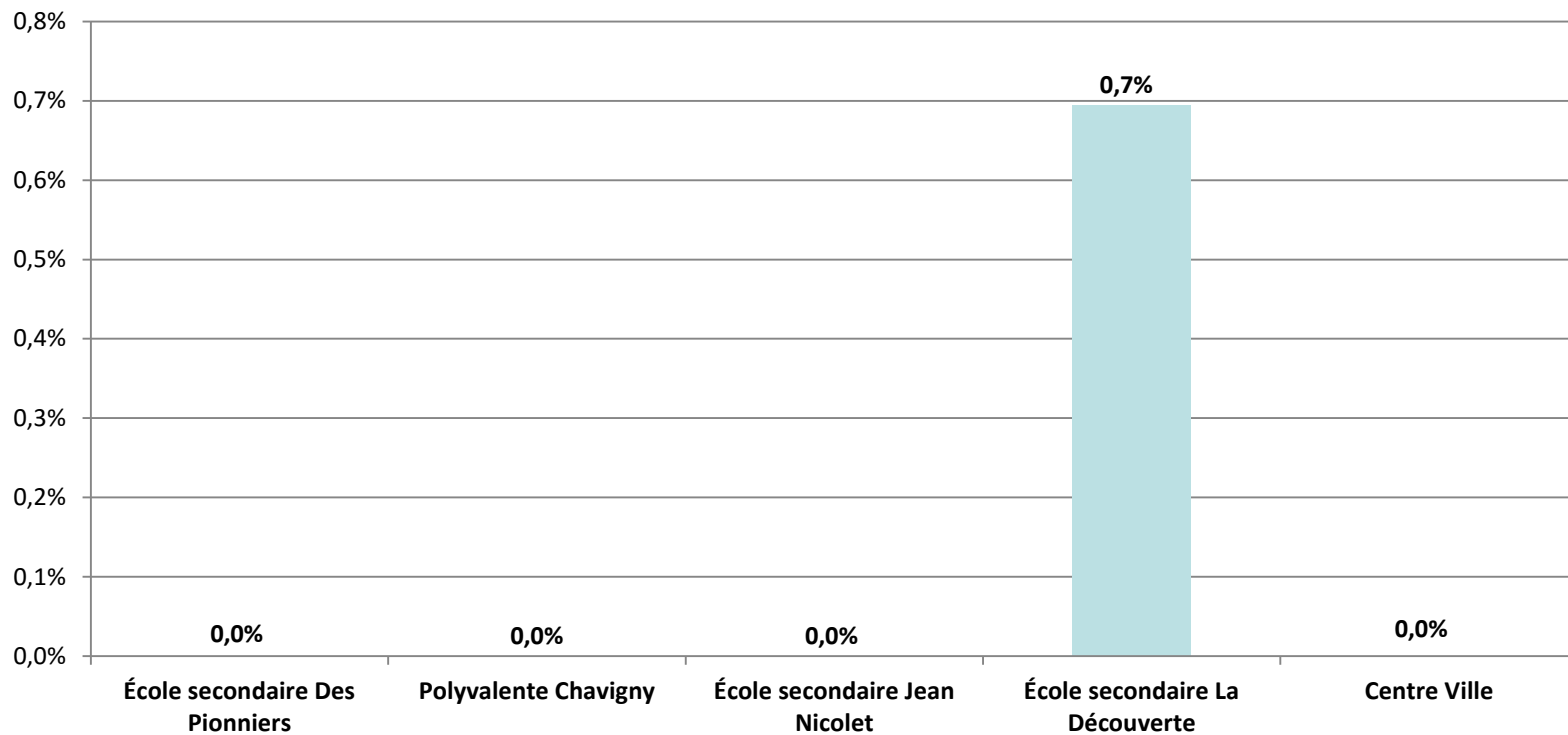
# Pourcentage de tabac illicite

Trois-Rivières



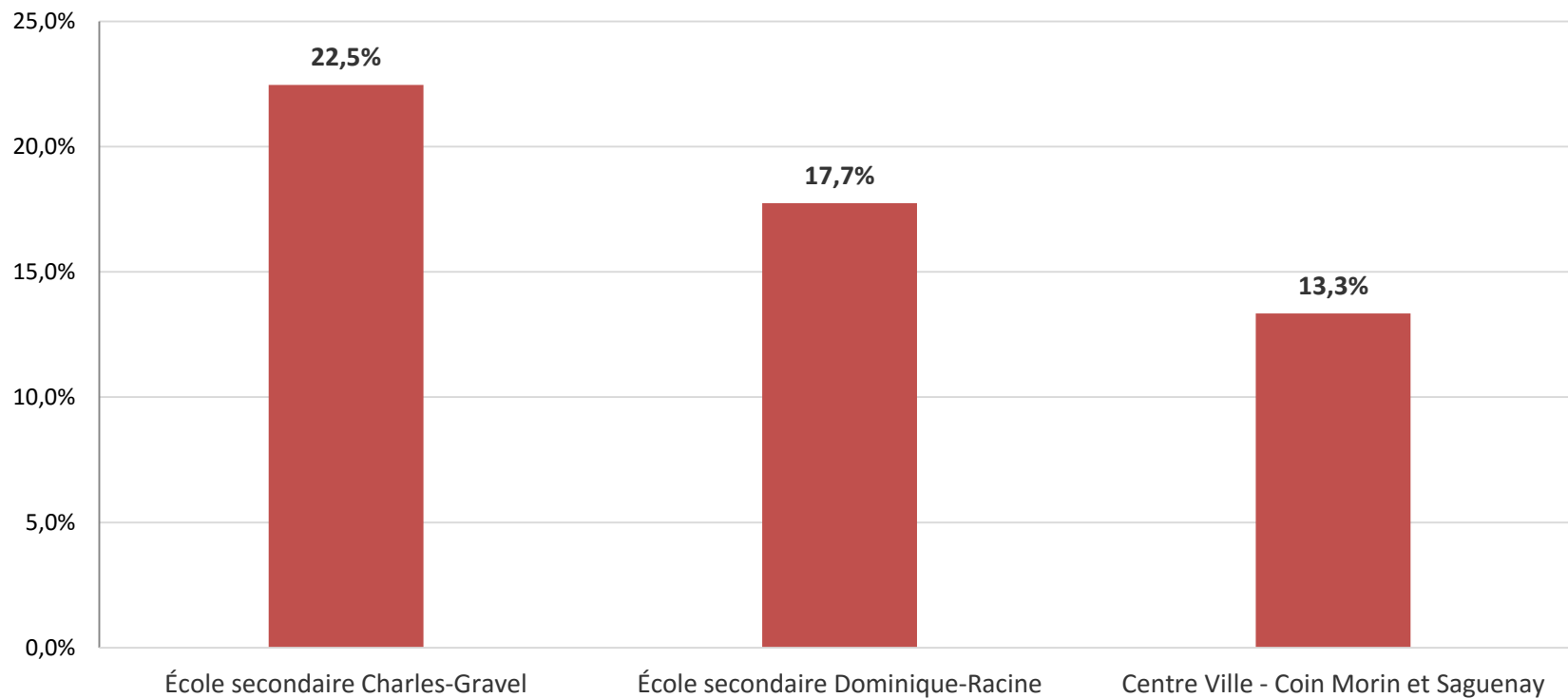
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Trois-Rivières



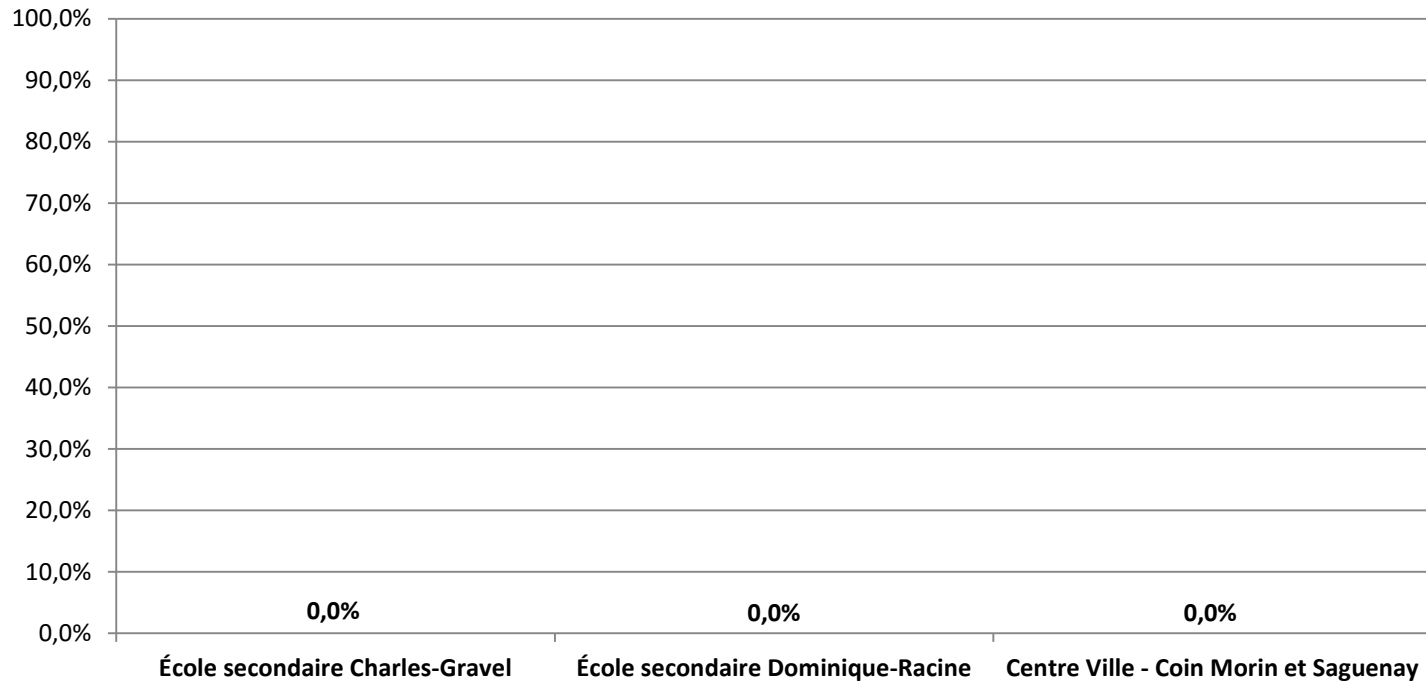
# Pourcentage de tabac illicite

Saguenay



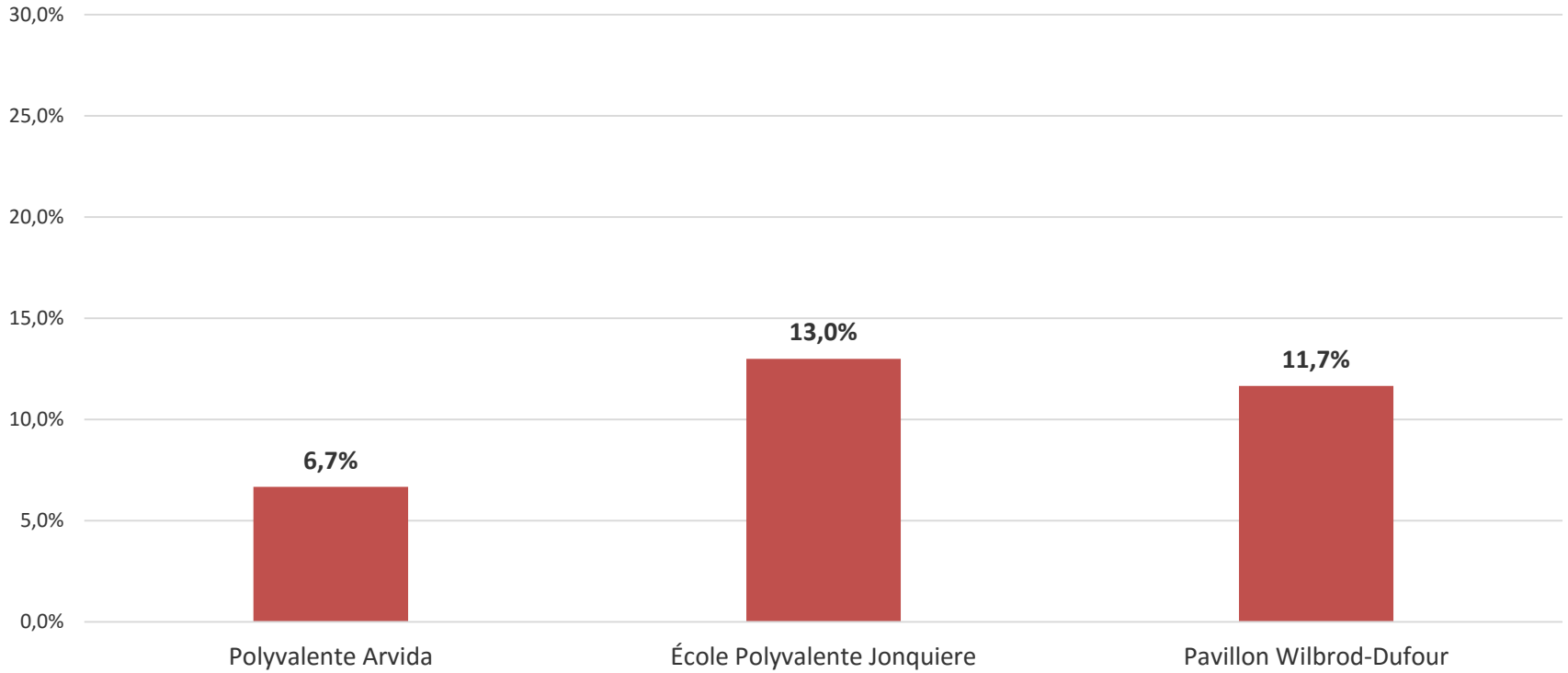
# Pourcentage de cigarettes au menthol

**Saguenay**



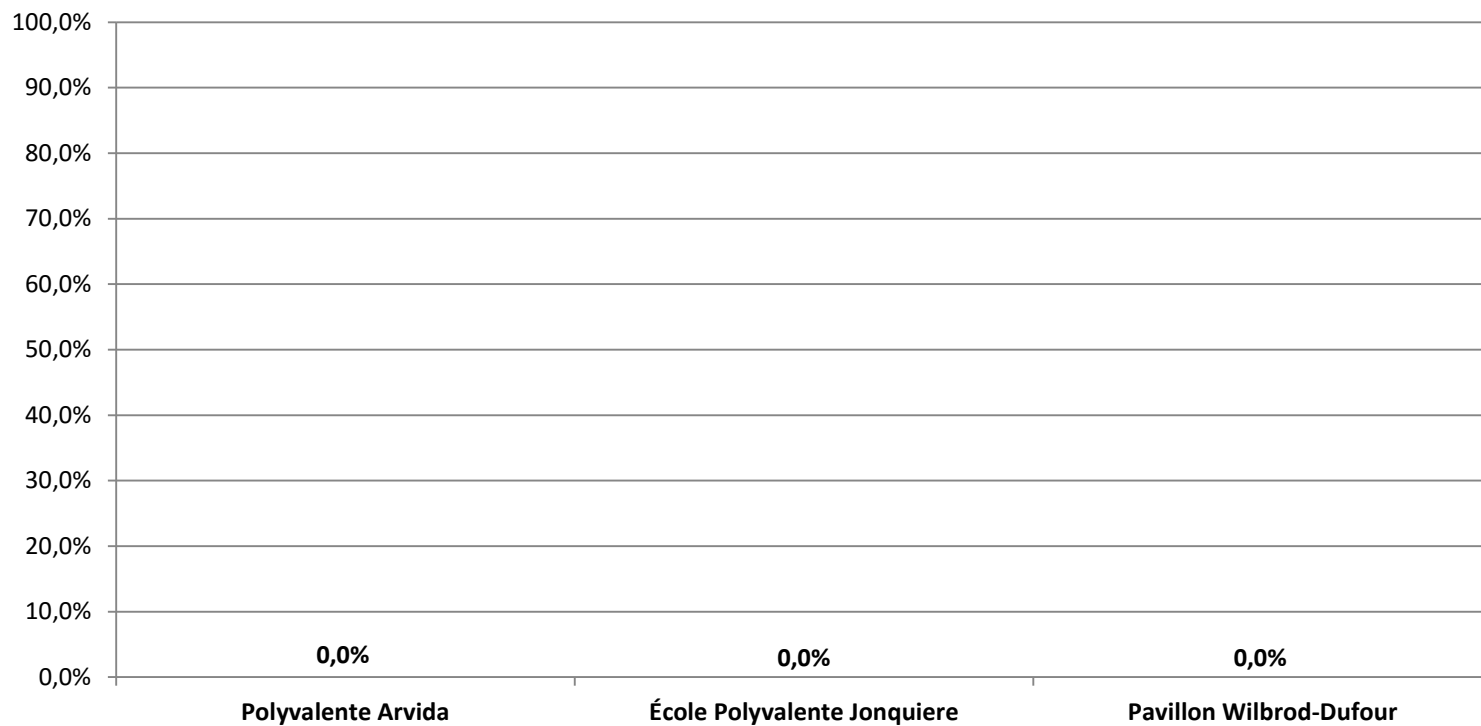
# Pourcentage de tabac illicite

**Jonquière & Alma**



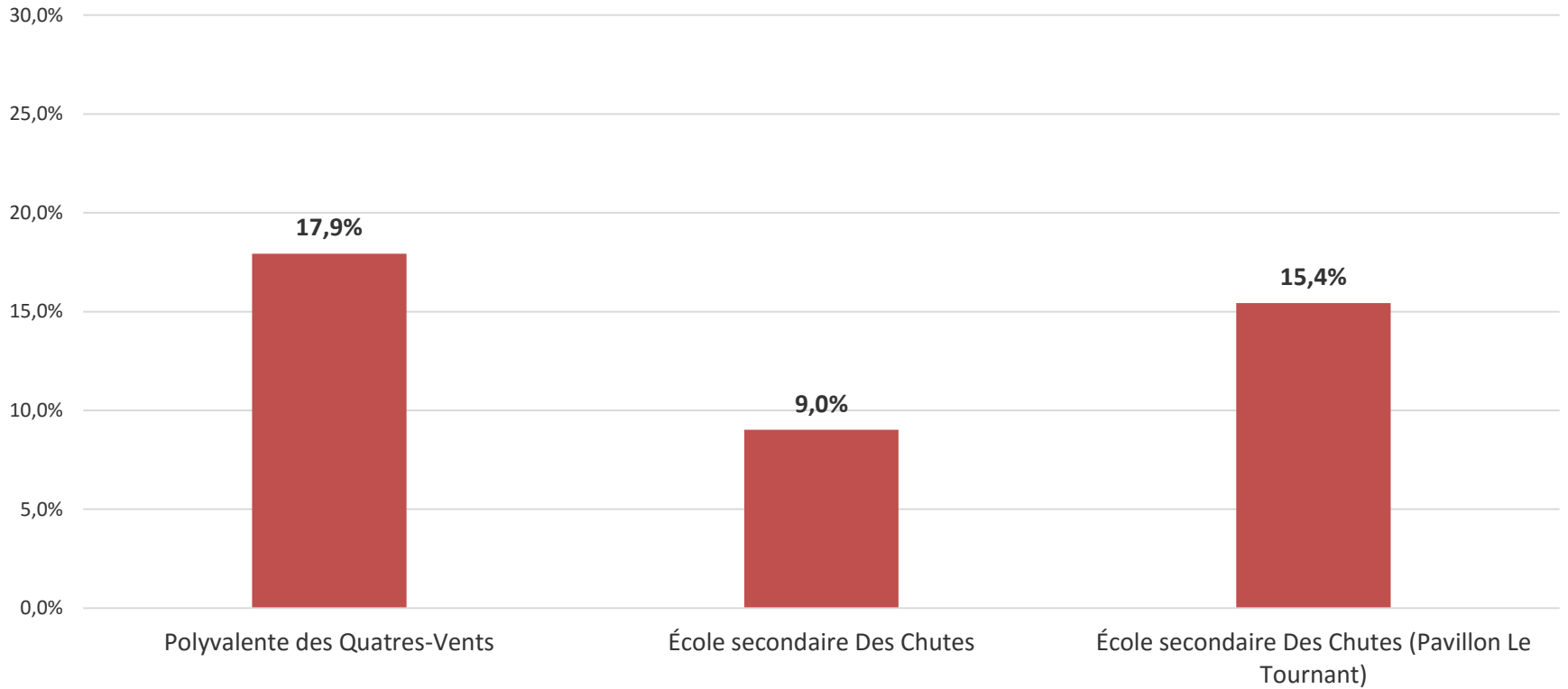
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Jonquière & Alma



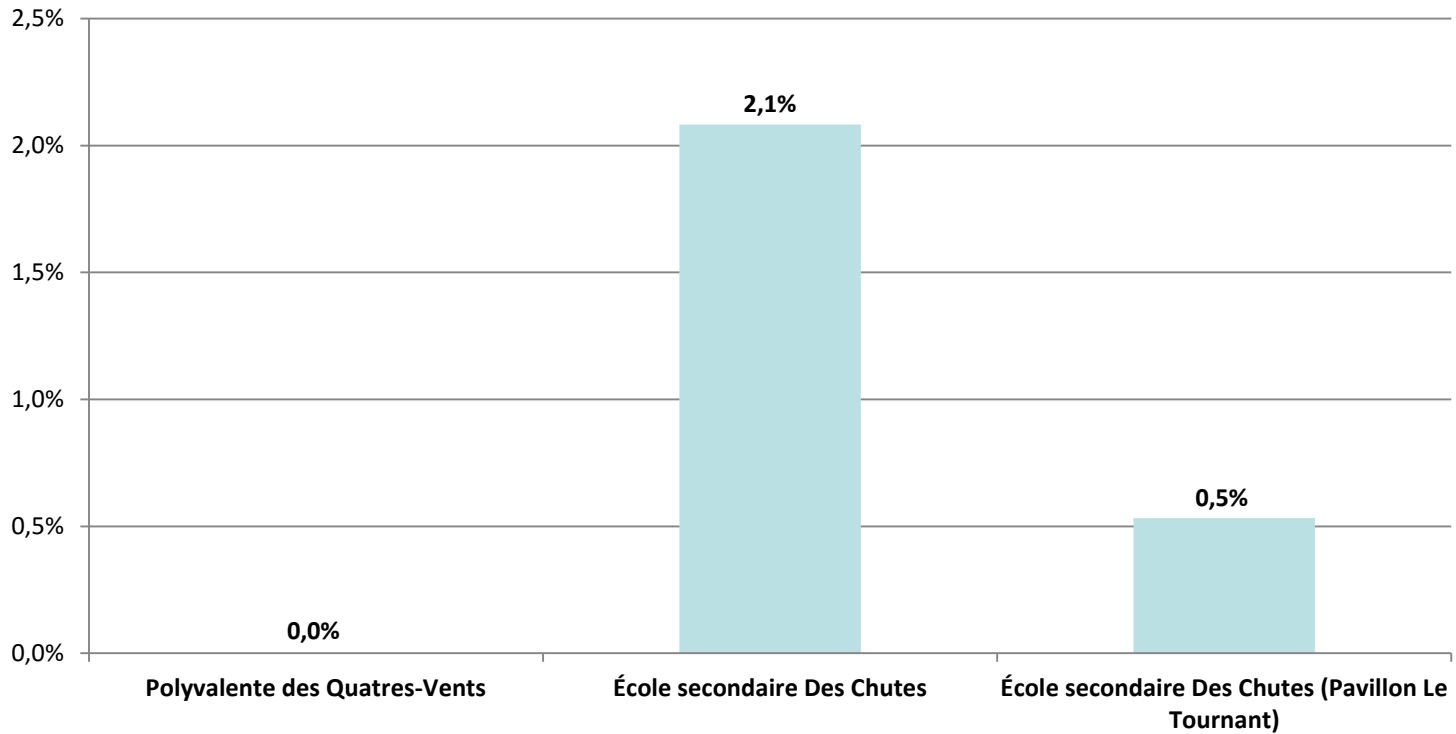
# Pourcentage de tabac illicite

**Roberval**



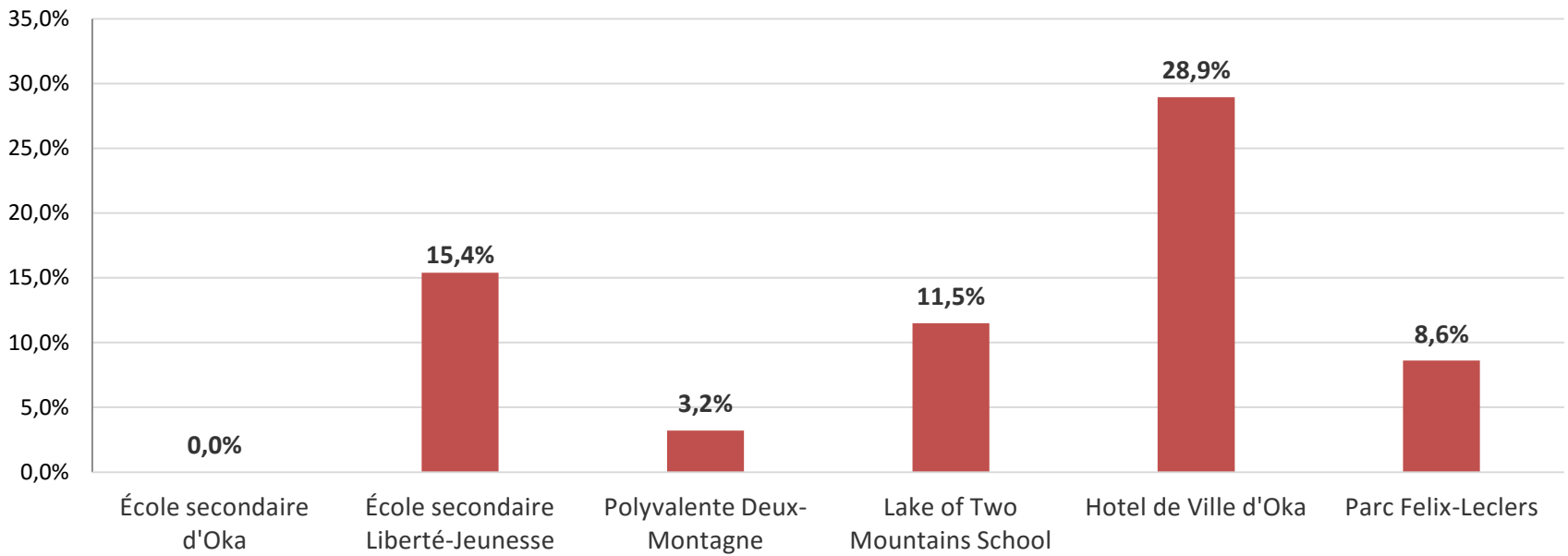
# Pourcentage de cigarettes au menthol

**Roberval**



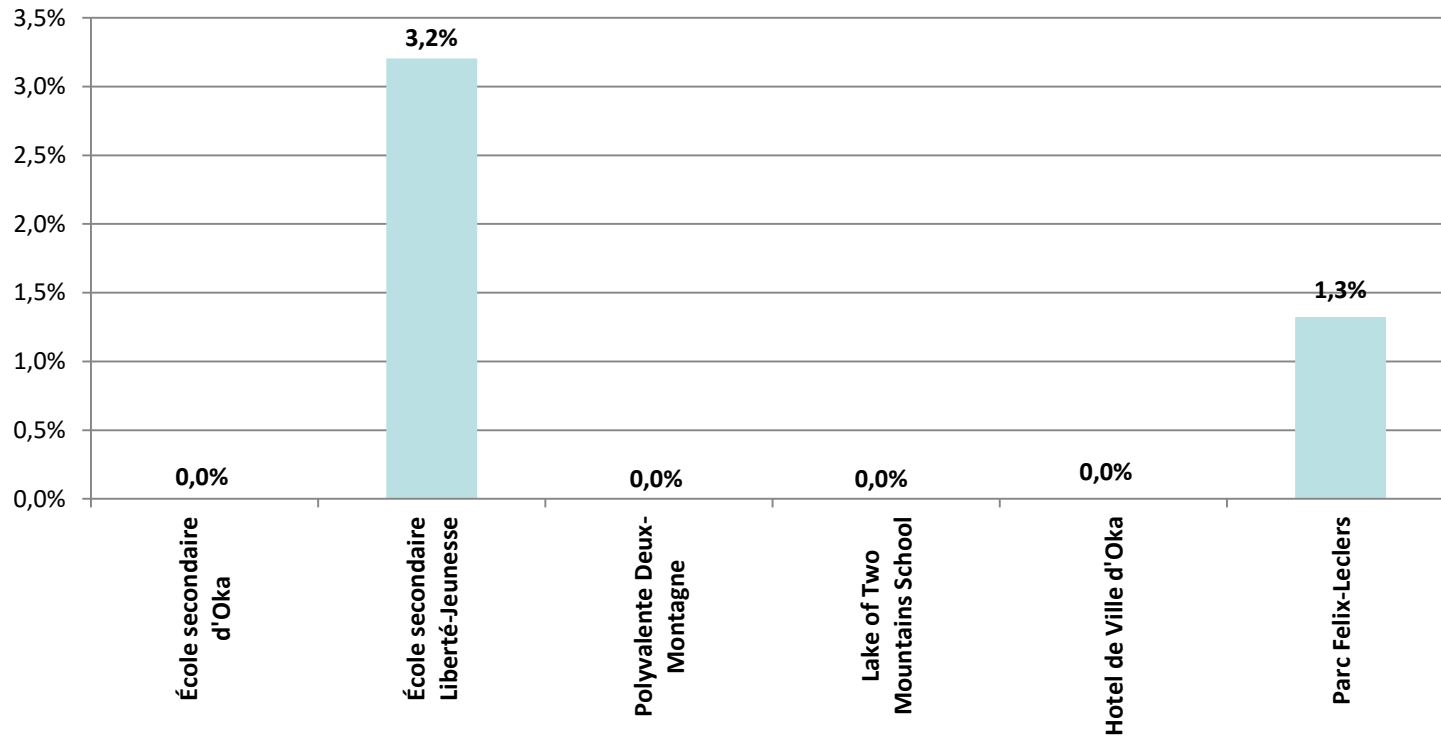
# Pourcentage de tabac illicite

## Couronne Nord de Montréal



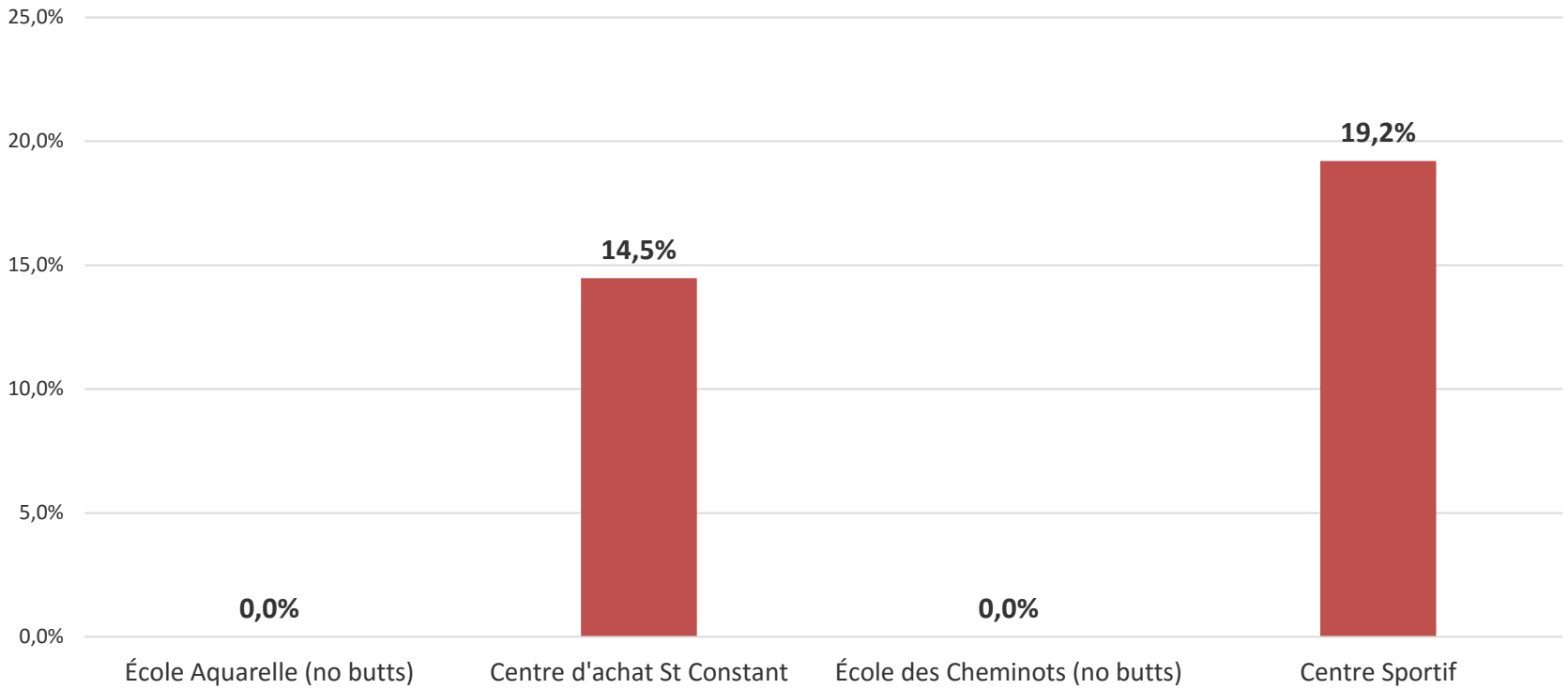
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Couronne Nord de Montréal



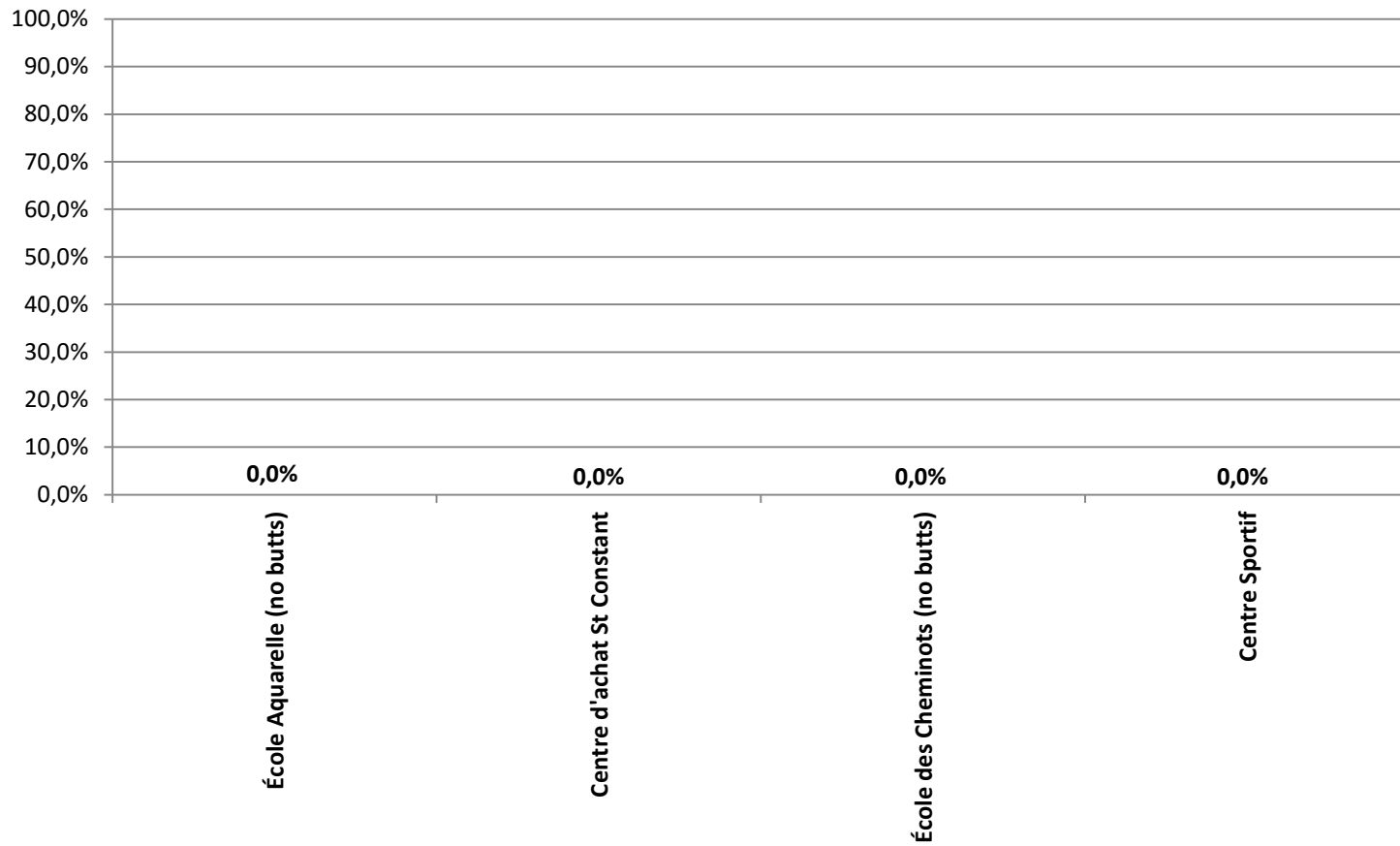
# Pourcentage de tabac illicite

## St Constant & Delson



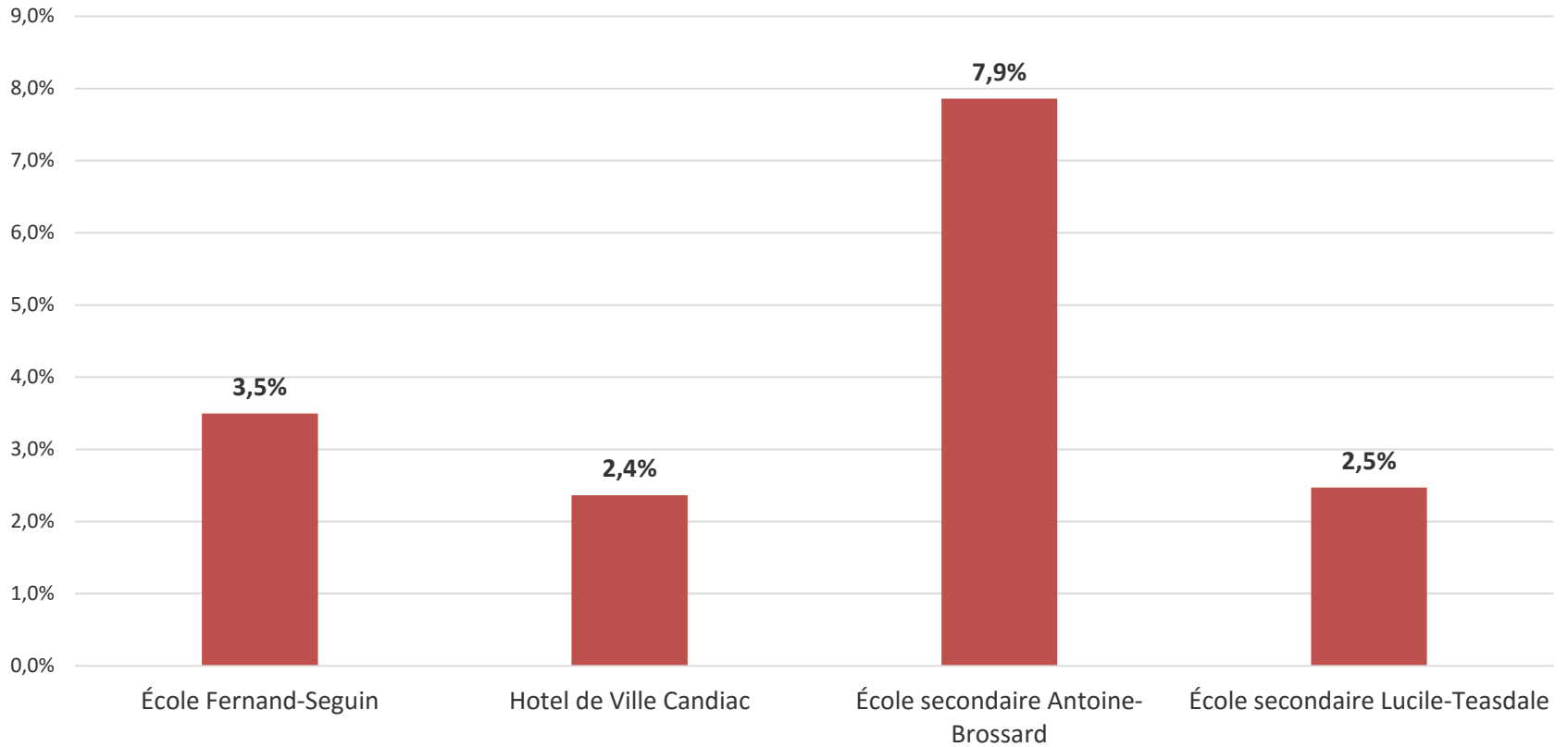
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## St Constant & Delson



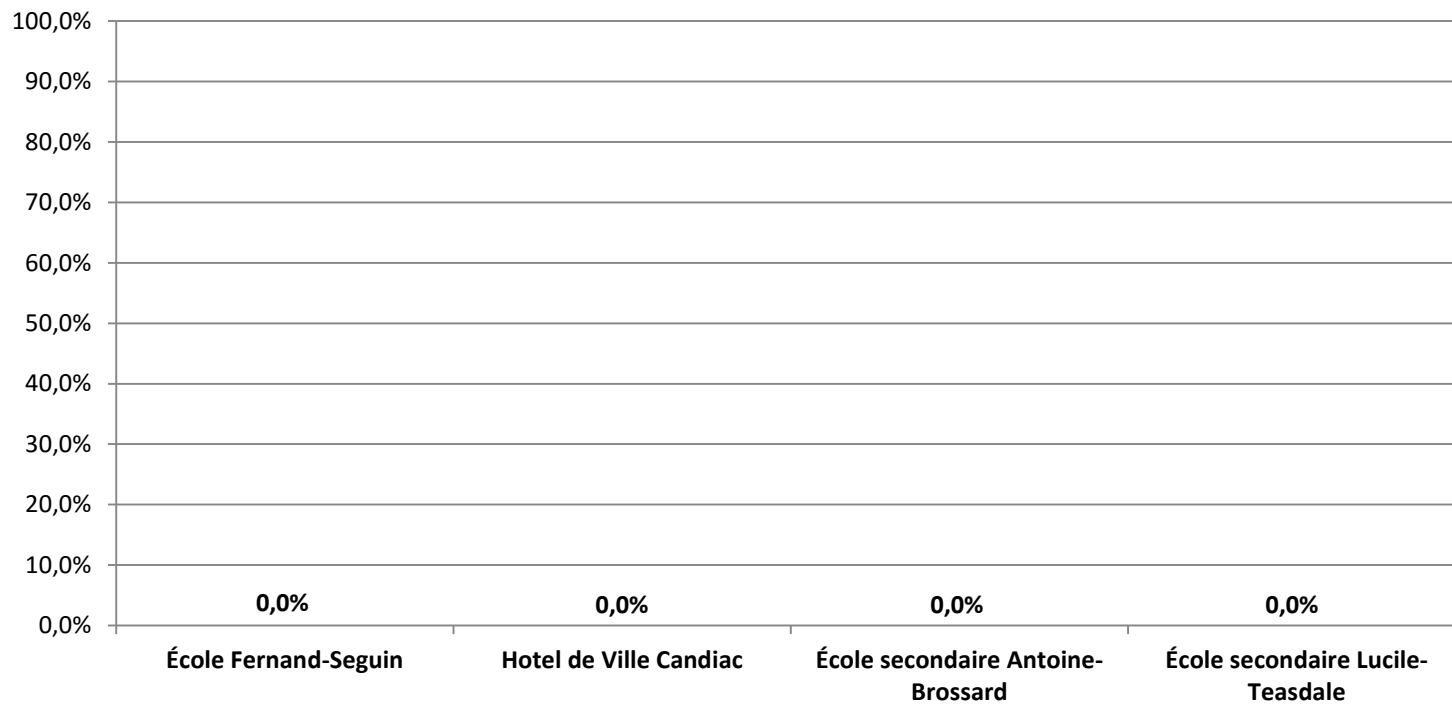
# Pourcentage de tabac illicite

## Candiac & Brossard



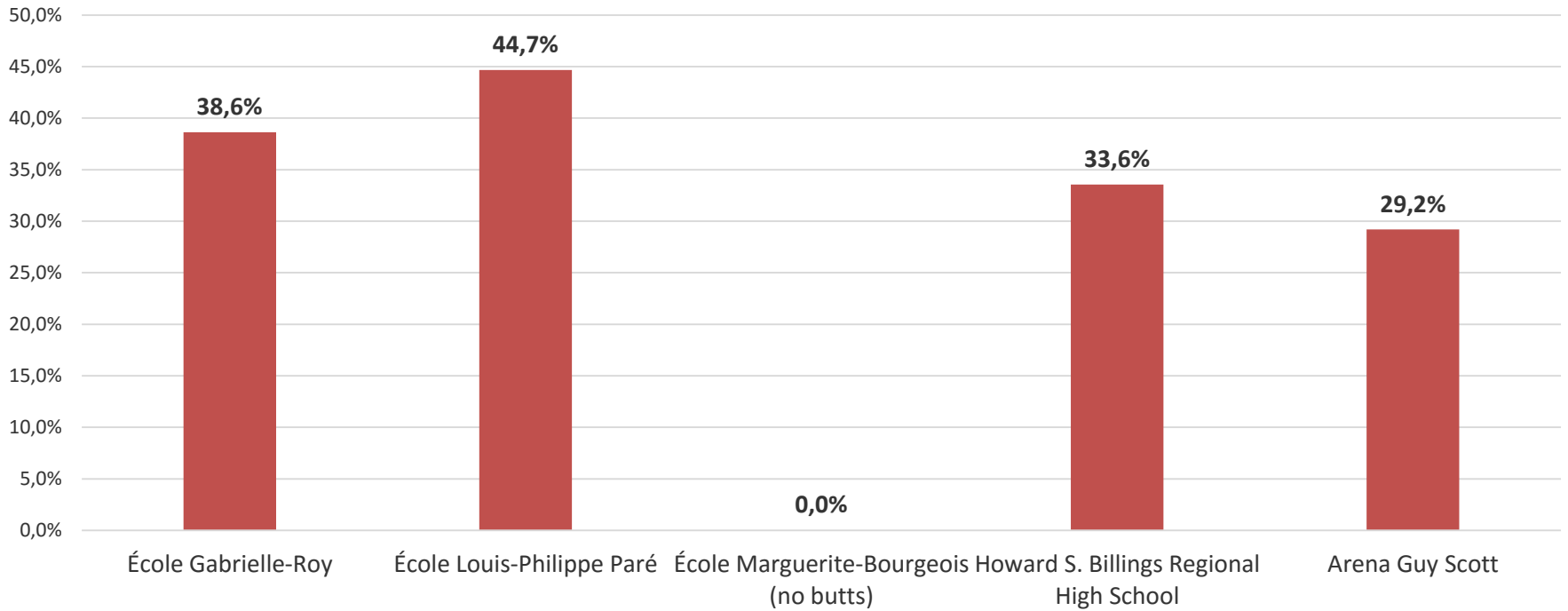
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Candiac & Brossard



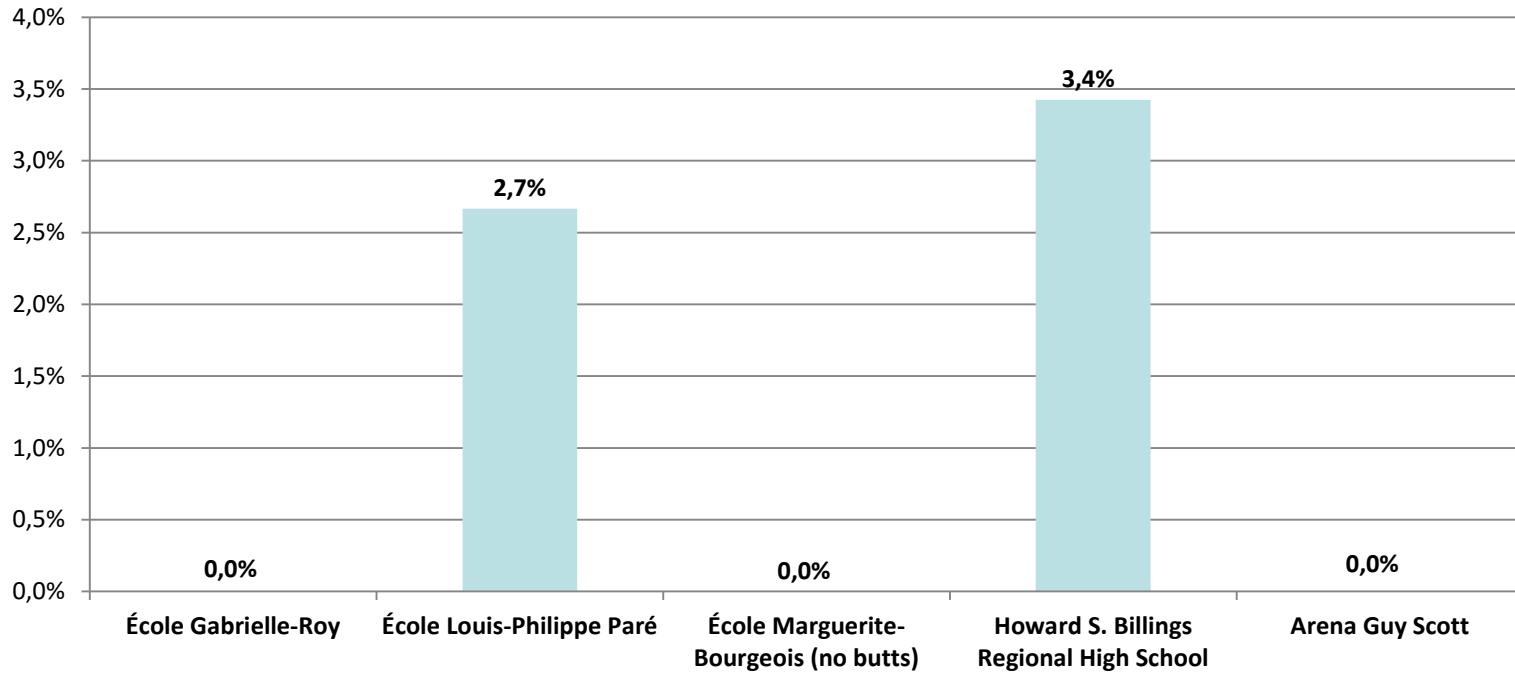
# Pourcentage de tabac illicite

## Châteauguay



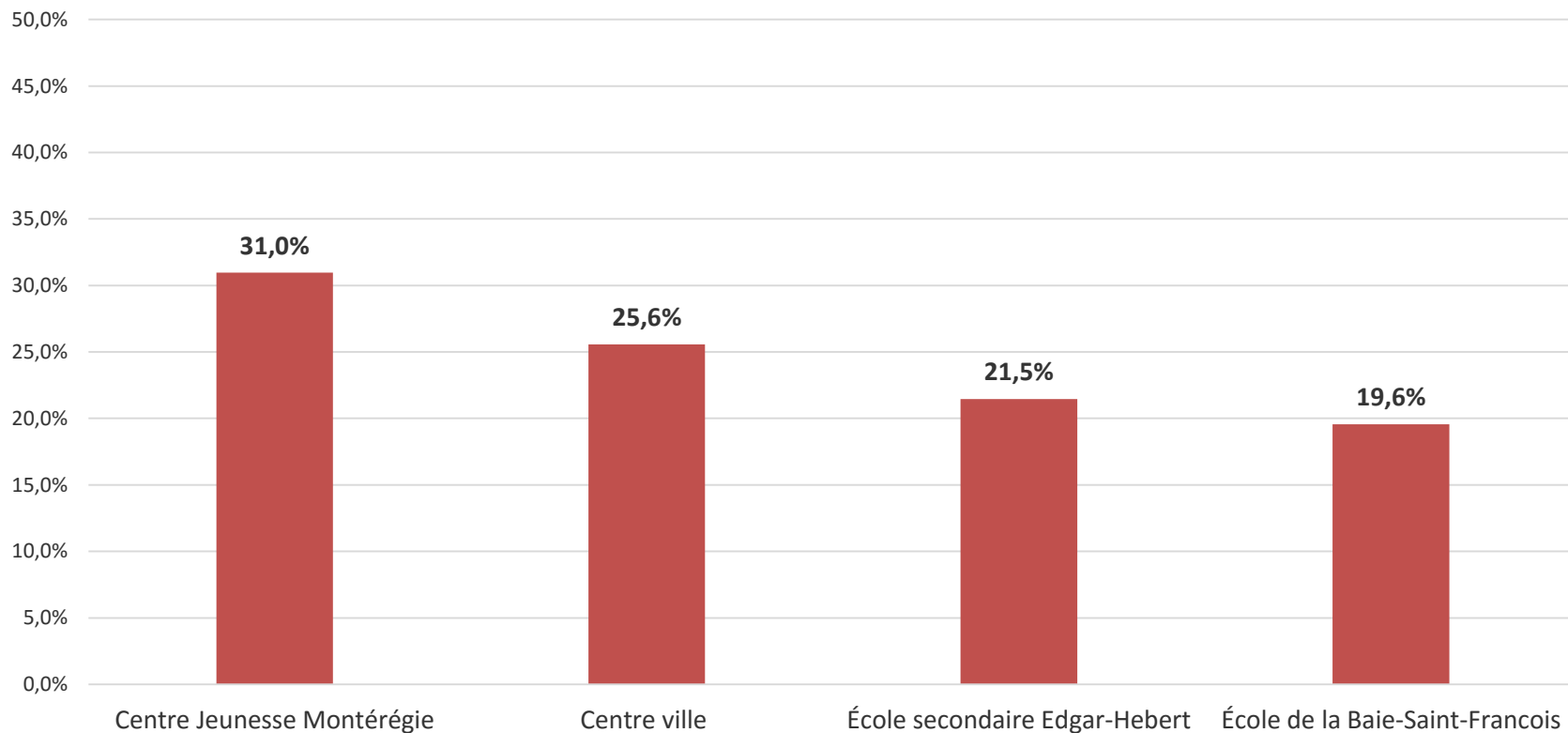
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Châteauguay



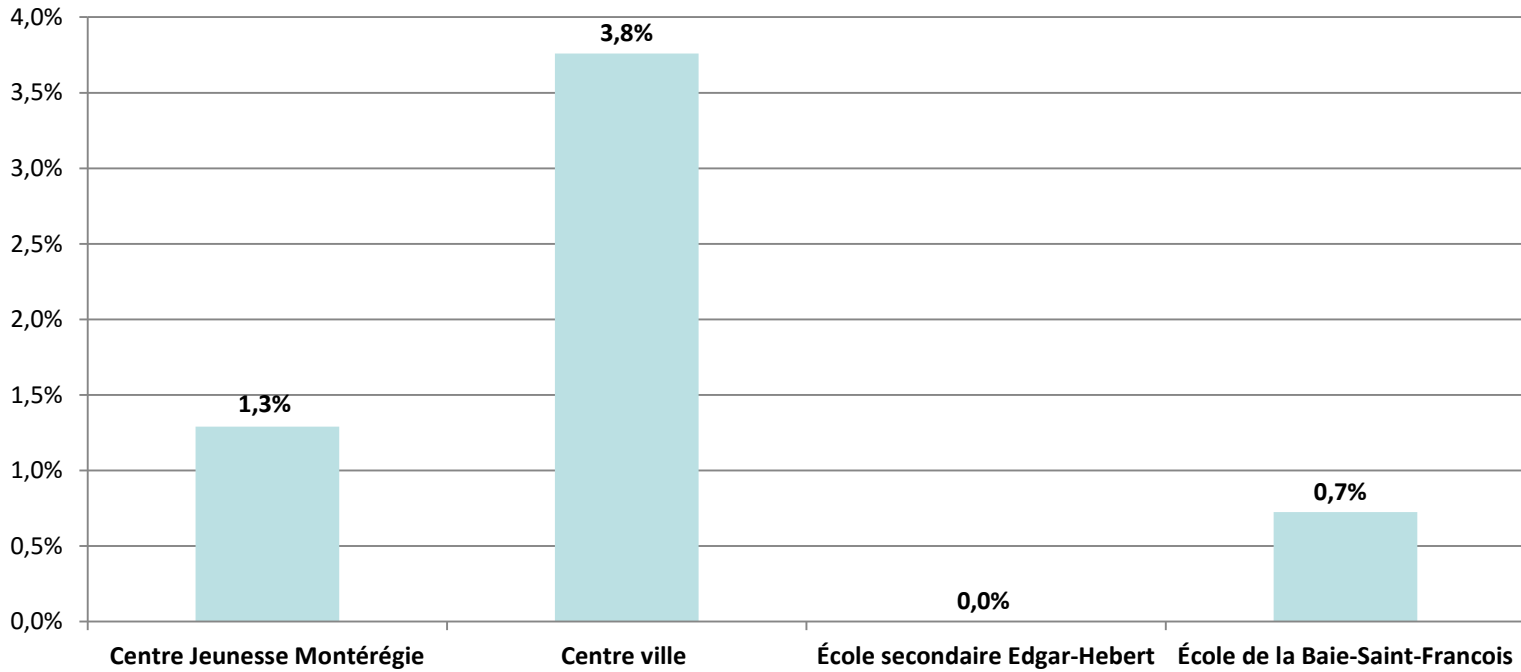
# Pourcentage de tabac illicite

**Valleyfield**



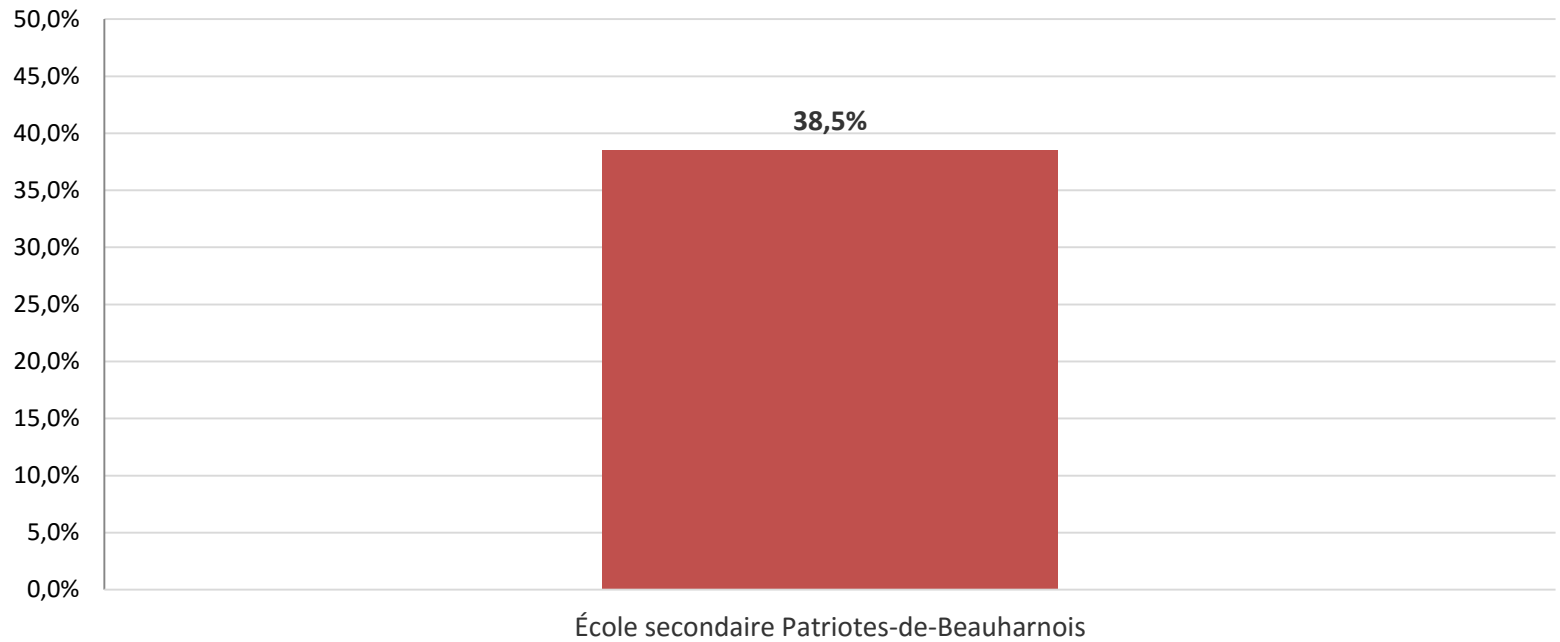
# Pourcentage de cigarettes au menthol

**Valleyfield**



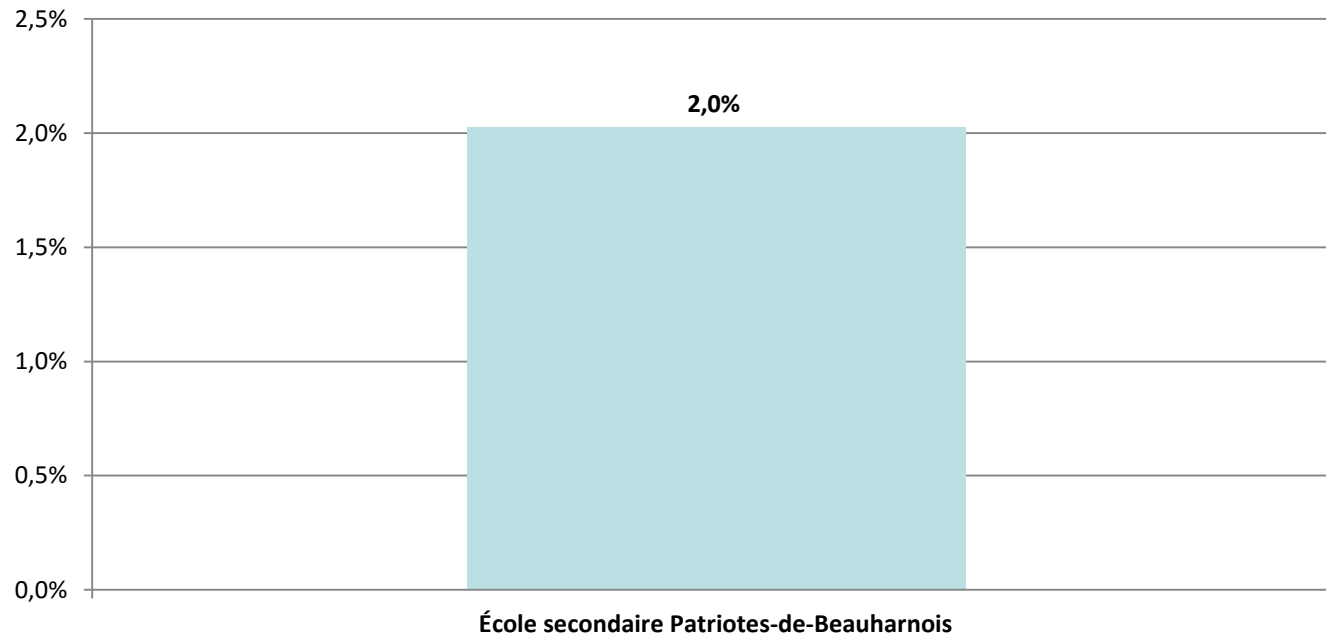
# Pourcentage de tabac illicite

**Beauharnois**



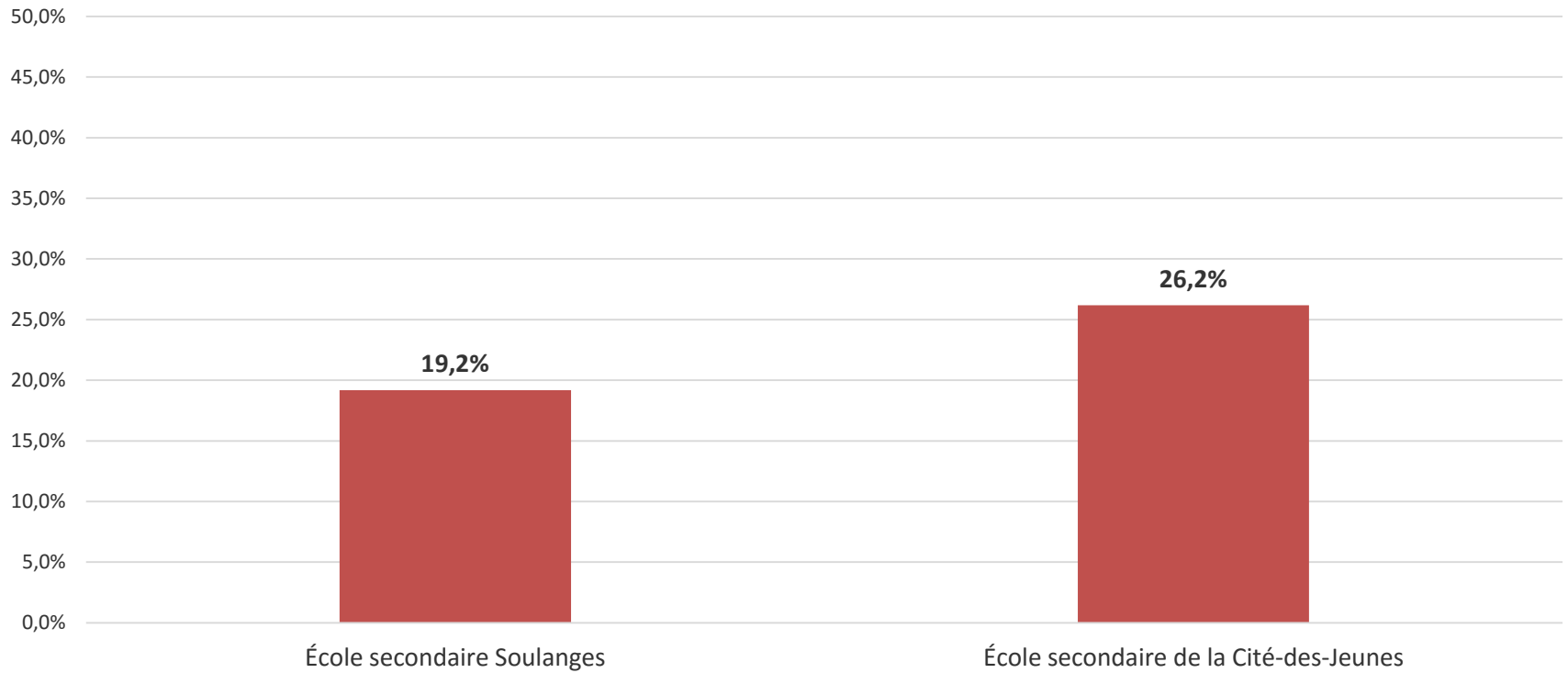
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Beauharnois



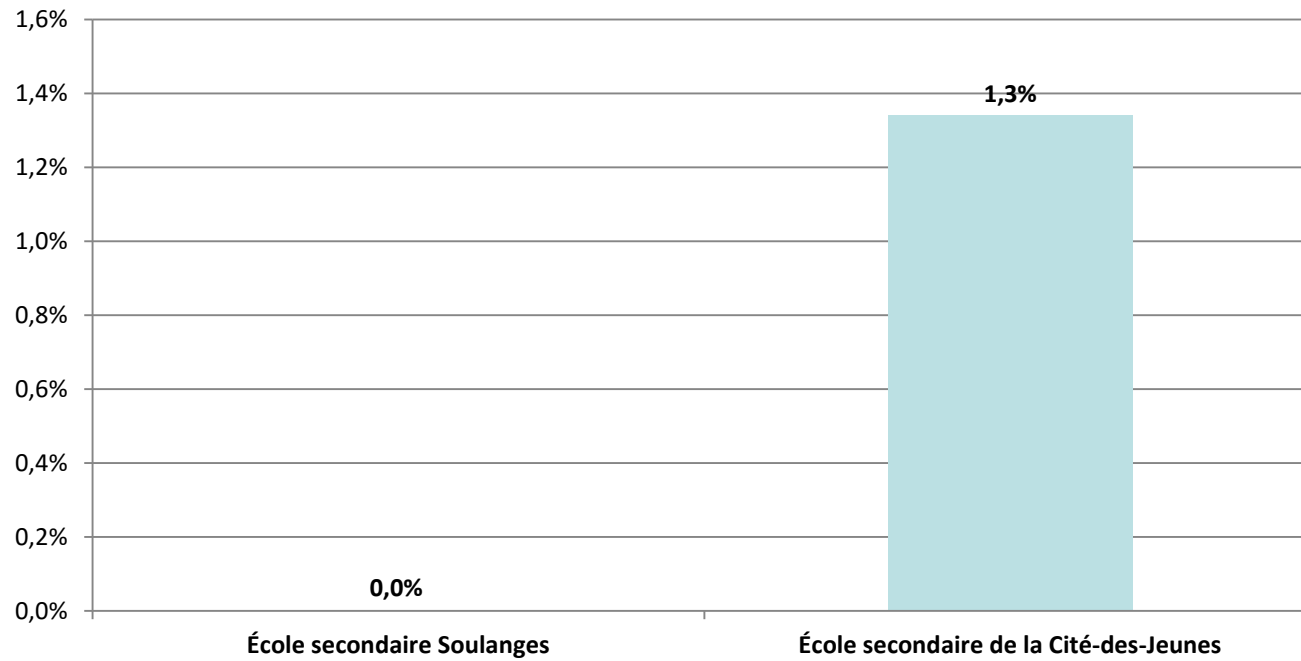
# Pourcentage de tabac illicite

**Soulanges**



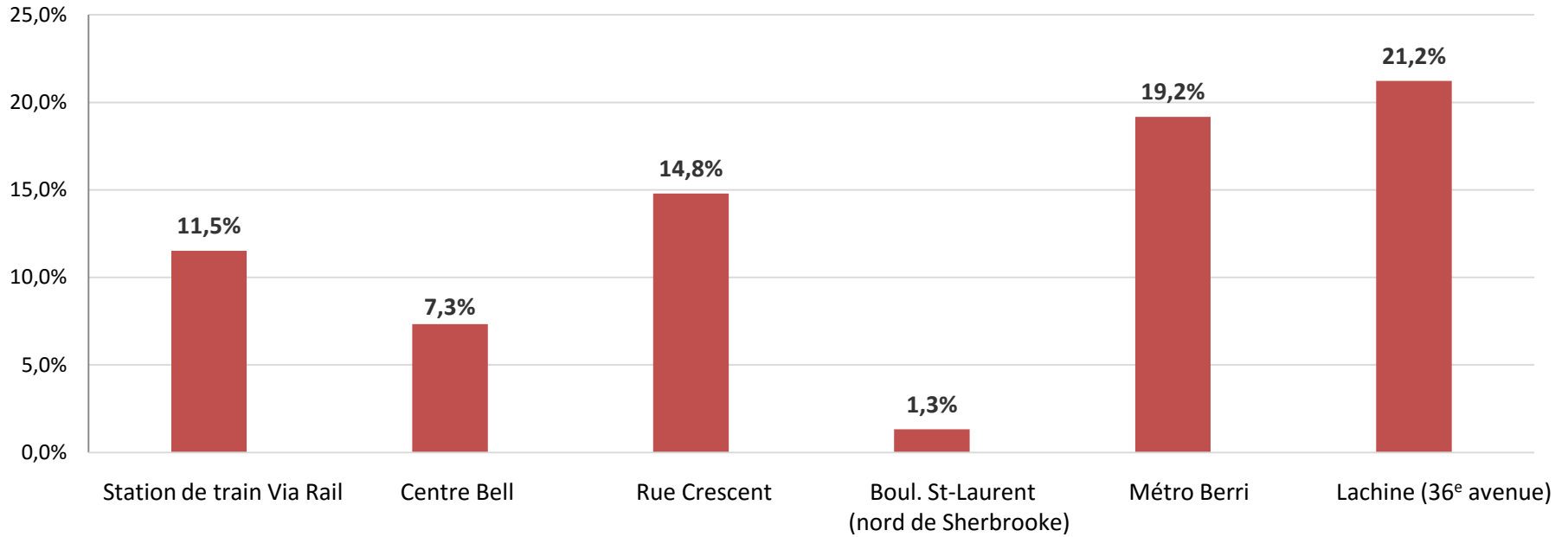
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Soulanges



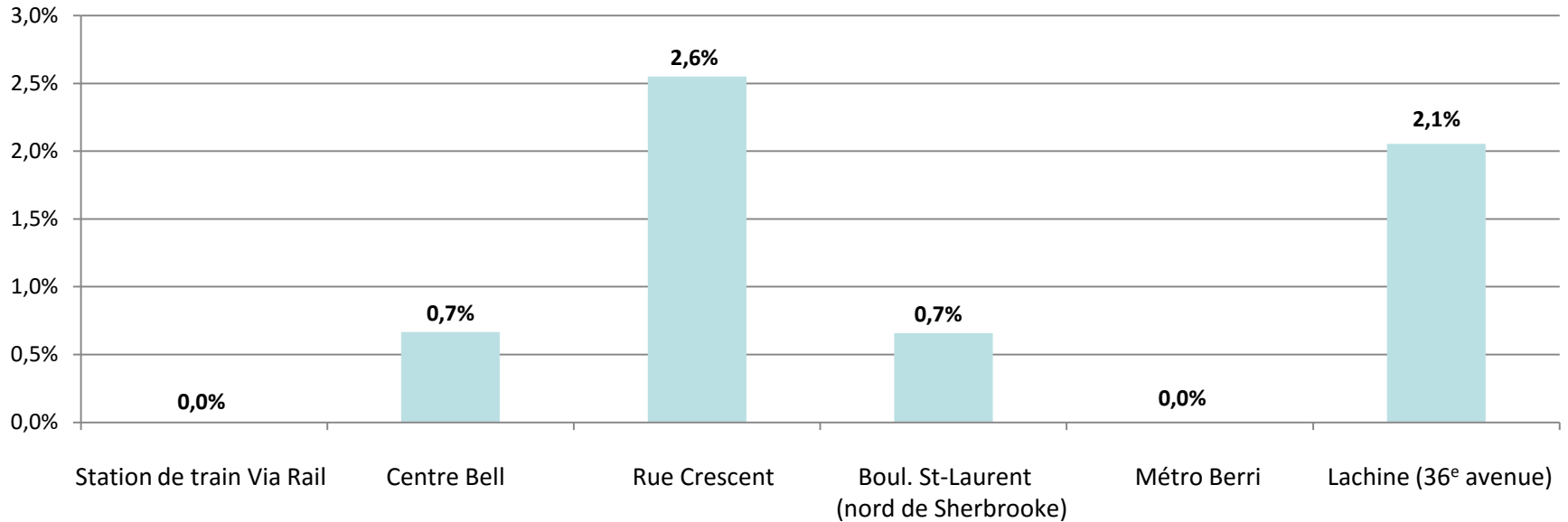
# Pourcentage de tabac illicite

## Montréal



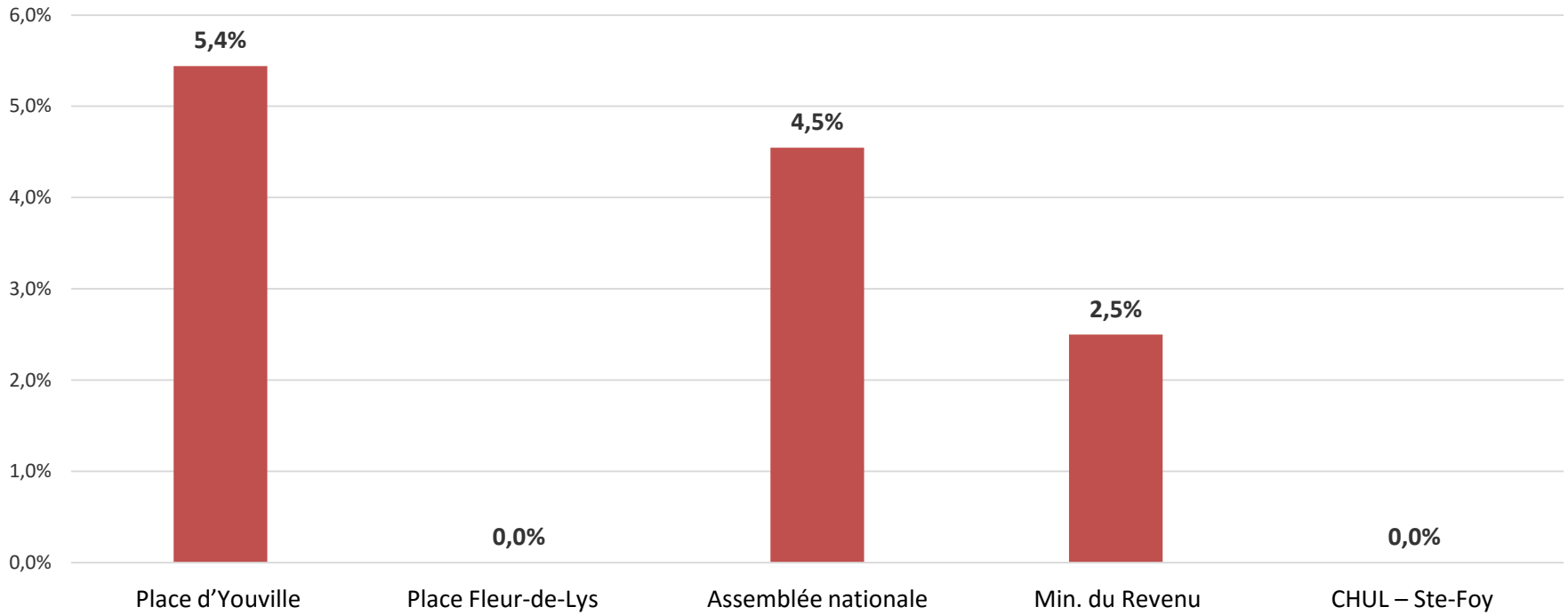
# Pourcentage de cigarettes au menthol

## Montréal



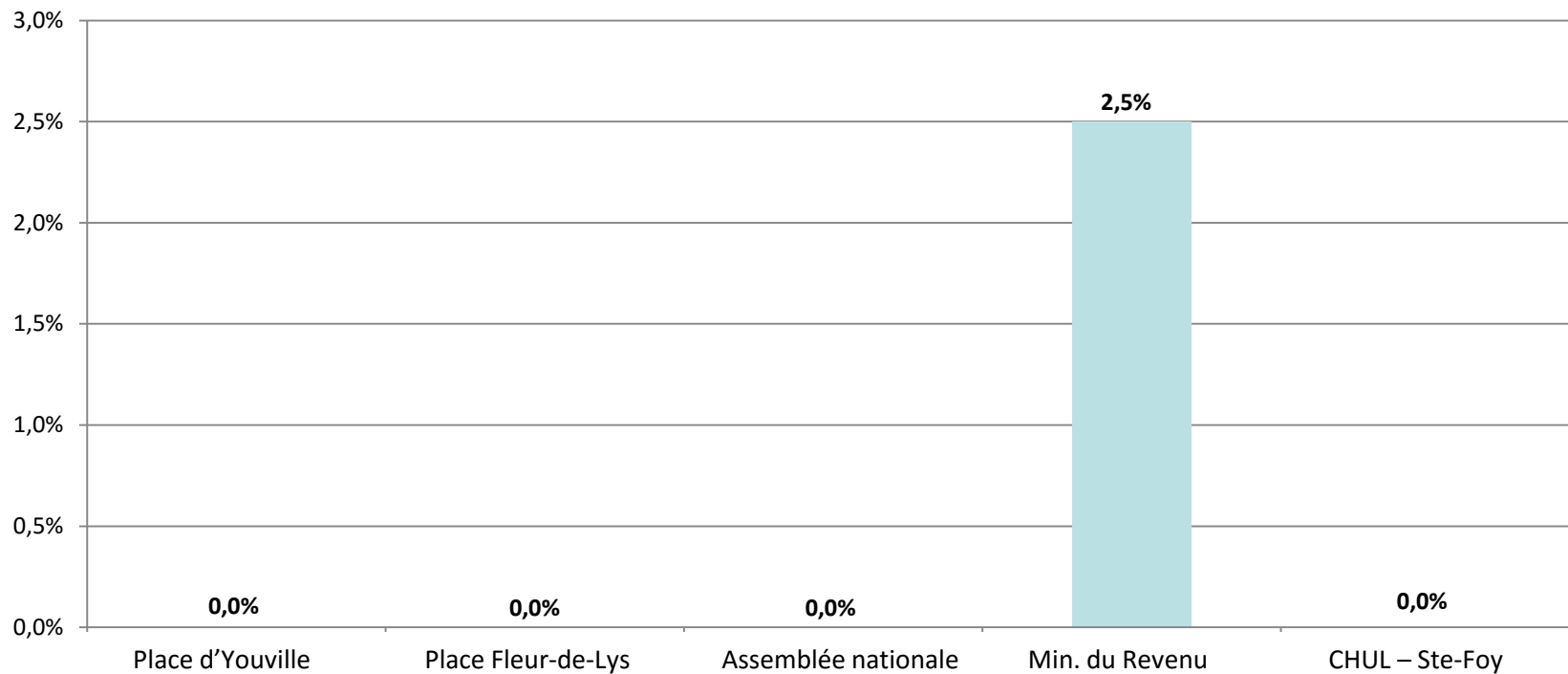
# Pourcentage de tabac illicite

Québec



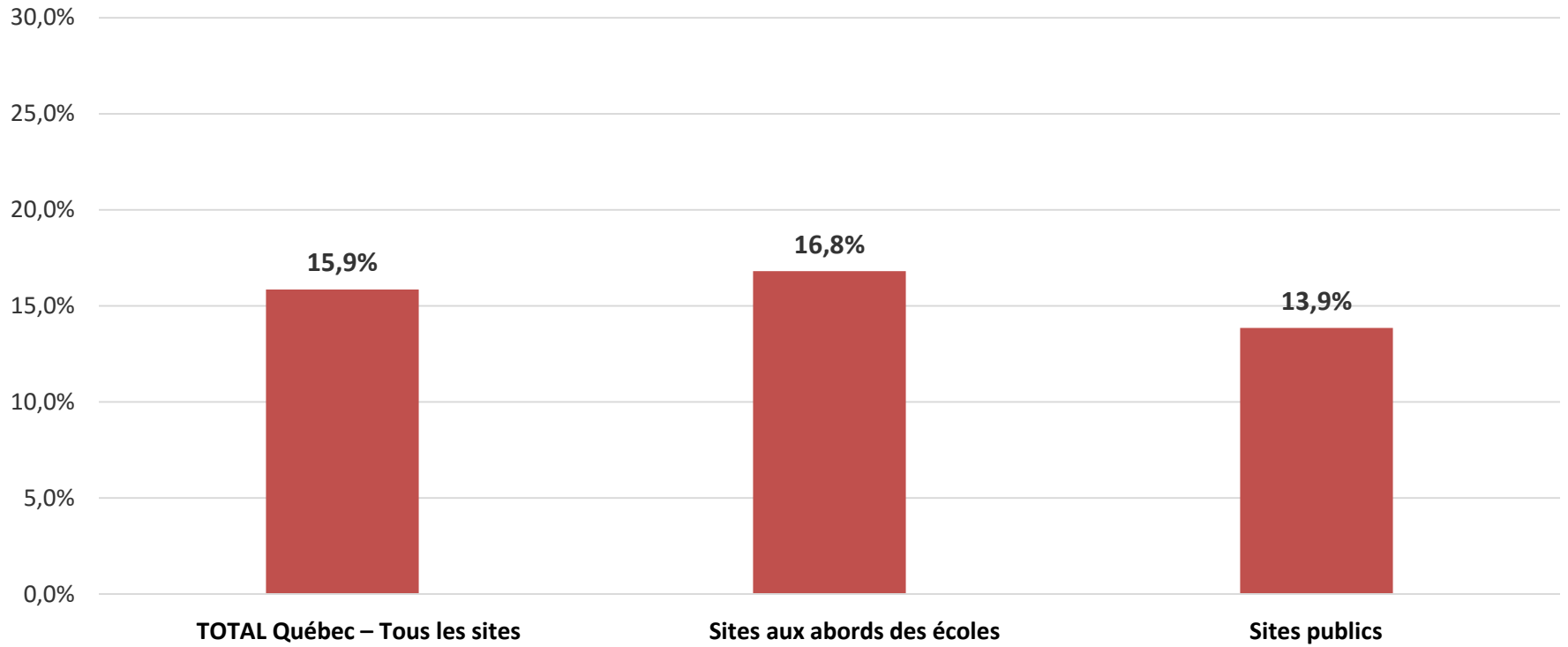
# Pourcentage de cigarettes au menthol

**Québec**



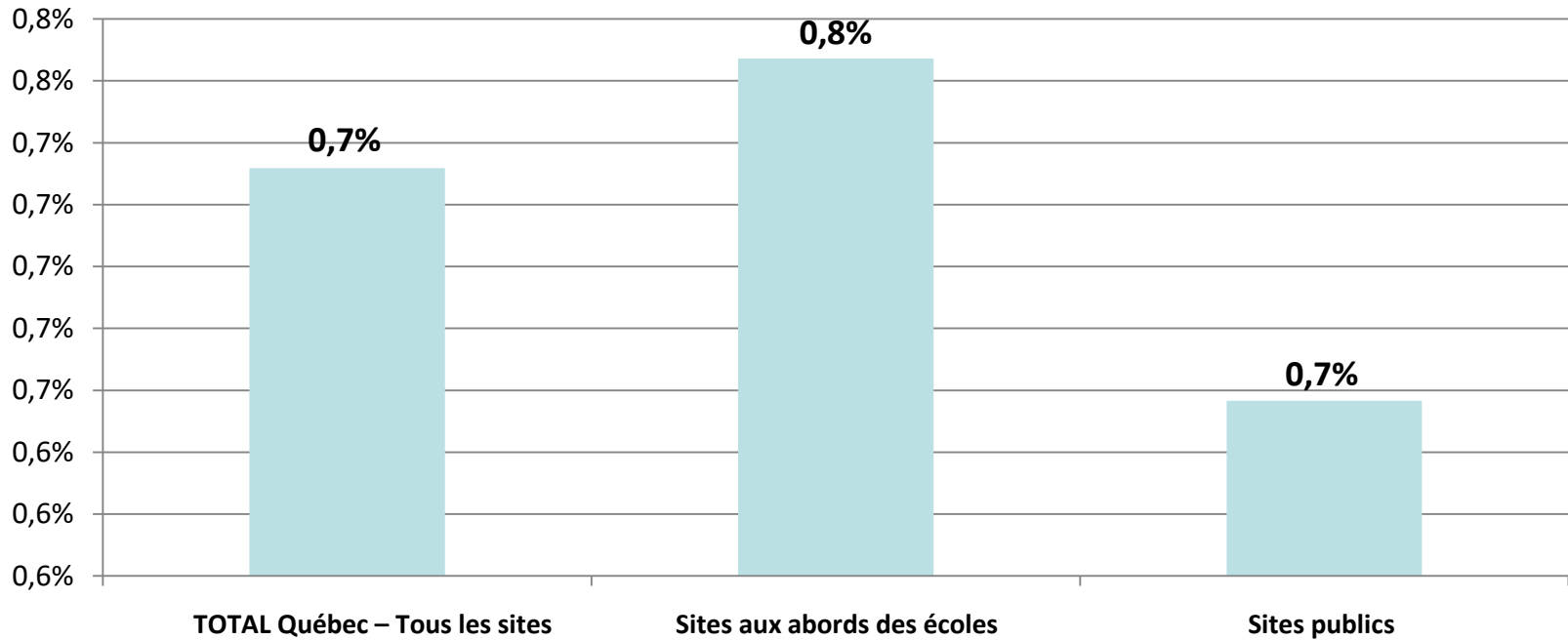
# Pourcentage de tabac illicite

**Total Québec**

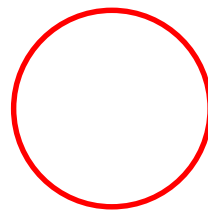
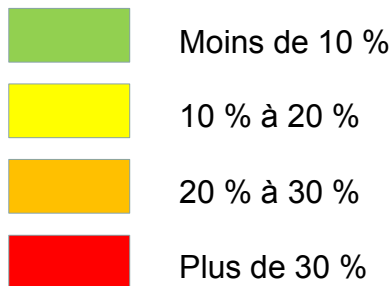
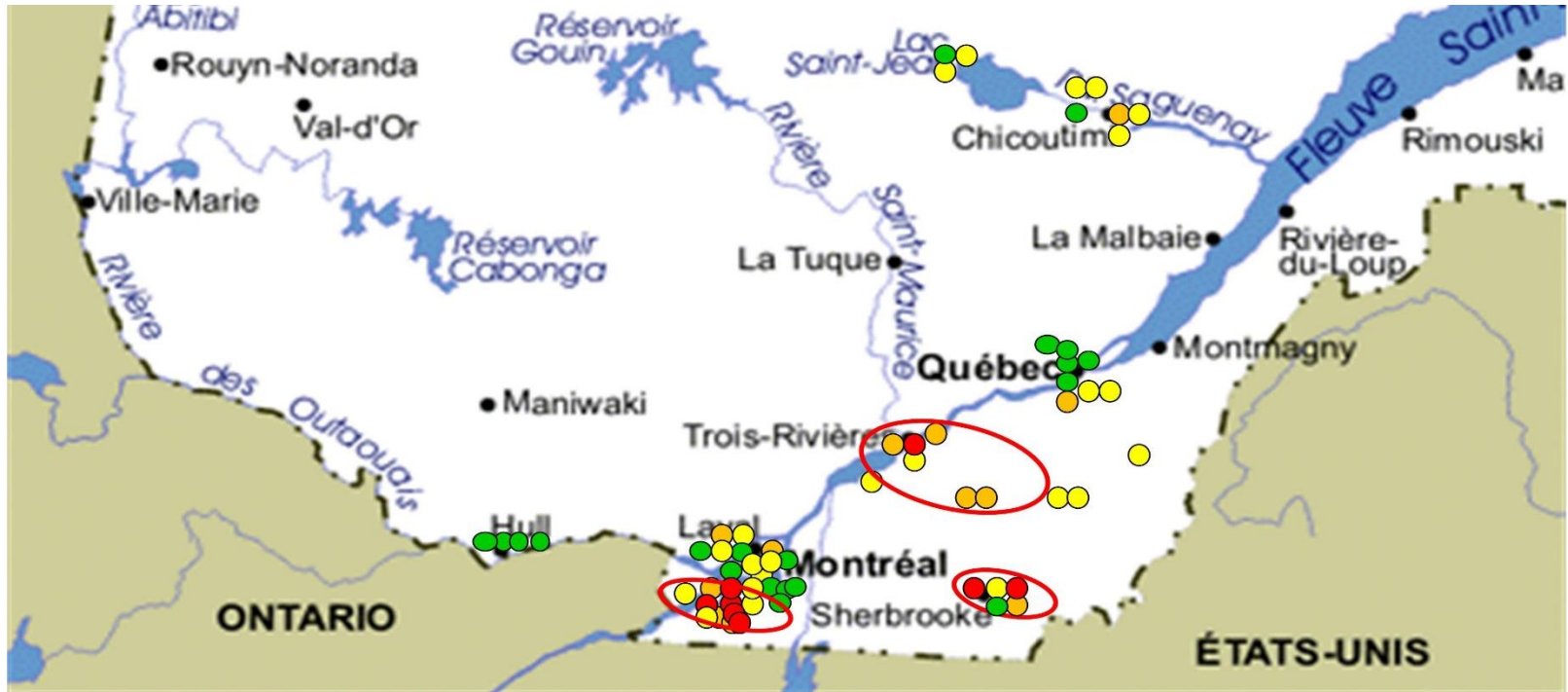


# Pourcentage de cigarettes au menthol

**Total Québec**



## 7. Sites avec les plus fortes concentrations de contrebande



Zone de forte contrebande